FO FAGE

Revue de Presse

Revue de Presse du 13 au 17 juin 2016

Edito

Nous étions plus d'1 million !

Avec beaucoup de mauvaise foi et des chiffres annoncés qui frisent le ridicule, le gouvernement a eu le culot de dire que le mouvement contre le projet de loi Travail était à bout de souffle ! Ne lui en déplaise, ce sont plus d'un million de personnes qui ont défilé mardi 14 juin à Paris et dans plusieurs villes de province (1,3 millions au total). Adepte de la méthode Coué, irresponsable, le pouvoir s'entête pourtant à maintenir une loi rejetée par la majorité des salariés, des organisations syndicales, des organisations patronales et des partis politiques ! On se contente de jouer la montre, comptant sur les allers-retours du texte entre le Sénat et l'Assemblée, la culpabilisation des organisations syndicales avec ce flot d'images « choc » montrant les saccages perpétrés par des « casseurs », sans oublier les vacances d'été qui seront bientôt là, l'euro de football et ce drame terrible survenu dans les Yvelines qui a endeuillé les policiers bien sûr et le pays tout entier.

Mais la réalité est là et il est inconvenant de se servir de drames, de surmédiatiser des exactions, de jeter l'opprobre sur les organisations syndicales, de faire appel à une éventuelle loi liberticide pour noyer le poisson. Le Premier ministre a été jusqu'à parler « d'attaque de l'hôpital Necker » et même –avec la caution du Président de la République- d'interdire de manifester !!!! Mais où veut-il en venir M. Valls avec ces amalgames dignes de la première moitié du 20ème siècle? Qu'est-ce qu'il reste aux salariés de ce pays pour se faire comprendre? Boire les paroles délirantes d'un pouvoir autiste qui essaie désespérément de se sortir de l'eau en attrapant une corde les mains pleines de poix ? Ça ne prend plus.

Car la réalité est là, tenace, palpable : la loi Travail existe par simple calcul politique et PERSONNE n'en veut, PERSONNE !

Cet écran de fumée anesthésiant est une approche bien dangereuse pour qui écoute l'immense majorité des salariés. D'évidence M. Valls n'est pas de ceux là. Et l'on va droit dans le mur.

Brigitte PERROT

Acteur Public

La Commission de déontologie des fonctionnaires sauve (encore une fois) ses prérogatives

Dans le cadre de l'examen du projet de loi "Sapin II", les députés ont rejeté, le 9 juin, un amendement visant retirer à la Commission de déontologie de la fonction publique le contrôle du pantouflage des très hauts fonctionnaires pour l'attribuer à la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique.

Les années passent, mais la Commission de déontologie de la fonction publique (CDFP), chargée de valider ou d'invalider les pantouflages dans le privé, divise toujours autant la classe politique sur le degré de confiance qu'elle peut lui inspirer. Dans le cadre du débat sur le projet de loi "Sapin II" relatif à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, l'Assemblée nationale a rejeté un amendement, le 9 juin en séance, après en avoir débattu longuement, visant à retirer à cette instance le contrôle du pantouflage des agents occupant un emploi à la décision du gouvernement pourvu en Conseil des ministres (directeurs d'administration centrale, préfets, ambassadeurs, etc.), des membres de cabinet ministériel et des collaborateurs du Président de la République, pour le confier à la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP), laquelle contrôle déjà leurs déclarations d'intérêts et leurs déclarations de situation patrimoniale).
Selon l'amendement du rapporteur du projet de loi, Sébastien Dénaja (PS), déposé après l'examen du texte en commission des lois et surtout après l'annonce polémique, le 23 mai, du bruyant départ du directeur général du Trésor à Bercy, Bruno Bézard, dans un fonds d'investissement franco-chinois, la CDFP, dominée par le Conseil d'État, aurait ainsi été privée de sa prérogative la plus importante et la plus symbolique au profit de sa concurrente en matière de contrôle déontologique, la HATVP, chacune exerçant des compétences distinctes mais adjacentes. Créée en 2013 dans le cadre des lois sur la transparence post-Cahuzac, la Haute Autorité, dominée par la magistrature, a très rapidement imposé son autorité, au point de faire peur à certains.

Le poids de l'affaire Pérol

Entrée dans la lumière à l'occasion de l'affaire Pérol – du nom de cet ancien haut gradé de l'Élysée sous la Présidence Sarkozy parti diriger un établissement bancaire qu'il avait contribué à faire émerger depuis son poste au Château –, la CDFP ne s'est, elle, jamais vraiment remise de cette mauvaise publicité. Elle n'avait à l'époque pas été saisie officiellement, son président consentant à donner un avis en catimini. Poursuivi en justice pour prise illégale d'intérêts, François Pérol a finalement été relaxé en première instance en 2015, même si le parquet a aussitôt fait appel.

La CDFP, qui a validé en mai "avec des réserves", le départ de Bruno Bézard pour le privé, se voit par ailleurs épisodiquement critiquée pour sa jurisprudence jugée trop libérale. *"Si ces allers-retours entre le public et le privé sont tout à fait légitimes dans une démocratie vivante, nous voyons aussi que, quelles que soient les majorités et les époques, ces sujets troublent très souvent nos concitoyens,* a plaidé Sébastien Dénaja, universitaire de profession. *Or tout l'objet de ce projet de loi Sapin II est de restaurer la confiance entre les citoyens et leurs élites politiques, économiques et, dans ce cas précis, administratives."*

"Il nous semble que la Haute Autorité dispose d'informations qui permettraient de garantir que ces transferts se passent dans les conditions les plus incontestables possibles", a abondé la députée PS Sandrine Mazetier, auteure d'un amendement identique, après avoir instruit le procès d'une *"superstructure* [la haute fonction publique, ndlr] *qui ne vit pas exactement la même vie, qui ne connaît pas du moins des conditions de vie aussi dures que beaucoup de nos concitoyens".*

Compromis difficile en avril

Mais l'initiative a fait long feu, notamment parce que ce sujet avait déjà été indirectement arbitré (laborieusement) au mois d'avril dernier à l'occasion du débat sur la loi relative à la déontologie des fonctionnaires. La CDFP a été maintenue et a même été confortée avec des pouvoirs renforcés, sans toutefois se voir conférer une indépendance juridique, à la différence de la HATVP. Les sénateurs avaient voté, dans un premier temps, l'intégration de la Commission au sein de la HATVP, avant de renoncer à leur projet dans le cadre d'un accord global sur le texte avec l'Assemblée.

"C'est donc par respect pour le choix du Parlement que le gouvernement pense qu'il n'est pas nécessaire de modifier, moins de deux mois après son adoption, l'article 10 de la loi relative à la déontologie", a botté en touche le ministre Michel Sapin, en donnant un avis défavorable à cette initiative. *"Sur le principe, je pense qu'il n'est pas souhaitable de soumettre les fonctionnaires, quand bien même il s'agirait des seuls hauts fonctionnaires, au même régime que les politiques, sauf à dériver vers un* spoil system *à l'américaine et à admettre que les directions centrales de l'État sont des fonctions politisées"*, a défendu l'élue PS François Descamps-Crosnier, qui avait en même temps à cœur de sauver l'intégrité de la loi sur la déontologie, dont elle était la rapporteure et à ce titre, la principale négociatrice.

Vote serré

Le député Dénaja s'est chargé de lui rappeler que la HATVP contrôlait déjà les déclarations d'intérêts et de patrimoine de ces hauts fonctionnaires, comme celles des politiques… *"Sur un sujet qui n'est pas seulement technique, mais essentiellement politique, cet amendement, de concorde nationale en quelque sorte puisque le groupe Les Républicains y souscrit, montre bien que cette situation n'est pas conjoncturelle et que nous ne visons personne, mais bien un problème récurrent dans la République française"*, a-t-il souligné.

Le vote a été serré au point que le président (LR) de la séance, Marc Le Fur, a dû s'y reprendre à deux reprises pour compter – avec son doigt – les voix. L'amendement a été rejeté. L'Assemblée a en revanche adopté un autre amendement visant à laisser à la CDFP le soin de publier ou non les avis de comptabilité (feux verts) et de comptabilité avec réserve (feux orange). Un progrès.

Pierre Laberrondo

François Hollande en appelle aux innovateurs politiques pour transformer l'État

À six mois du sommet mondial du Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO), François Hollande a fait sa *"répétition générale"* jeudi 9 juin, au festival du numérique Futur en Seine. Le chef de l'État a annoncé le lancement d'un appel à projets pour *"améliorer les relations entre citoyens et acteurs publics"*.

Dans une allée bondée du festival du numérique Futur en Seine, François Hollande est arrêté par le créateur de Mybiody, un appareil triangulaire violet qui, placé à la cheville, transmet illico votre bilan de santé sur votre *smartphone*. *"Si vous perdez 4 ou 5 kilos, qu'est-ce qui est important ? C'est que vous voyiez ce qui compose ces kilos. C'est du gras, c'est de l'eau..."*, l'informe François Trabelsi, patron de la *start-up* récompensée à l'international pour sa trouvaille. *"On sort d'ici très équipé !"* commente le président de la République avant de faire don de son appareil Mybiody à son secrétaire d'État à la Réforme de l'État, Jean-Vincent Placé.
À six mois du sommet mondial du Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO) qu'organise la France du 7 au 9 décembre, François Hollande a fait sa *"répétition générale"* ce jeudi 9 juin à Futur en Seine, où lui ont été présentées une dizaine de *start-up* soutenues par le secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP) et Cap Digital. *"Je veux saluer les créations d'emplois que représentent toutes ces innovations. C'est très concret. Ce sont des emplois pour les innovateurs eux-mêmes, mais également pour ceux qui cherchent un emploi et qui vont bénéficier de certaines innovations permettant une meilleure adéquation entre offre et demande d'emploi"*, a souligné François Hollande.

Intéresser et associer les citoyens à la décision publique

"La France doit être exemplaire" et elle compte le démontrer lors de ce sommet. *"Nous devons faire œuvre de transparence, donner la capacité aux citoyens de savoir comment ont été prises des décisions et dans quelle mesure des groupes de pression sont intervenus, reconnus ou limités à certains égards"*, a exposé le président de la République. Qui s'interroge : *"Comment faire entrer les acteurs, les innovateurs, les créateurs, les entrepreneurs d'intérêt général pour qu'ils puissent améliorer, changer, transformer même, les rapports entre les citoyens et les responsables publics ?"*

"Nous devons promouvoir l'intervention des citoyens dans l'élaboration de la loi ou d'une délibération d'un conseil régional, départemental ou municipal", a-t-il détaillé, saluant la consultation numérique lancée dans le cadre des projets de loi "pour une République numérique" et "Égalité et Citoyenneté". Et sur ce chemin, *"l'État a besoin d'acteurs qui s'occupent de la façon de coélaborer la loi."*

Le chef de l'État a annoncé ainsi le lancement d'un appel à projets *"pour que tous ceux qui peuvent contribuer par leurs propres innovations, interventions, imaginations, à l'amélioration des relations entre les citoyens et les acteurs publics, l'État notamment, puissent le faire"*. François Hollande a illustré : *"On le voit bien pour la santé. Il y a énormément de données, d'informations qui peuvent être communiquées à un certain nombre d'acteurs, qui peuvent ensuite l'utiliser pour améliorer le fonctionnement de l'État. On peut le voir sur la sécurité, on peut le voir sur beaucoup d'autres aspects, l'environnement en est un aussi."*

Au-delà des outils, changer les pratiques politiques

Une bonne nouvelle pour Armel Le Coz, porte-parole du collectif Démocratie ouverte, qui réunit *"des innovateurs démocratiques"*. *"Nous représentons des associations, des collectifs citoyens, des* start-up *qui trouvent que la démocratie dysfonctionne aujourd'hui. Le PGO est une formidable opportunité de réinventer et d'aller vers plus et mieux de démocratie"*, a-t-il indiqué à François Hollande. Car jusqu'à présent, seuls les *"innovateurs technologiques"* bénéficient d'un *"écosystème de soutien"*. *"Mais il n'y a rien pour les innovateurs politiques."*

Aussi le collectif Démocratie ouverte travaille-t-il à la création d'un *"incubateur des nouvelles manières de faire de la politique demain"*. De son côté, l'association Démocracy OS veut *"aller chercher ceux qui sont le plus loin de la décision politique"* afin de fédérer sur sa plate-forme toutes les voix. *"Nous sommes un outil. Mais les outils ne suffisent jamais. Ce qui compte, c'est de changer les pratiques politiques"*, a clamé son porte-parole, Valentin Chapuis. Avant d'expliquer au président de la République que *"le climat politique actuel et les futures échéances électorales incitent plus que jamais à se mobiliser"*.

Soazig Le Nevé

Acteurs Publics du 14/06/2016

Comment le gouvernement peut aider les fonctionnaires à se loger

Pour aider les agents publics de catégorie B et C à accéder plus facilement au logement, un fonds réunissant plusieurs acteurs institutionnels devrait être mobilisé, suggère un rapport remis au gouvernement le 14 juin. L'indemnité de résidence devrait aussi être réévaluée.

"Sans insister sur des cas difficiles, rapportés durant la mission, d'agents dormant dans leur véhicule, la difficulté de certains agents, notamment de catégories B et C (titulaires et contractuels à durée indéterminée assimilés) à trouver un logement abordable, adapté à leurs besoins familiaux, à une distance raisonnable de leur travail, conduisant à des trajets domicile-travail de moins de deux heures par jour (aller-retour) est patente, alors même que cette population est solvable."

Dans son rapport consacré aux actions nécessaires pour faciliter l'accès au logement des agents publics – prioritairement les catégories B et C mais pas exclusivement –, commandé par le gouvernement et rendu public le 14 juin, Alain Dorison, ancien inspecteur général des finances, formule plusieurs pistes concrètes pour débloquer cette situation qui renvoie au problème plus global du logement en France, même si des spécificités liées au secteur public existent.

Réévaluer le calcul de l'indemnité de résidence

Depuis plusieurs années, ni les rémunérations principales des agents publics les plus modestes, ni l'indemnité de résidence ne sont en mesure d'accompagner la progression des dépenses de logement des agents les plus modestes dans les zones les plus tendues, alors qu'elles représentent le premier poste de dépenses des ménages, observe ce haut fonctionnaire. Afin d'améliorer la solvabilité des agents de catégorie B et C, l'indemnité de résidence, calculée en pourcentage du traitement de base et jugée *"inéquitable"* doit faire l'objet d'une réévaluation dans le sens d'une dégressivité et d'un plafonnement, suggère le rapport. L'indemnité a coûté 1,095 milliard d'euros en 2015.

Mais pour aller plus loin dans les solutions, il faut aussi promouvoir l'investissement privé dans le logement social, juge Alain Dorison. Plusieurs acteurs institutionnels, tels les fonds d'épargne et de prévoyance, devraient être placés au centre du jeu, suivant l'exemple de ce que fait déjà le fonds de prévoyance militaire, qui assure des missions en ce sens. Le rapport suggère de créer un fonds dédié prioritairement au logement des agents publics réunissant l'Établissement de retraite additionnelle de la fonction publique (Erafp), qui s'est vu octroyer la capacité de placer 10 % de ses actifs dans l'immobilier à compter de 2015.

Promouvoir l'investissement privé

Pourraient participer à ce fonds l'Institution de retraite complémentaire obligatoire des agents non titulaires de l'État et des collectivités publiques (Ircantec), la Préfon (régime facultatif) ou la Complémentaire retraite des hospitaliers (CRH), réunissant les cotisations volontaires des fonctionnaires hospitaliers. Les compagnies d'assurance dont une partie significative de la clientèle est composée d'agents

publics disposent également de "poches vie" et seraient, elles aussi, en mesure de participer à un fonds.

Dans l'objectif de stimuler l'offre, le rapport souligne aussi la nécessité de relâcher le foncier public et préconise de recenser les biens publics pouvant faire l'objet d'opérations de construction de logements dans le cadre de cessions ou de baux et de développer les baux. Alors que la réorganisation géographique des administrations centrales de ministères régaliens (Défense, Justice, Intérieur) est effectuée, certaines directions préfèrent conserver des biens non utilisés ou très partiellement utilisés, plutôt que de s'en défaire, considérant qu'elles n'ont pas la garantie d'un retour, pointe l'étude.

"L'intérêt général semble perdu de vue", analyse Alain Dorison, en notant qu'une globalisation de la politique immobilière à l'échelle de l'État serait de nature à mieux répondre à un usage du foncier non-bâti et bâti au plus près de l'intérêt général. Le rapport recommande par ailleurs d'évaluer précisément les besoins de caution locative des agents primo-arrivants en zone tendue, de manière à mettre en place un mécanisme de caution adapté aux besoins.

Pierre Laberrondo

Acteurs Publics du 13/06/2016

Annick Girardin reste ferme face aux revendications syndicales

Dans une réponse aux 6 syndicats qui l'avaient interpellée, la ministre de la Fonction publique ferme la porte à toutes nouvelles demandes salariales et précise le calendrier en matière de concertation sur le temps de travail des fonctionnaires.

À l'écoute, mais pas aux ordres. C'est ainsi que l'on pourrait interpréter la réponse de la ministre de la Fonction publique, Annick Girardin, aux 6 organisations syndicales qui l'avaient sollicitée au début du mois pour débattre, avant le 15 juin, *"d'un certain nombre d'enjeux importants"* dans la fonction publique. *"Je vous informe que mon agenda ne me permet de vous recevoir dans le délai très court que vous souhaitez"*, écrit la ministre dans un courrier daté du 13 juin et adressé à la FSU, FO, la CGT, Solidaires, la FAFPT et la CFTC.

Elle note, *"en outre"*, que les points abordés par les syndicats – salaires, indemnitaire, emploi, carrières – *"ont déjà fait l'objet d'échanges approfondis"* ces dernières semaines. En matière salariale, Annick Girardin évoque l'annonce récente de la revalorisation du point d'indice (+ 1,2 % d'ici février prochain) et la mise en œuvre du protocole sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR), notamment *"la mesure de transfert primes-points"*, qui marque une revalorisation des rémunérations.

Conseil commun le 27 juin

Des gestes très significatifs, écrit-elle en substance, dans un contexte budgétaire difficile, fermant sans surprise la porte à toute autre revendication en matière salariale. Le courrier évoque par ailleurs le prochain Conseil commun de la fonction publique, le 27 juin, au cours duquel Philippe Laurent, président du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT), présentera son rapport sur le temps de travail.

"Des groupes de travail seront organisés à compter de la rentrée prochaine afin d'envisager les mesures souhaitables", souligne la ministre, qui indique par ailleurs que le gouvernement *"réaffirme son attachement aux 35 heures"*.

Sylvain Henry

Acteurs Publics du 15/06/2016

Pour distinguer les "bons hauts fonctionnaires", la gauche veut des parlementaires au jury du concours de l'ENA

***Le bon haut fonctionnaire a aussi et surtout vocation à appliquer la politique déterminée par le pouvoir",* estiment 4 députés socialistes, qui ont déposé un amendement au projet de loi "Égalité et Citoyenneté" afin de faire entrer deux élus du Parlement au jury du concours d'entrée de l'École nationale d'administration.**

Des politiques au jury de l'ENA ? C'est le sens d'un amendement déposé, dans le cadre de l'examen du projet de loi "Égalité et Citoyenneté", en cours d'examen à l'Assemblée nationale, par 4 députés PS : Marie-Anne Chapdelaine, Razzy Hammadi (le rapporteur en chef sur ce texte), Philippe Bies et Valérie Corre. Selon cet amendement, qui devait être discuté en commission jeudi 16 ou vendredi 17 juin en fonction de l'avancée des débats, il est proposé que 2 élus soient, de droit, membres du jury du concours d'entrée de l'École nationale d'administration (ENA). Un député et un sénateur assumeraient cette tâche et *"seraient désignés dans le respect du principe de parité"*.

Les députés argumentent en prenant exemple sur les modalités d'organisation du concours de l'Institut national des études territoriales (Inet), qui prépare pour sa part les hauts cadres de la fonction publique territoriale. Le jury du concours de l'Inet est actuellement composé de 9 personnes, dont 3 élus locaux. Si les 6 autres membres du jury (hauts fonctionnaires et universitaires) s'attachent à vérifier les compétences techniques des candidats, les élus locaux *"recherchent ce qu'ils attendent dans les futurs agents publics avec lesquels ils seront amenés à travailler à l'avenir. Il y a, en outre, une forme de logique à ce que les futurs employeurs participent au recrutement de leurs futurs agents"*, poursuivent ces 4 parlementaires dans l'exposé des motifs de l'amendement, en omettant de préciser que si les élèves recrutés à la sortie de l'Inet sont bien embauchés par les élus locaux, ceux de l'ENA sont, eux, recrutés par des hauts fonctionnaires de l'État…

Définition du "bon haut fonctionnaire"

"Cette présence de l'autorité politique n'existe pas au sein de l'École nationale d'administration. Il est permis de le regretter, et de penser que la présence d'un élu au sein du jury du concours d'entrée ancrerait davantage le recrutement dans les réalités de terrain et dans la diversité de la France, ajoutent-ils. *Un bon haut fonctionnaire n'a pas seulement vocation à se comporter comme ses prédécesseurs des époques passées et à reproduire des traditions immuables, ce qu'induit la présence dans le jury de membres des grands corps."* Et ces élus ne s'arrêtent pas là : *"Le bon haut fonctionnaire a aussi et surtout vocation à appliquer la politique déterminée par le pouvoir politique, lui-même représentant de la nation et puisant sa légitimité de la volonté du peuple."*

Actuellement, le jury, comprenant 17 membres, est composé de 3 formations (externe, interne, troisième concours). Toutes sont présidées par le même haut fonctionnaire – cette année, il s'agit un inspecteur général des finances. Si la sociologie du jury diffère selon le type de concours, il reste formé à chaque fois pour l'essentiel de hauts fonctionnaires et d'universitaires.

Alinéa obsolète

L'amendement déposé par les 4 députés vise aussi à supprimer le second alinéa de l'article 5 d'une ordonnance de 1945 précisant que les femmes ont accès à l'École nationale d'administration, *"sous réserve des règles spéciales d'admission à certains emplois"*. Une disposition aujourd'hui déplacée, jugent les députés.

"Si la mention d'un possible accès des femmes aux plus hautes fonctions publiques constituait indubitablement un progrès en 1945 au moment où leurs droits s'approchaient de ceux des hommes – notamment avec l'exercice du droit de vote, également conquis à la Libération –, il n'en est plus de même aujourd'hui, observent les parlementaires. *La capacité des femmes à intégrer l'ENA ne fait pas plus de doute que celle des hommes. Cette survivance est au mieux surannée, au pire stigmatisante."*

Pierre Laberrondo

Acteurs Publics du 15/06/2016

L'ouverture sociale des recrutements en catégories A et B concernera 500 jeunes

- **Les prérecrutements de jeunes fonctionnaires de moins de 28 ans en catégories A et B concerneront 500 jeunes l'année prochaine, détaille l'amendement du ministère de la Fonction publique au projet de loi "Égalité et Citoyenneté". Il sera débattu en commission spéciale à l'Assemblée nationale avant la fin de la semaine.**

L'amendement du ministère de la Fonction publique au projet de loi "Égalité et Citoyenneté" permettant d'ouvrir socialement la fonction publique aux jeunes de moins de 28 ans devait être débattu en commission spéciale à l'Assemblée nationale mercredi 15 juin en fin de journée ou dans la journée du jeudi 16 juin.

Présenté le 2 juin aux organisations syndicales, cet amendement à l'article 36 du projet de loi a depuis été précisé et complété, une version mise en ligne par l'Assemblée nationale. L'essentiel reste inchangé : offrir à des jeunes sans emploi âgés de 28 ans au plus la possibilité d'être recrutés sur des emplois de catégories B ou A de la fonction publique *via* un contrat d'un an renouvelable. Ces jeunes alternent activité professionnelle et préparation à un concours d'accès à la fonction publique. S'ils réussissent ces concours, ils sont ensuite titularisés.

Renouveler les profils

"Ces recrutements ne seront pas pris en compte dans les plafonds et schémas d'emplois des ministères concernés", précise le ministère, répondant ainsi à une inquiétude des syndicats de voir ces jeunes occuper des postes habituellement assumés par des fonctionnaires titulaires. Et d'insister : *"Il s'agit d'accompagner des jeunes dans leur insertion professionnelle pendant une durée maximum de deux ans et non de pourvoir des emplois permanents de l'administration"*, peut-on lire.

En tout, 500 jeunes seront recrutés en alternance pour préparer les concours 2017 *"sur tout le territoire national"*, résidant principalement dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, les zones de revitalisation rurale et dans les départements et territoires d'outre-mer. *"Cette mesure permettra de renouveler les profils des candidats aux concours de même que de sécuriser les viviers dans certains bassins d'emplois ou secteurs d'activités où les ministères et établissements publics de l'État rencontrent des difficultés de recrutement."*

La transparence des recrutements sera assurée *via* des commissions de sélection comportant *"un représentant du service public de l'emploi ainsi qu'une personnalité extérieure à l'administration qui recrute"*. Voilà un certain nombre de précisions "bordant" une disposition initialement rejetée par les syndicats, lorsqu'il s'agissait de proposer une titularisation directe, sans concours.

Sylvain Henry

Acteurs Publics du 15/06/2016

l'État veut porter à 10 000 le nombre d'apprentis dans ses administrations d'ici la fin de l'année

Mieux communiquer sur les dispositifs existants et valoriser l'engagement des maîtres d'apprentissage dans leurs déroulés de carrières. Ce sont deux des mesures détaillées dans une circulaire sur le recrutement d'apprentis au sein de la fonction publique d'État, qui en comptait 4 420 fin 2015.

Selon un recensement opéré par la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), la fonction publique d'État accueillait, fin 2015, 4 420 apprentis. Soit un chiffre au-dessus de l'objectif de 4 000 apprentis, fixé l'année dernière par l'exécutif. *"Il convient désormais de conforter le développement de l'apprentissage dans les administrations et les établissements publics en accueillant, pour la fin de l'année 2016, 10 000 apprentis"*, précise une circulaire du ministère de la Fonction publique et du ministère du Travail adressée aux membres du gouvernement aux préfets de région.
Comment doper l'apprentissage ? Il s'agit d'abord de communiquer en direction des apprentis et des maîtres d'apprentissage, notamment en recourant à la bourse interministérielle de l'emploi public (BIEP), dont une nouvelle e-version a été lancée début mai. La DGAFP a, de son côté, lancé une campagne de communication complémentaire d'actions en la matière, initiée par le ministère du Travail. *"Vous pouvez, de façon générale, mener toute action de promotion et de valorisation de l'apprentissage qui vous apparaîtra pertinente pour mieux faire connaître la variété de vos métiers et les perspectives de formation que vous proposez"*, souligne la circulaire.

Mobilisation des régions

Par ailleurs, la fonction de maître d'apprentissage doit être mieux reconnue par les acteurs publics. Trois pistes sont privilégiées : valorisation dans le cadre de l'évaluation individuelle, prise en compte dans le déroulement de la carrière et les procédures d'avancement, élément d'une reconnaissance des acquis de l'expérience pour un concours ou un examen professionnel.

Le gouvernement appelle enfin à la mobilisation de tous les partenaires possibles, en particulier les régions. L'État et l'Association des régions de France (ARF) avaient conclu, en mai 2015, une convention d'engagement évoquant notamment l'enjeu de l'apprentissage. *"Les régions doivent en particulier être étroitement associées en amont aux processus d'identification des recrutements envisagés, afin de garantir l'ouverture des sections et l'ajustement de capacités d'accueil en centre de formation d'apprentis"*,

Sylvain Henry

Mediapart du 14 juin 2016

- SOCIAL

Contre la loi travail, la plus grande des manifs

Contrairement au discours du gouvernement sur l'essoufflement du mouvement social, la manifestation du mardi 14 juin n'a pas été le baroud d'honneur d'une CGT marginalisée. C'est au contraire la plus forte mobilisation depuis le début du mouvement. Le devenir de la loi El Khomri se repose avec acuité.

Vu du ciel, le pari est largement gagné. Un cortège serré et bruyant a traversé Paris de la place d'Italie aux Invalides mardi, rassemblant des centaines de milliers de personnes pour cette première journée de manifestation nationale depuis le début du mouvement contre la loi El Khomri. Selon les syndicats FO, CGT et Solidaires, plus d'un million de personnes ont défilé dans la capitale (1,3 million dans toute la France), alors que la préfecture de police de Paris a dénombré 75 000 personnes. Quelle que soit l'échelle retenue, c'est beaucoup plus que lors des grosses journées des 9 et 31 mars derniers.

Au ras du sol, tout dépend de l'optique choisie. Le gouvernement n'a pas tergiversé, insistant longuement sur les vitrines endommagées ou taguées tout au long du boulevard Montparnasse, les abris de bus défoncés, et les affrontements entre les forces de police et le gros cortège autonome en tête (nous y revenons page suivante). Plusieurs policiers et manifestants ont été blessés. Le ministre de l'intérieur Bernard Cazeneuve a même, à ce propos, allègrement mélangé les genres en appelant*« tous ceux qui sont dans la violence à retrouver un peu d'humanité, de tolérance, en respect de ce petit enfant auquel nous nous devons de donner une image digne de la France »* en référence au double meurtre de policiers dans la nuit revendiqué par l'État islamique.

Le cortège n'en était pas moins, pour une très large part, calme et bon enfant, concentré sur le retrait de la loi sur le travail, dont le texte est arrivé lundi 13 juin au Sénat. Partis à 13 heures de la place d'Italie, une partie des manifestants n'étaient pas encore arrivés à Invalides à 19 heures. *« C'est énorme, j'ai rarement vu ça »*, assure David, cheminot venu de Bordeaux. Le fait que le gouvernement ait lâché du lest sur la convention relative au statut de sa profession n'entame pas sa détermination. *« On peut dire ce que l'on veut, mais nous sommes dans le mouvement depuis le mois de mars. Et même si on a obtenu une convention collective de haut niveau, on sait bien que la loi El Khomri peut signifier pour nous aussi la régression sociale. »*

David a fait le déplacement à Paris et il n'est pas le seul. Les portuaires et dockers du Havre électrisent le parcours avec leurs tambours, un Breton fend la foule avec son drapeau noir et blanc et une pancarte agrafée à son sac à dos : *« Cazeneuve à Rennes, ni oubli ni*

pardon » (voir à ce sujet l'article de Karl Laske). Sur un camion, une jeune femme crie : *« On ne s'est pas levé à une heure du matin pour rien ! On est à Paris, retrait de la loi travail ! »*

Les délégations régionales ou départementales, arrivées en bus ou en train, expliquent la forte mobilisation du jour. Beaucoup de militants, surtout CGT, racontent que leur dernier déplacement dans la capitale remonte à 2010, à l'occasion du mouvement contre la réforme des retraites. Derrière la banderole CGT-Roanne, ils sont 200, explique Franck. *« On est là et bien là. Cela fait trois mois que le gouvernement dit que le mouvement s'essouffle, mais c'est de l'enfumage. »* Noël, syndiqué FO venu d'Aveyron, est parti à 3 h 30 du matin pour monter dans un car puis un train. *« Je suis saisonnier, et ne travaille que 9 mois par an, mais je fais quand même 27 heures supplémentaires par mois. Pour le moment, elles sont majorées à 25 %, mais si on m'enlève ça, je serai encore plus précaire qu'aujourd'hui. »*

Chacun sa vision du mouvement : bataille pour des acquis ou combat pour la survie. Pierre l'avoue bien volontiers : *« À dix ans de la retraite, je me bats pour mes enfants, et pour conserver quelques protections. » « Petit cadre »* dans la filiale d'un grand groupe œuvrant dans le domaine de la défense, il n'est pas syndiqué, est monté dans un bus CGT grâce à un copain, expérimente pour la première fois de sa vie une manifestation parisienne. *« Ici, c'est anonyme, je peux me permettre. Chez moi, vu ma boîte, et même si je suis civil, ce n'est pas possible. »*

Guillaume Brante, délégué syndical CGT pour le site Haribo d'Uzès, distribue à tout-va des tracts appelant à signer la pétition contre la délocalisation de la ligne chamallows en Belgique, ainsi que des sachets de bonbons multicolores. *« FO et la CFE ont lancé une consultation sur le plan de compétitivité que la société nous propose, et qui prévoitquand même 110 suppressions de postes alors que notre entreprise ne s'est jamais aussi bien portée. Il a été approuvé à 63 % grâce au chantage à l'emploi. Pour le moment, la CGT est majoritaire, donc on peut quand même refuser l'accord mais si la loi El Khomri passe, c'est fini. Pour nous, c'est très concret ce qui se passe aujourd'hui. »*

Révision de la majoration des heures supplémentaires, possibilité d'accords offensifs sur l'emploi, réforme du licenciement économique, possibilité de référendum, les raisons de la grogne sont toujours aussi nombreuses. Des inspecteurs du travail, présents dans le cortège, pointent le risque d'une *« focalisation sur l'article 2 »*, au cœur des tractations depuis l'arrivée du texte au parlement. *« C'est un piège,* souligne Yacin, qui travaille en Ile-de-France. *Certains tentent de dire que si cet article est réécrit, le texte devient acceptable, mais pour ceux qui pratiquent le droit du travail tous les jours, il est évident qu'une série d'autres articles posent problème. »*

« Ce serait quand même une sacrée victoire », note de son côté Fernand Gonzalez, ancien membre de la fédération métallurgie où œuvrait anciennement Philippe Martinez, et actuellement au bureau de l'Union départementale CGT du Lot-et-Garonne. *« Mais faut pas se faire de cinéma, les enseignants sont bientôt en vacances, il va falloir tenir pendant l'été, c'est assez inédit. »*

Dans le carré de tête, les leaders syndicaux sont assez réticents à dévoiler leur jeu, et l'étendue de la négociation à l'œuvre avec la ministre du travail, sous l'ombre portée de Matignon et de l'Élysée. Pour Philippe Martinez, l'objectif de la CGT *« n'est pas simplement de supprimer*

l'article 2 de la loi, c'est toute la colonne vertébrale du texte qui est à revoir ». La CGT doit rencontrer le gouvernement vendredi. Mais le syndicat a déjà prévu deux nouvelles dates de manifestations, *« au cas où »*, les 23 et 28 juin.

À deux pas, Jean-Claude Mailly, secrétaire général de Force ouvrière, appelle lui aussi à poursuivre le mouvement même s'il a rencontré vendredi la ministre du travail Myriam El Khomri, et l'a trouvée *« attentive »* à ses propositions. *« Est-ce une amorce ou est-ce de la com' ? Je crois qu'elle a compris que tout le monde peut sortir par le haut de ce dossier. »* FO est-elle donc prête à négocier, et à cesser le mouvement contre une réécriture de l'article 2 de la loi ? Éric Beynel, chez Solidaires, assure de son côté qu'il n'y a pas de *« hiatus »* dans le front syndical : *« L'intersyndicale reste soudée, la journée d'aujourd'hui est très belle et le mot d'ordre reste le retrait. Après, chacun sa stratégie. »*

En tête, présence massive des autonomes

Loin des tractations de coulisses, et tout à l'avant, dans ce qu'il convient d'appeler la tête du cortège, la manifestation a également fait le plein. Selon un bon connaisseur de ce type de manifestations, c'est sans doute *« l'une des plus grosses manifestations d'autonomes de ces trente dernières années »*. Ce qui est sûr, c'est que le nombre de personnes portant coupe-vent, capuche noir et lunettes de soleil ou masque de plongée a atteint un niveau jamais observé ces trois derniers mois. Les deux heures suivantes, jusqu'à l'arrivée place des Invalides, ne sera qu'un lent piétinement, alternant charges, lacrymogènes, jets de pierre, vitrines brisées et tags sur les murs, ce qui ralentit tout le reste du cortège et lui donne son rythme. Les 300 « casseurs » infiltrés que dénonce régulièrement le ministre de l'intérieur Bernard Cazeneuve sont aujourd'hui au moins 1.000.

Avant même que la manifestation ne s'ébranle, la foule stationnée était déjà repoussée à plus de 200 mètres de la place d'Italie, au niveau de la station de métro Gobelins, boulevard du Port Royal. Comme chaque fois, la banderole « Soyons ingouvernables » servait de point de ralliement. Et comme chaque fois, des syndicalistes, comme des cheminots CGT ou des militants à SUD étaient parmi la foule. On dénombrait également les Jeunes écologistes, ou encore la CNT et Alternative libertaire. Un phénix de carton monté sur un caddie était « rené » de ses cendres, après avoir été brûlé lors de la manifestation du 1er Mai.

L'ambiance est motivée, les chants variés. Le cortège s'est élancé peu après 13 heures. La fête ne sera que de courte durée. Si la présence policière est plutôt discrète au début, à chaque croisement, les forces de l'ordre qui sont là pour empêcher la manifestation de dévier de sa trajectoire sont l'objet de jets de pierre, de pétards, voire de feux d'artifice. Très vite, la police, aidée de la gendarmerie, réplique. Le cortège est stoppé dès 14 heures.

On entend parler allemand, italien, sous les cagoules, quand d'autres slogans revendiquent l'appartenance à une région comme Toulouse, Clermont-Ferrand – apparemment en force –, ou encore Rennes et Nantes. Comme les fois précédentes, il n'y a absolument aucune désolidarisation dans ce cortège de tête. Quand les visages masqués entament un *« Et tout le monde déteste la police !»*, l'ensemble des personnes présentes reprennent en chœur. La violence du gouvernement et de ses policiers depuis le début du conflit social a vraisemblablement marqué les esprits.

Philippe et Pascale, masques sur le visage, ont marché vite. Sans s'en rendre compte. Les voilà dans le quartier Duroc, boulevard du Montparnasse, *« dans le merdier »*, à quelques dizaines de mètres du face-à-face entre les CRS et les autonomes sous les nuages de lacrymogènes. Le cortège ne peut plus avancer. Les yeux piquent, la colère aussi. *« Le gouvernement a gagné. Voilà la CGT assimilée aux casseurs. Les images vont tourner en boucle. Uniquement celles-ci, pas les manifestants pacifiques qui revendiquent le retrait de la loi El Khomri pour de justes raisons »*, s'énerve Philippe.

Philippe a 58 ans, plus de 25 ans d'ancienneté dans un grand groupe dont il préfère taire le nom et un salaire qui dépasse à peine le Smic, 1.450 euros net. Il est ouvrier, venu de Rennes, une ville rompue aux violences policières depuis le début du mouvement contre la réforme du code du travail. Il a fait toutes les manifestations, sept jours de grève, soit plus de 500 euros en moins. *« Mais cela vaut le coup de se battre ; je le fais pour les jeunes car moi, j'aurai une petite retraite mais vous, vous n'aurez rien »*, lance-t-il en nous prenant à partie.

Syndicaliste depuis une quinzaine d'années à la CGT – un coup d'arrêt à sa carrière, selon lui –, Philippe dit que *« le problème, c'est l'Europe qui nous gouverne et qui fait que les patrons nous voient comme des charges et non comme des plus-values »*.

Tandis que le cortège reprend sa marche pour quelques minutes de répit avant une nouvelle charge des CRS qui fera reculer la foule en l'arrosant de gaz, il raconte qu'il vote Front national, que *« ce n'est pas incompatible avec son engagement syndical à la CGT ».« On peut être catho et à la CGT, pourquoi ne serait-on pas au FN et à la CGT ? »*renchérit sa compagne Pascale, elle aussi encartée à la CGT. *« Marine Le Pen n'aurait jamais fait une telle réforme. Avec elle, il n'y aurait pas eu cet article 2 sur l'inversion de la hiérarchie des normes »*, jure-t-elle. Le couple, des déçus du « socialisme », vote extrême droite depuis une dizaine d'années, *« pas par adhésion mais par colère ». « On n'est pas d'accord avec tout ce que dit le FN mais tout de même, il dit des vérités sur l'Europe, l'assistanat »*, appuie Philippe. Au travail, il est complètement *« démotivé » :« Les salaires n'augmentent pas. Un jeune qui rentre gagne quasiment autant que moi au bout de 25 ans d'ancienneté. »*

Non loin de là, une colère, physique celle-ci, s'exprime. Le long du boulevard du Montparnasse, les vitrines de banques, d'agences immobilières, des magasins de luxe ou même des chaînes de fast-food sont systématiquement attaqués. Au croisement avec le boulevard Raspail, un homme s'écroule, touché au dos vraisemblablement par une grenade non explosée.

Selon *L'Obs*, qui a recueilli un témoignage de photographe présent au moment des faits, l'homme d'une quarantaine d'années *« s'est pris une grosse bombe lacrymo dans le dos, une grosse bombe grise. (...) Il était debout au milieu de la rue, seul, quand les forces de l'ordre ont tiré. L'homme est tombé au sol, sur le ventre, inanimé. (...) La bombe lacrymo était enfoncée dans son dos, elle a fait un trou de 5 centimètres de diamètre »*. Toujours selon ce témoin, la bombe *« a continué à se consumer et à faire de la fumée, elle a fait fondre son t-shirt »*. L'homme a été évacué par les pompiers. Rien n'avait filtré sur son état en début de soirée.

Trois jeunes cagoulés s'immiscent dans le Starbucks aux vitrines explosées et ressortent avec des mugs aux couleurs de l'enseigne américaine. Un vieux routier des luttes de la CGT, descendu du Pas-de-Calais, les interpelle : *« Vous n'avez pas honte ? Vous êtes venus pour ça ? Nous, on est là pour défendre le code du travail ! »* Il n'a pas le temps de finir qu'il doit se réfugier derrière la porte cochère d'un bel immeuble haussmannien. Nouvelle charge violente des CRS qui fait remonter la foule. Il ne s'y était pas préparé et manque de s'écrouler. Dans le hall, une dame en tailleur filtre les entrées et ne laisse passer que *« les manifestants qui lui inspirent confiance »*. Elle annonce une mauvaise nouvelle à un homme d'une cinquantaine d'années en chemise blanche et pantalon noir : *« Ils ont brisé la vitrine de ton commerce ! »* Il veut sortir, elle le lui déconseille,*« c'est trop dangereux »*.

Dehors, des explosions se font entendre. Des grenades. Une dame, d'une cinquantaine d'années, commissaire aux comptes qui connaît bien le monde de l'entreprise, se dit*« atterrée devant tant de violences »*, dénonce *« une CGT radicalisée, arc-boutée sur des privilèges d'un autre temps »*. Elle allait chercher des médicaments quand elle s'est retrouvée au milieu des manifestants. Un débat s'instaure dans le hall d'immeuble entre pro et opposants de la loi El Khomri et c'est le commerçant qui a le dernier mot : *« Ce pays est impossible à réformer »*, avant de braver la foule et les gaz pour rejoindre sa boutique aux vitres brisées et appeler son assurance.

Quelques mètres plus loin, c'est un autre hall d'immeuble qui est rempli de manifestants. Ici, personne ne filtre les entrées, les portes sont grandes ouvertes. Des "*street medics*" y soignent des blessés, un journaliste, une étudiante. D'autres s'échangent du sérum physiologique, des gouttes d'huiles essentielles, des masques d'hôpital. Une brune, la cinquantaine, se réjouit devant tant de solidarité : *« Ça me rappelle Mai 68. »*

La grande affaire de la journée sera sans doute les vitrines brisées d'un bâtiment de l'hôpital Necker, situé sur le parcours de la manifestation. Des manifestants cagoulés ont mis des coups de marteau dans certaines baies vitrées, un tag a été rajouté, indiquant « Ne travaillez jamais ». Il n'en a pas fallu plus pour que la classe politique réagisse et que l'AP-HP annonce déposer plainte. Sur les réseaux sociaux, certains tentent un rapprochement saugrenu, expliquant que l'enfant du couple policier tué dans la nuit par un terroriste en banlieue y était soigné.

L'arrivée place des Invalides, destination finale de la manifestation, se passe sans heurts dès lors que les policiers se sont retirés de quelques centaines de mètres. Des gens s'assoient sur les pelouses, d'autres appellent leurs amis dispersés dans la foule. Le répit n'est que de courte durée. Alors que quelques policiers casqués sont pris à partie, d'autres se déploient, un camion lance-eau en appui. Des grenades lacrymogènes volent sur la foule éparpillée, alors même qu'une large partie du cortège n'est pas encore arrivée. Un groupe de cégétistes, venu de Toulon, panique, ne sachant plus comment quitter la place.

Les minutes passent sans que la situation ne s'améliore. Aux jets de grenades lacrymogènes et autres grenades assourdissantes répondent des jets de pierre et des slogans contre la police. Un photographe quitte en boîtant un des affrontements. Des *"street-medics"*portent un homme qui vient de prendre un tir de LBD (nouveau Flash-Ball) dans l'abdomen. Un deuxième camion lance-eau arrive sur la place, déversant la moitié de son contenu.

Une brèche s'ouvre vers les quais, des manifestants s'y engouffrent et gagnent le pont des Invalides avant que les policiers ne changent d'avis et nassent ce qu'il reste de manifestants. Des *« Libérez nos camarades »* retentissent cependant qu'une partie de ceux qui ont pu sortir lancent des appels à marcher vers les Champs-Élysées, ou vers l'Élysée, ou vers le Sénat. En fait, personne ne sait vraiment où aller. Les groupes se disloquent peu à peu. Des syndicalistes de la CGT ou de SUD regagnent leurs cars qui se trouvaient de ce côté de la Seine. Vers 19 heures, il ne restait plus grand monde dans le quartier.

RACHIDA EL AZZOUZI, CHRISTOPHE GUEUGNEAU ET MATHILDE GOANEC

Le Parisien.fr du 16/06/2016

Loi Travail :

Hollande-Valls, «la défaite en klaxonnant» ?

« On en sortira... », lâche un ami du président. Qui complète aussitôt, lugubre, «... les pieds devant ». Dans les coulisses du pouvoir, la fuite en avant dans la fermeté, décidée par François Hollande et Manuel Valls après les violences dans le cortège parisien mardi, donne des sueurs froides. Au point que certains n'hésitent pas à parler, en off, de « crise d'autorité ».

En cause : la décision des deux têtes de l'exécutif d'interdire les manifestations contre la loi Travail au cas par cas. Et la posture inflexible du Premier ministre, qui ferme la porte à toute évolution du projet de loi El Khomri et répète qu'il ira « jusqu'au bout ». « Qui va payer à la fin ? C'est Hollande ! Valls veut finir de le tuer », enrage une figure du PS, très éloignée des frondeurs. Revoilà donc l'hôte de Matignon suspecté d'être le mauvais génie et d'entraîner son camp, le président avec, au bord du précipice.

« Valls nous emmène dans le mur. Et Hollande laisse faire, parce qu'il pense que la primaire à droite sera un désastre et qu'il sera le plus petit dénominateur commun à la fin », soupire un conseiller du pouvoir, dépité. « Valls veut une victoire par KO sur Martinez, mais il fracture notre base politique qui ne veut ni des casseurs, ni de la loi Travail ! », fulmine une source gouvernementale. « Ça ne sert à rien d'offrir des scalps et de montrer qu'on est le plus fort », résume un dirigeant socialiste de premier plan, qui a quasiment fait son deuil de la victoire en 2017 et juge même le président... « cramé ».

En brandissant de possibles interdictions de manifester, Hollande et Valls pouvaient paradoxalement offrir une sortie de crise à la CGT, dont la base veut en découdre. Mais la surenchère verbale du Premier ministre a piqué au vif les syndicats, le leader de FO Jean-Claude Mailly l'accusant d'être un « pyromane ». Un terme volontiers repris, sous couvert d'anonymat, dans la majorité.

Myriam El Khomri, la ministre du Travail, se retrouve piégée, elle qui envoyait des signes d'ouverture et d'apaisement avant le retour du texte à l'Assemblée en juillet. Vendredi, elle a rendez-vous avec Philippe Martinez. Or, le Premier ministre a été clair : pas question de bouger sur le contenu

social-syndicats-gouvernement-travail-manifestation
Mailly (FO) sur la loi travail: "je n'ai jamais vu un gouvernement aussi fermé"

Paris, 14 juin 2016 (AFP) - Le numéro un de Force ouvrière, Jean-Claude Mailly, a déclaré mardi, au soir de la manifestation nationale contre le projet de loi travail, qu'il n'avait "jamais connu un gouvernement aussi fermé aux discussions".

"Ca fait 12 ans que je suis secrétaire général de FO, je n'ai jamais connu un gouvernement, un Premier ministre, un président de la République aussi fermés aux discussions et répétant tous les jours +ça na bougera pas+", a déploré le secrétaire général de FO sur ITÉLÉ.

"On a un gouvernement qui est en train de jouer les prolongations. Il veut qu'on finisse aux tirs aux buts ?", a-t-il demandé.

"Pourquoi depuis trois mois et demi il y a des manifestations, des grèves et on a un gouvernement inflexible ? C'est sûr que quand on est à l'Elysée dans son bunker on ne voit pas ce qui se passe dans la rue", a commenté M. Mailly ajoutant: "des manifestations et des grèves ça fait pas bouger le gouvernement, qu'est-ce qu'il faut faire ?".

Selon lui, s'il y avait un "vrai dialogue" et que "ça bougeait sérieusement sur différents points" du projet de loi, "il n'y aurait plus de manifs".

"Le gouvernement a le ballon dans les pieds, à lui de choisir ce qu'il veut faire. J'ai fait des propositions, pour l'instant, je n'ai pas de réponses".

M. Mailly a "condamné" les violences survenues lors du défilé parisien. "Casser les vitres de l'hôpital Necker, c'est inacceptable", a-t-il estimé, ajoutant que les policiers faisaient "un boulot difficile".

Interrogé sur la suite du mouvement, il a rappelé que le 28 juin notamment seraient remis au gouvernement les résultats de la votation citoyenne et que "peut-être il y aura(it) des manifestations" ce jour-là.

M. Mailly doit par ailleurs rencontrer mercredi les députés "frondeurs".

juc/jg/ep

2016/06/14 20:26:46 GMT+02:00
#783583 DVBP 2622 AIG72 (4) AFP (290 words)

gouvernement-social-travail-parlement-manifestation-grèves,LEAD
Valls ne "changera pas" la loi travail, appelle la CGT à l'arrêt des grandes manifestations à Paris

Paris, 15 juin 2016 (AFP) - Manuel Valls, qui a réaffirmé mercredi qu'il ne "changera(it) pas" le projet de loi travail, a dénoncé l'attitude "ambigüe" de la CGT à l'égard des casseurs et appelé le syndicat à ne plus organiser de grandes manifestations à Paris.

"Le gouvernement ne changera pas un texte qui est déjà le résultat d'un compromis avec les syndicats réformistes il y a plusieurs mois", a déclaré le Premier ministre sur France Inter.

Au moins 125.000 personnes, selon les autorités, 1,3 million selon les syndicats organisateurs, ont manifesté mercredi en France contre le projet de loi sur le travail actuellement en discussion au Sénat. A Paris, au moins 29 policiers et 11 manifestants ont été blessés.

"Ces manifestations ne peuvent plus durer ainsi. Et moi j'en appelle à la responsabilité d'un syndicat, la CGT, qui hier, à l'évidence, était débordé", a dit Manuel Valls, précisant que 73 personnes avaient été interpellées.

Il a fustigé des casseurs "plus nombreux que d'habitude, 700 à 800", "qui voulaient sans doute tuer" des policiers, et "une attitude ambigüe du service d'ordre de la CGT qui n'assume plus ses responsabilités". La CGT, mercredi, "était débordée", a affirmé le chef du gouvernement.

"Je demande à la CGT de ne plus organiser ce type de manifestations sur Paris et au cas par cas, car vous savez qu'on ne peut pas prononcer une interdiction générale, nous prendrons, nous, nos responsabilités", a prévenu le Premier ministre.

map-bpa/vm/ep

2016/06/15 09:28:29 GMT+02:00
#784632 DVBP 0524 AIZ98 (4) AFP (235 words)

POUR LE MEDEF, UN SEUL ENNEMI: LA CGT

JEAN-CHRISTOPHE CHANUT

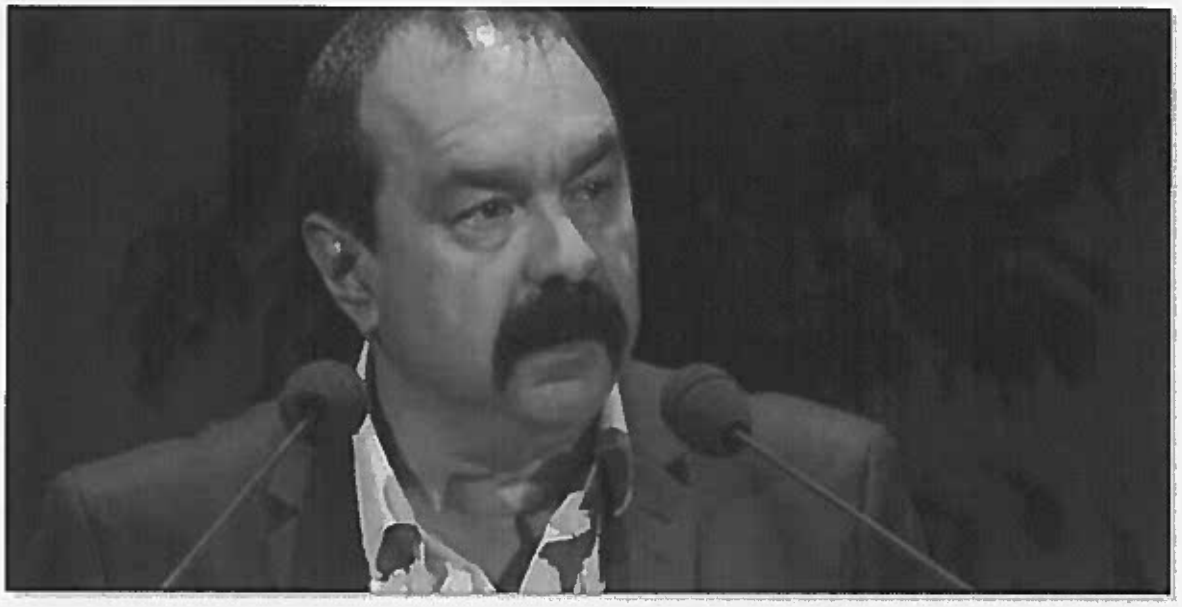

Le président du Medef, Pierre Gattaz accuse de façon virulente "la CGT et ses affidés" d'être les responsables "d'actions contre l'organisation patronale". Il demande la levée de "l'impunité syndicale" et propose d'instaurer un "service minimum de l'économie".

Pierre Gattaz, le président du Medef est très remonté et il en a *"ras-le-bol "* des différentes dégradations qui se produisent en marge de la contestation de la loi travail. Pour lui, l'ennemi désigné n'est autre que la CGT "*et ses affidés "*, coupables " *d'actions ayant visé l'organisation patronale "*.

Et d'évoquer devant la presse de nombreux exemples concrets : tags d'habitations ou de voitures de responsables locaux du Medef, blocages de réunions publiques, détritus déversés devant des chambres de commerce, attaques répétées contre le siège parisien du Medef, etc. Pour Pierre Gattaz, " *tout cela est nauséabond et détestable et je regrette que Philippe Martinez n'ait pas condamné ses actions ".*

LA CGT "NUIT À L'ÉCONOMIE"

Pierre Gattaz en veut donc énormément à la CGT l'accusant *"de ne plus avoir aucun respect, de nuire à l'économie, de ne pas avoir le sens de l'intérêt général "*. Bien entendu, il dénonce aussi *" le sentiment d'impunité qui règne chez les syndicalistes"*. Aussi, il demande que *" le gouvernement reprenne la main et surtout fasse respecter l'état de droit de manière urgente pour corriger toutes ces dérives"*.

DES MODIFICATIONS LÉGISLATIVES SOUHAITÉES

Il demande aussi un certain nombre d'évolution législatives pour permettre de lutter contre le "*pouvoir de nuisance*" de la CGT. Il souhaiterait ainsi que le Medef puisse directement aller en justice pour défendre les intérêts des entreprises. Il souhaite aussi qu'une loi vienne instaurer une sorte de *" service minimum économique "* afin d'interdire le blocage des ports, des gares des centrales nucléaires, des routes etc. Il en profite aussi pour réclamer une limitation des mandats syndicaux. Et de s'interroger par ailleurs, dans une fine allusion à la loi Rebsamen de l'été 2015 *" comment peut-on défendre encore l'idée d'un mandatement syndical obligatoire dans les TPE et les PME quand on voit que deux des principaux syndicats représentatifs se comportent comme cela? ".*

Une charge très sévère donc, non seulement contre des actions menées sur la voie publique mais aussi contre l'organisation actuelle du dialogue social en France.

UNE CHARGE QUI POURRAIT SERVIR LA CGT

Ceci dit, on peut s'interroger sur les conséquences des ces propos trés virulents. Ne vont-ils pas conduire à l'effet inverse de celui recherché ? A force de viser la CGT, de la placer en position centrale, d'ignorer le rôle des autres syndicats, Pierre Gattaz va faire de la CGT l'opposant numéro du Medef... Ce qui pourrait, in fine, renforcer les positions de la centrale de Montreuil alors qu'aura lieu dans un an une nouvelle évaluation de la représentativité des syndicats. Or, il se pourrait que se produise un basculement historique, avec une CFDT qui deviendrait la première confédération française devant la CGT. Dans ce contexte, les déclarations de Pierre Gattaz pourraient servir Philippe Martinez qui pourra vanter l'efficacité de la CGT, devenu la cible principale du Medef.

Le Canard Enchaine - mercredi 15 juin 2016

Valls tente de sauver les soldats Mailly et Martinez

HOLLANDE saura-t-il terminer la grève ? La perspective de l'épuisement des porteurs de pancartes et des grévistes, après la manifestation de ce mardi 14 juin, fait monter la tension dans l'entourage du chef de l'Etat. Avec, d'un côté, les visiteurs ou conseillers qui souhaitent qu'il en profite pour infliger un KO à la CGT et à FO et, de l'autre, ceux qui préconisent quelques concessions susceptibles de permettre au couple Martinez-Mailly de sauver l'honneur. « *Une sorte de paix des braves* », résume le député PS – et spécialiste du droit social – Denys Robiliard.

Un conseiller de Valls et l'éminence grise de Myriam El Khomri, Bethânia Gaschet, sont à la manœuvre dans les coulisses pour préparer une sortie en pente douce.

La discrétion est de rigueur : pas question de donner l'impression que le gouvernement cède devant la rue. L'un des principaux missi dominici de Matignon en terre syndicale n'est autre que le député PS Christophe Sirugue, rapporteur du projet de loi à l'Assemblée. Sa feuille de route, tracée par la ministre du Travail, limite les ambitions : « *améliorer le texte sans le détricoter* ». La récolte de grain à moudre risque de tenir dans un dé à coudre.

Trouvailles pour la loi Travail

Sirugue, qui a discuté avec tous les syndicats, y compris la CGT et FO, résume sa mission : « *garder la primauté aux accords d'entreprise, en répondant aux inquiétudes de FO et de la CGT sur le dumping social* ». On a connu petits boulots plus simples, vu que Valls répète qu'il n'est pas question de toucher à l'article 2.

Sirugue reste optimiste : « *On peut faire des choses avec une dizaine d'amendements* – contre 800 retenus par le gouvernement en première lecture – *sans passer par une modification de l'article 2.* » Une sorte de « jeu de loi » : on saute la case article 2 pour arriver directement à la case 13. Cet article 13 prévoit des garanties pour les branches professionnelles, avec, notamment, la création de « *commissions permanentes de branche* ». L'une d'entre elles serait chargée de donner un avis purement consultatif sur les projets d'accords d'entreprise avant leur signature. Cet avis serait communiqué à la boîte au terme d'un mois de réflexion.

L'utilité de cette trouvaille, dont une esquisse avait été présentée lors du premier examen à l'Assemblée, ne saute pas vraiment aux yeux. Mais, pour Sirugue, elle devrait, encore mieux que Photoshop, redonner le sourire au couple Mailly-Martinez. Tout repose sur le délai de réponse. Les fédérations syndicales pourront en effet le mettre à profit afin de dissuader leurs délégués dans les boîtes de signer n'importe quoi. Les appareils syndicaux conserveraient donc tout leur poids. Le centralisme démocratique au secours d'une réforme libérale... Un comble !

Alain Guédé

La PME

MACRON bientôt sans le sou ? Le porte-à-porte dans lequel se sont lancés les militants

MERCREDI 15 JUIN 2016 | N° 21945 | 1,90 € l'Humanité.fr

LE JOURNAL FONDÉ PAR JEAN JAURÈS

l'Humanité

ÉNORME !

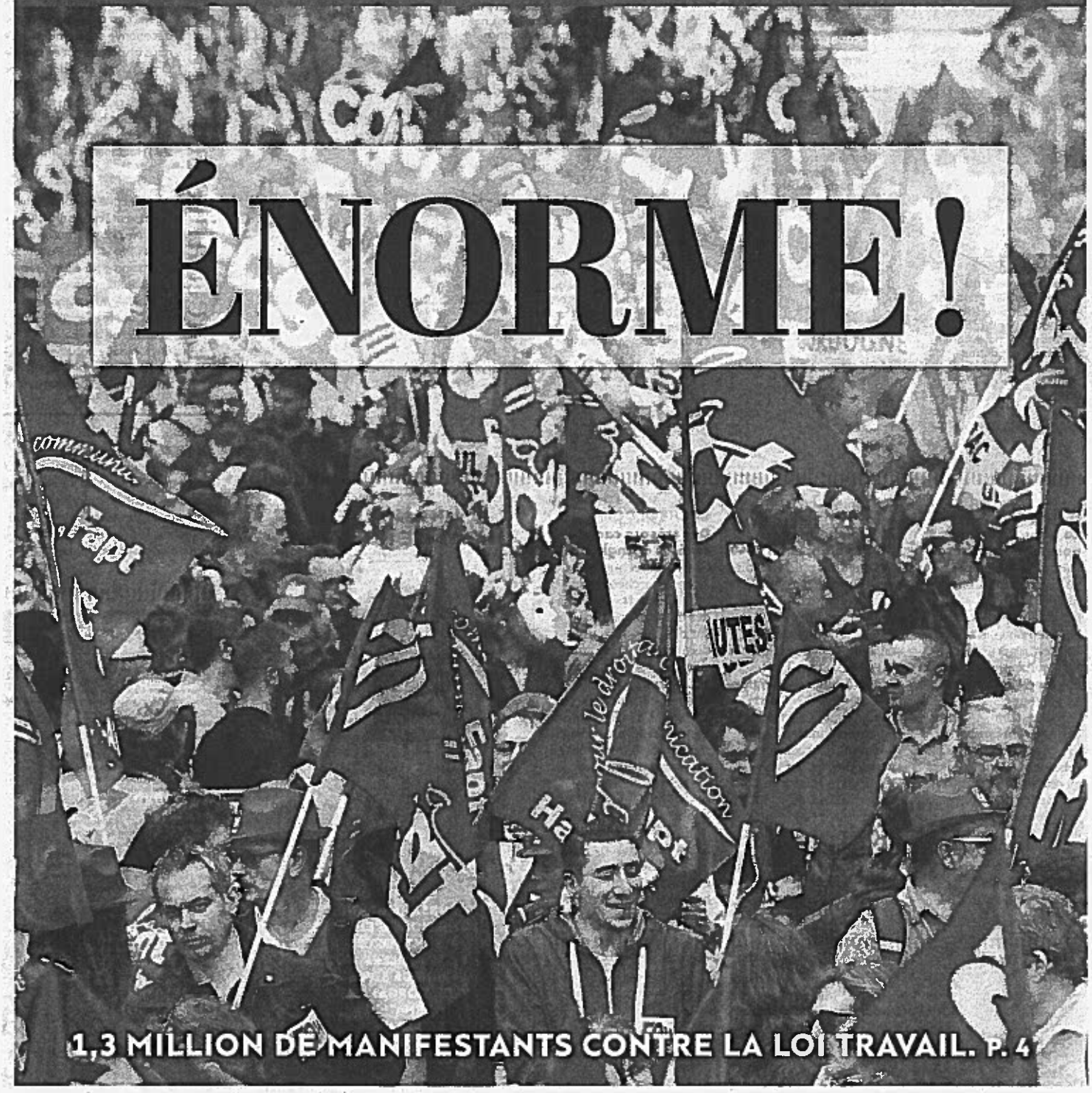

1,3 MILLION DE MANIFESTANTS CONTRE LA LOI TRAVAIL. P. 4

L'événement

LE SÉNAT CLAQUEMURÉ DANS SES CERTITUDES
Par 310 voix (LR, UDI, PS et PRG) sur 345 votants, les sénateurs ont repoussé lundi soir deux motions de rejet du texte de loi travail présentées par Pierre Laurent et Éliane Assassi (PCF). Les élus communistes plaidaient pour *« stopper les discussions sur un projet de loi dont la grande majorité de nos concitoyens ne veut pas »*.

18
C'est le nombre de pays desquels sont issus des universitaires, des syndicalistes et des associations signataires d'un appel qui réclame la fin des violences policières contre le mouvement anti-loi travail.

LOI TRAVAIL

Plus d'un million dans les rues contre un «recul de cent ans»

La volonté de défendre les droits des salariés, les conditions de travail et l'emploi étaient dans toutes les têtes ,hier, parmi la marée humaine venue des quatre coins de France, qui a défilé entre la place d'Italie et les Invalide, pour dire non à la loi El Khomri à l'appel de l'intersyndicale.

Au coin de l'avenue des Gobelins et du boulevard Arago, au début du trajet de la manifestation parisienne, une cinquantaine d'agents de l'inspection du travail sont allongés sur la chaussée et brandissent des pancartes : « Nous refusons d'appliquer le code du patronat ! » Un « die-in » – « sit-in » version agonie – pour protester contre la loi travail. En faisant reculer le Code du travail, socle commun pour tous les salariés, au profit d'accords entreprise par entreprise, le projet de loi ne peut qu'ébranler la mission de l'inspection du travail de contrôle de l'application du Code du travail. « Notre message avec ce "die in", c'est que ce projet de loi va détruire le Code du travail et rendre notre mission sans fondement, explique Thomas Dessalles, inspecteur du travail et militant CGT. Par ailleurs, nos effectifs continuent de baisser. Les services déconcentrés du ministère du Travail sont passés sous la barre des 8 000 agents, soit 700 de moins qu'en 2010. »

La marée humaine venue des quatre coins de France

La volonté de défendre les droits des salariés, les conditions de travail, l'emploi, était dans toutes les têtes hier, parmi la marée humaine venue des quatre coins de France, qui a défilé entre la place d'Italie et les Invalides, pour dire « non » à la loi travail et tenter de faire plier l'obstination du gouvernement à défendre son projet de régression sociale, à l'appel des syndicats CGT, FO, FSU, Solidaires, et des organisations de jeunesse Unef, Fidl et UNL. Philippe Martinez, secrétaire général de la CGT, avait promis une manifestation « énorme », elle l'a été, avec un million de personnes à Paris selon les syndicats, et 300 000 autres en province, soit davantage que le 1,2 million atteint au pic de la mobilisation, le 31 mars. Le message au gouvernement est passé, malgré les incidents qui ont rapidement éclaté à l'avant du cortège, où plusieurs centaines de jeunes encagoulés et vêtus de noir se sont placés devant le carré de tête des leaders syndicaux.

Une fois de plus, il y a deux manifestations en une. À l'avant du cortège, les tensions et la confrontation avec les policiers, à l'arrière, les revendications et l'opposition au gouvernement. « Quand on voit tout ce monde dans la rue, c'est pas normal que le gouvernement ne veuille pas écouter », déplore Amélie, employée de la Sécurité sociale et secrétaire du syndicat FO des organismes sociaux en Aveyron, venue en train avec une quarantaine de militants de son département. « Avec cette loi, les licenciements seront plus faciles, on a peur pour l'avenir de nos enfants. J'espère que le gouvernement ne va pas de nouveau passer en force par le 49-3, j'espère qu'on peut le faire reculer. » Quand on lui demande si elle a voté pour ce gouvernement, elle grimace : « Malheureusement oui, on espérait une amélioration mais les choses ont empiré. Pour 2017, je ne sais pas du tout ce que je vais faire, j'ai peur du FN, mais revoter pour la gauche… ? » Un peu plus loin, Daniel défile en chasuble jaune aux côtés de son fils de 15 ans : « Il est en troisième, il passe son brevet. Il m'a réclamé plusieurs fois de venir aux manifestations car il se sent concerné. L'augmentation du temps de travail des apprentis, ça l'a marqué ». Le papa travaille depuis 15 ans à l'usine Toyota de Onnaing, dans le Nord, près de Valenciennes. « Toyota, c'est très dur, les cadences, les pressions, la plupart des salariés ont des TMS (troubles musculo-squelettiques dus aux gestes répétitifs - NDLR) au bout de cinq ou six ans de travail, on ne peut pas accepter que ça s'aggrave ! Cette loi, c'est un recul de cent ans. » Eric Pecqueur, délégué CGT de l'usine, confirme : « On est venus à 35 de l'usine, 150 autres sont en grève sur place. La majorité des salariés sont contre cette loi, et même ceux qui ne font pas grève et ne viennent pas manifester participent par procuration, c'est comme ça que le mouvement tient depuis trois mois. Ils ont compris que dans cette loi, il n'y a rien de bon pour les travailleurs, que ça va aggraver les conditions de travail et augmenter le pouvoir des patrons. Ils ont compris aussi que ça ne créera aucun emploi. Dans notre usine, on est 3 600, si on passe de 35 heures à 45 heures de travail, c'est mille emplois en moins. » Chez Industeel, au Creusot, en Saône-et-Loire (800 salariés), fabricant de tôles pour la pétrochimie, 80 % du personnel est en grève pour cette journée d'action, explique François, délégué CGT venu défiler à Paris avec une dizaine de collègues. « Au début du mouvement, c'était plutôt 70 % de grévistes, mais on est monté à 80 % après le 49-3. Le gouvernement essaie de nous avoir à l'usure mais on est de plus en plus mobilisés. Cette loi qui va nous faire travailler plus pour gagner moins, on n'en veut pas. »

1,3 MILLION
C'EST LE NOMBRE DE MANIFESTANTS QUI ONT DÉFILÉ DANS LES RUES HIER, SELON LES SYNDICATS. DONT 1 MILLION À PARIS.

Au milieu du parcours, le carré de tête des leaders syndicaux s'est arrêté et attend. Des sources policières assurent qu'un millier de casseurs ont pris la tête du cortège et recherchent l'affrontement. Les abribus en miettes attestent de la violence. Mais là, ce sont des militants qui ont créé une chaine humaine pour éloigner les curieux et laisser les pompiers intervenir. Les pieds d'un blessé dépassent d'une couverture de survie, au milieu de la chaussée. Les secouristes sont applaudis mais les policiers hués quand, plus tard, ils refuseront d'ouvrir leurs grilles et demanderont aux pompiers de faire un détour pour évacuer le blessé.

Il faut se mettre à une table de négociation

La violence va-t-elle encore effacer le discours de fond sur la loi travail, et reléguer au second plan la légitime protestation des salariés et militants anti-loi travail ? C'est ce que redoutaient déjà certains dès le début de la manifestation. « Il ne s'agit pas de valider des débordements, mais la stratégie de maintien de l'ordre du gouvernement a eu pour effet et pour objet de leur donner jusqu'ici une visibilité forte », remarquait Patrick Henriot, secrétaire national du Syndicat de la magistrature (SM). Présent dans toutes les manifestations contre le projet de loi, le SM vient de diffuser son analyse du texte avec force détails et argumentaires. « Il y a eu quelques tentatives pitoyables de réaménagement de l'article 2, explique Patrick Henriot, mais qui sont vite tombées dans l'impasse. Car l'alternative est binaire. Soit les accords d'entreprise priment sur les accords de branches, soit on respecte la hiérarchie des normes. »

« La digue de la loi travail doit sauter, explique Annick Lairot, infirmière à Lorient, déléguée Sud Santé. On va revenir sur nos accords, nos astreintes, notre temps d'habillage. Déjà, notre temps de repas nous a été enlevé de notre temps travaillé. Nous manifestons contre la loi travail et pour un service public de sécurité et de qualité. Au premier juillet, un décret va créer les groupements hospitaliers de territoire qui va peser sur les hôpitaux locaux et notre maillage en territoire. »

Alors que la féministe Caroline de Haas distribue un tract pour faire sortir chacun dans la rue vendredi prochain et jouer de la casserole à 20 heures devant toutes les mairies de France, les dockers et agents des ports défilent déjà au son des tambours. 3 500 casques bleus, jaunes et oranges sous la bannière nationale de leur fédération CGT. Parmi eux, les dockers du Havre sont nombreux, fers de lance de la mobilisation depuis des mois, venus en cars et en trains avec les salariés de toute la Seine-Maritime de la centrale EDF, de Sidel, des hôpitaux, de Renault Sandouville, de la compagnie pétrolière CIM… « La grogne monte et au Havre, ça ne s'éteint pas, sourit Fabian Bourdoulous, secrétaire CGT du comité d'entreprise de la CIM. Après 26 jours de grève, nous avons repris le travail vendredi soir. Et aujourd'hui, nous avons redéposé un préavis de grève de 12 heures pour venir manifester à Paris. Nous voulons faire plier le gouvernement et peser sur la rencontre de vendredi entre Philippe Martinez et la ministre El Khomri. Il faut se mettre à une table de négociation pour réellement parler du texte. » À défaut, ils sont prêts à manifester les 23 et 28 juin, dates des prochaines journées d'action prévues par l'intersyndicale. •

FANNY DOUMAYROU
ET KAREEN JANSELME

LA CARAVANE DE L'HUMANITÉ DÉMARRE SA COURSE !
L'Humanité, au service de la mobilisation sociale, était présente, personnels en tête, dans le cortège parisien hier. L'occasion, pour le journal, de lancer sa caravane, pour diffuser son offre abonnement découverte et promouvoir la Fête de l'Humanité, en septembre prochain. Tout l'été, la caravane sillonnera les villes françaises. Prochain rendez-vous : samedi, 15 heures, place de la République à Paris.

À CONTRESENS

« La loi travail prône le dialogue, et notre pays préfère s'hystériser, se foutre sur la gueule. »
Laurent Berger,
secrétaire général de la CFDT.

UN « MARATHON DU DIALOGUE » À L'ASSEMBLÉE

À l'initiative d'une série de députés Front de gauche, socialistes et écologistes, les syndicats de salariés et d'étudiants seront auditionnés cette semaine à l'Assemblée nationale. Une initiative ouverte à l'ensemble des députés de gauche et écologistes

Jacky Naegelen/Reuters ; Jean-Paul Pelissier/Reuters ; Julien Jaulin/Divergence

Le patronat bloqueur... de manifestants

OBSTRUCTION Bus bloqués, SNCF et compagnies de cars qui refusent d'affréter pour les syndicats... ou comment faire croire à un essoufflement de la mobilisation.

Le gouvernement a peut-être trouvé un moyen d'en finir avec l'éternelle querelle de chiffres entre les syndicats et la police... en interdisant les manifestants d'accéder au lieu du rassemblement. La méthode a le mérite de valider l'idée d'un essoufflement de la mobilisation contre la loi travail à la veille de la rencontre, vendredi, entre le secrétaire général de la CGT, Philippe Martinez, et la ministre Myriam El Khomri, porteuse du texte. Hier, des manifestants venus de différentes régions qui tentaient de converger vers Paris ont vu leurs cars bloqués par la police, notamment au niveau de la porte d'Italie, comme en témoignent plusieurs syndicalistes. *« Des militants de l'Ardèche ont été bloqués dans un tunnel avant de pouvoir accéder au périphérique parisien. De nombreux bus étaient dans le même cas. Et évidemment les passagers n'avaient pas non plus le droit de descendre »*, rapporte Bernard, un militant de la CGT Caisse d'épargne.

Le patronat a choisi la méthode qu'il se plaît à décrier

Dans *le Parisien*, Philippe Martinez, dont le syndicat a recensé plus de 600 bus affrétés dans toute la France, a par ailleurs fait savoir que certains *« patrons de compagnie de cars ne veulent pas mettre de véhicules à disposition pour les manifs »*. Lors d'un discours à Martigues, samedi, le responsable syndical soulignait à cet égard à quel point *« le patronat est soudé »*. Les patrons en question se défendent de toute entrave au droit de manifester et expliquent vouloir éviter les incidents. De son côté, le secrétaire général de FO, Jean-Claude Mailly, a déploré *« quelques problèmes avec la direction de la SNCF pour obtenir des trains supplémentaires »*. L'entreprise justifie son refus du fait de *« l'Euro, des intempéries, voire des grèves »* !

Dans le Var, la SNCF aurait en outre refusé d'éditer les billets de train payés pour se rendre à la manifestation à Paris, dénonce la fédération départementale du PCF. *« Sous couvert qu'elle n'aurait pas reçu le virement de la banque, (l'entreprise) décide de ne pas nous envoyer par mail le billet de groupe »*, précise la fédération, dont le virement a pourtant été effectué le 9 juin. *« L'accusé de réception a été fait le vendredi 10, nous indiquant que les billets seraient émis lundi. »*

Pour réduire la taille des cortèges, le patronat a choisi la méthode qu'il se plaît à décrier. *« Ces gens ont une culture du blocage. Dans les autres pays du monde (...), ce ne serait pas toléré. (...) Ce n'est pas possible de laisser ainsi une chienlit des blocages et de l'intimidation »*, disait Pierre Gattaz, le président du Medef, il y a peu. ●

LINA SANKARI

Des syndicats plus que jamais mobilisés

«Le mouvement est loin de s'essouffler»

Philippe Martinez Secrétaire général de la CGT

« Cette journée est la démonstration que le mouvement est loin de s'essouffler comme je l'ai entendu ces derniers jours. Deux autres mobilisations sont prévues, au cas où le gouvernement n'écouterait pas, avec une votation citoyenne qui rencontre un écho très favorable et qui permet à des salariés qui ne peuvent faire grève de participer eux aussi. Le gouvernement s'obstine depuis plusieurs mois à refuser toute prise en compte de nos propositions. Il est temps d'arrêter d'essayer de jouer l'épuisement, la mobilisation de ce mardi montre que le mouvement est bien ancré parmi les salariés et l'opinion publique. Il faut être aveugle et sourd pour considérer qu'il ne se passe rien dans ce pays. Nous verrons vendredi, lors de notre rencontre avec Myriam El Khomri, ce qu'il en est. Le gouvernement sait parfaitement que plusieurs articles posent problème dans ce texte dont la colonne vertébrale organise le dumping social et constitue un véritable recul pour les droits des salariés. Des délégations européennes présentes dans le cortège ont témoigné des conséquences de lois semblables. Plutôt que de tabler sur la baisse de mobilisation, il faut maintenant que le gouvernement ouvre les yeux. »

«Le désaccord avec la loi travail est profond»

Bernadette Groison Secrétaire générale de la FSU

« À l'issue de cette manifestation, nous attendons que le gouvernement entende deux messages. D'une part, le désaccord avec la loi travail est réel et profond chez les salariés et dans l'opinion. Nous le savons depuis quatre mois mais nous le rappelons ce mardi avec une manifestation massive et réussie. D'autre part, le dialogue social ne peut pas consister à prétendre avoir raison contre une majorité d'organisations syndicales, il s'agit au contraire de réunir l'ensemble des partenaires et de trouver une issue ensemble. Nous avions écrit dès octobre dernier au président de la République pour lui dire que le climat social se détériorait et lui signifier ce malentendu sur la méthode même du dialogue social. Il ne nous a pas répondu positivement, et tout montre aujourd'hui que nous avions raison. Cependant, l'intersyndicale ne s'est jamais prononcée pour le statu quo. Des évolutions sont bien sûr nécessaires mais ne peuvent se faire contre l'avis des salariés. C'est le gouvernement qui a les clés en main, pas nous. Depuis le mois de mars nous demandons à discuter, si nous en sommes là, c'est de sa responsabilité. Il ne tient qu'au gouvernement de dire "on arrête de jouer perdant-perdant" et de remettre tout le monde autour de la table. »

«Solidaires des mobilisations»

Marthe Corpet Membre de la direction de l'Unef

« C'est toujours notre opposition au projet de loi El Khomri que nous exprimons ce mardi, tout comme nos revendications de mesures pour l'emploi des jeunes. Ce n'est pas un baroud d'honneur, les jeunes, les salariés continuent à se mobiliser. Certes, les étudiants sont en ce moment plus à leurs examens qu'à la loi travail, mais nous organisons, par exemple, des votations citoyennes dans l'ensemble des universités et dans des lieux publics. Pour la suite, ce sont les salariés eux-mêmes qui doivent décider de leurs propres outils de mobilisation. En tout cas, à l'Unef, nous serons évidemment solidaires des dates et des modalités d'action qui seront décidées. »

«Une votation, pour la démocratie»

Clara Jaboulay Présidente de l'UNL

« Difficile de parler d'un essoufflement quand deux autres dates de mobilisation sont déjà prévues, surtout quand on voit dans les sondages le rejet persistant de la loi dite travail. Les votations citoyennes en cours permettent d'engager avec le monde salarié un dialogue que nous avions un peu mis de côté jusqu'ici pour battre le pavé. Les épreuves du bac commencent, c'est vrai. Mais les votations sont un moyen pour des lycéens pas forcément disponibles pour manifester de s'exprimer. Elles ont pour vocation de contourner l'usage du 49-3 par le gouvernement, et de redonner du souffle démocratique. »

«La logique appelle le retrait»

Chloé Deverly Porte-parole de la Fidl

« Les lycéens restent mobilisés, malgré les examens, contre la loi travail, tout simplement parce que celle-ci va les plonger dans la précarité. Les jeunes en ont conscience : cette loi va permettre aux patrons de licencier plus facilement, d'imposer plus d'heures de travail sans mieux les rémunérer plutôt que de les protéger et de leur donner plus de droits. Nous espérons un geste fort du gouvernement. Avec 70 % de la population qui s'y oppose, la logique voudrait, en démocratie, que ce projet de loi soit retiré. »

«La balle est dans le camp du gouvernement»

Jean-Claude Mailly Secrétaire général de FO

« Beaucoup de monde a défilé à Paris et une cinquantaine de manifestations ont été organisées dans les départements. Loin d'un baroud d'honneur, cela montre que la mobilisation ne s'essouffle pas et qu'on maintient la pression pour le retrait d'un projet inacceptable sur plusieurs points. Nous montrons que la mobilisation est là et qu'elle évite les pièges liés à l'Euro : on ne le bloque pas mais on continue à mobiliser. D'autres dates sont déjà arrêtées, le 23 et le 28 juin. Ou le gouvernement décide de rester droit dans ses bottes, et, après l'opération com du Sénat, c'est le 49-3 à l'Assemblée nationale, ou il prend conscience que son projet de loi est minoritaire partout, et il accepte d'en discuter sérieusement et de l'amender, auquel cas il peut y avoir un vrai débat au Parlement. Le choix lui appartient. Tant qu'il ne bouge pas, on maintiendra la pression, la balle est dans son camp. »

«C'est un projet toujours dangereux»

Éric Beynel Porte-parole de Solidaires

« Visiblement, le mouvement ne manque pas de souffle. Nous avons été nombreux à la manifestation nationale à Paris malgré les difficultés pour trouver des bus ou des places de train. Non pas à cause des grévistes, mais des entreprises qui ont tout fait pour que nous ayons du mal à trouver des moyens de transport. Cette journée montre que le mouvement ne s'essouffle absolument pas et qu'il continue à exiger le retrait du projet de loi travail. La stratégie du gouvernement de dire qu'il existe pire ailleurs, en désignant la droite sénatoriale, ne tient pas. Le projet, tel qu'il reviendra à l'Assemblée nationale, une fois remanié par le gouvernement, comprendra toujours l'inversion de la hiérarchie des normes, la destruction de la médecine du travail, la facilitation des licenciements économiques, la destruction du Code du travail. En aucun cas ce n'est un projet de gauche, il est néfaste et dangereux pour le monde salarié. Nous exigeons toujours son retrait et qu'un vrai projet de progrès social soit réfléchi et mis en place. Si le gouvernement continue de refuser de nous entendre et si sa stratégie est de durer dans le temps, nous sommes prêts à y répondre. »

PROPOS RECUEILLIS PAR SÉBASTIEN CRÉPEL, JULIA HAMLAOUI ET LIONEL VENTURINI

REPORTAGE

Le Nord, au rendez-vous d'une lutte historique

Plus de soixante bus ont permis aux Nordistes de tous âges et de tous horizons professionnels de participer massivement à la manifestation nationale. Et pour le retrait !

Paris-Lille, envoyée spéciale.

Mardi 14 juin, 7 h 30. Café, croissants et liste d'émargement à la bourse du travail de Lille installée sur la friche de l'ancienne usine métallurgique Fives Cail. C'est là que fut chantée pour la première fois l'*Internationale*, qu'ils seront bientôt des centaines de cégétistes à entonner joyeusement dans les bus. Jeunes, actifs, retraités, agents des services publics, salariés du privé, intermittents, privés d'emploi : personne ne manque à l'appel. Et surtout pas Sylvie Manguine, 52 ans, secrétaire du secteur social, contractuelle, qui vient d'être mise au chômage pour cause d'économies à réaliser. *« Ma grand-mère s'appelait Martha Desrumaux. Ce fut la seule femme à signer les accords de Matignon en 1936. Chacun ici s'attend à une journée de manifestation hors norme contre la loi de casse du Code du travail, qu'ils attribuent sans ambages "au gouvernement socialiste" »*. « Taillons un costard à la loi travail », a écrit Christophe sur sa pancarte, même s'il sait que *« l'histoire du costard de Macron est anecdotique »*. C'est le fond qui doit nous intéresser : *« On a affaire à des politiques déconnectés de la vie réelle du pays »*, affirme-t-il. *« Garder la solidarité interprofessionnelle comme fonctionnement des caisses d'assurance chômage »*, voilà ce qui réunit les artistes Anne Conti, Louise Bronx et Thomas Baelde sur le parking. *« Le Medef veut que l'État mette la main à la poche pour nous indemniser entre deux créations, il ne faut surtout pas qu'il cède ! »* affirment ces trois « intermittents ». Julie, devenue il y a peu l'une des secrétaires nationales de l'Union nationale lycéenne (UNL), revient sur le verdict qui s'est abattu sur le jeune syndicaliste CGT de 28 ans, Antoine, arrêté lors de la manifestation lilloise du 17 mai dernier *« alors qu'il n'avait fait que se débattre face à des policiers sans brassard quand il a été arrêté injustement »*. Résultat : huit mois de prison avec sursis et interdiction de manifester. *« Nous entrons dans la période du bac, c'est une chose. Nous nous préoccupons de notre avenir à long terme, c'en est une autre. On a revu nos priorités, le retrait passe avant les révisions »*, déclare posément la jeune fille.

À la pause, sur une aire de l'autoroute A1, l'espoir prend de l'ampleur. Les dockers de Calais, les *« copains de l'énergie »*, le bus du Parti communiste, les *« camarades du Pas-de-Calais »*... *« On sera tellement nombreux qu'on n'atteindra jamais la place des Invalides à 17 h 30 pour remonter dans le car et rentrer »*, plaisante-t-on. Pas grave, l'organisation est parfaitement assurée par Mireille, Christine, Ahmid et d'autres syndicalistes qui récoltent les numéros de téléphone de chacun au cas où, et les 4 euros de participation au voyage, ticket sandwich compris.

Quand un des chauffeurs annonce qu'il y aura environ 600 bus de manifestants à Paris, les visages s'éclairent. *« Au Nord, c'étaient les corons... Prenez garde à la jeune garde... »* chantent les étudiants communistes, tandis qu'on approche de la capitale. Une fois sur le pavé, c'est le chœur des ouvriers et des fanfares qui vient confirmer la rumeur : la manifestation est *« énorme »* !

« Exiger le retrait de la loi El Khomri, ce n'est pas dire que c'était mieux avant, au contraire ! » argumente Marie, qui fait référence à la catastrophe minière de Courrières de 1906 qui a coûté la vie à plus de 1 000 hommes et a fait naître le Code du travail. *« Pas question de travailler douze heures par jour pour des clous, comme eux. »* Ce serait les trahir. *« On lâche rien ! »* Au passage, on nous rappelle que la chanson qui prend plus que jamais son sens en ce mardi de juin 2016, finalement ensoleillé, est née dans le Nord. ●

LAURENCE MAURIAUCOURT

RETROUVEZ L'INTÉGRALITÉ DU REPORTAGE SUR L'HUMANITÉ.FR

PARLEMENT

Des sénateurs dans la rue avec les manifestants

Auteurs de 402 amendements visant à réécrire de fond en comble la loi travail, les sénateurs communistes étaient là.

« Notre force dans le débat parlementaire, c'est la mobilisation populaire. Les manifestants ont besoin de notre voix dans l'Hémicycle et nous avons besoin de l'ampleur de la mobilisation pour peser », explique Pierre Laurent, secrétaire national du PCF et sénateur de Paris, juste à côté de la banderole « Défendre le progrès social, c'est retirer la loi travail ! » tenue par les sénateurs de son groupe. De nombreux manifestants ont salué et applaudi ces élus communistes, leur lançant des « Tous ensemble ! » et des « Bon courage ! ».

« C'est très important d'être dans la rue face à un gouvernement qui veut aller jusqu'au bout, alors que le pays est en révolte et que l'opinion est hostile à la loi travail et au 49-3 », mesure le breton Michel Le Scouarnec. *« Au Sénat, nous nous battons à la fois contre cette loi, mais aussi pour proposer un Code du travail progressiste*, développe Brigitte Gonthier-Morin. *Nous sommes au milieu d'une bataille idéologique, d'une crise sociale, économique et culturelle. Mais il y a encore un potentiel pour une gauche de transformation dans ce pays. C'est aussi l'enjeu aujourd'hui. »* Alors que Laurence Cohen se prépare à rejoindre l'hémicycle du Palais du Luxembourg, *« déterminée à ne rien lâcher face à une loi mauvaise pour les salariés »*, et que la présidente du groupe CRC, Éliane Assassi, estime que la grande manifestation donnait *« encore plus de force pour être toujours plus les porte-voix des opposants à la loi travail »*, Bernard Vera s'enthousiasme de la *« profondeur »* d'un mouvement *« loin de s'essouffler »*. Puis les élus sont retournés au Sénat, prêts à faire face à la fois à la droite et à l'exécutif. *« Le gouvernement a ouvert une porte et la droite l'enfonce*, commente Pierre Laurent. *Il n'y a en réalité qu'une opposition de façade entre les uns et les autres. »* ●

AURÉLIEN SOUCHEYRE

L'événement

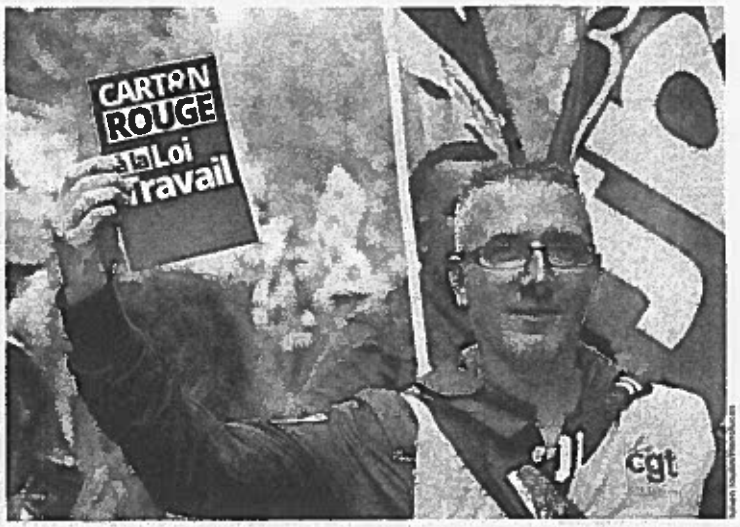

Des jeunes plus remontés que jamais

Chants à tue-tête, slogans scandés en chœur, drapeaux brandis en l'air et pétards… Par centaines, étudiants et lycéens ont battu le pavé parisien hier, dans le cortège de l'Unef, l'UNL (respectivement syndicat étudiant et lycéen), le Mouvement jeunes communistes de France (MJCF) et la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC). Ces organisations avaient ouvert le bal des manifestations contre la loi travail dès le 9 mars dernier. Quatre mois plus tard, les jeunes restent mobilisés en dépit de l'entêtement du gouvernement et des violences policières.

Drapeaux des Jeunes communistes en main, Laetitia et Louise ont pris la route depuis Angers (Maine-et-Loire) pour manifester dans la capitale. *« Je suis mobilisée depuis le début, on fait pratiquement une manifestation par semaine »*, s'exclame Louise, 20 ans. *« On ne lâchera rien jusqu'au retrait »*, ajoute sa camarade. Le cortège se met à peine en marche que les militants entonnent l'*Internationale*. *« Tout le monde aime la CGT »*, scandent-ils ensuite. Militant à l'Unef, Quentin se réjouit : *« Les jeunes s'expriment dans la rue malgré le 49-3, les amendements des sénateurs de droite sur le projet de loi et les intimidations des forces de l'ordre. »*

Les vacances universitaires et les révisions du baccalauréat empêchent nombre de jeunes de se mobiliser plus massivement. Pour autant, des lycéens et des étudiants continuent à descendre dans les rues avec les salariés, à l'instar de Léoni. *« J'ai le sens des priorités, je trouve ça plus important d'être ici que de réviser à la bibliothèque »*, expose l'étudiante de 22 ans, en école d'ingénieur. Clélia s'est arrangée avec ses collègues pour aller manifester. *« Je suis une future salariée, je veux pouvoir travailler dans de bonnes conditions et avec un salaire digne »*, argumente cette jeune femme de 21 ans, en service civique. Un keffieh autour du cou, Lorenzo est lui aussi venu à la veille de sa première épreuve du bac. Sa colère ne désemplit pas : *« Comment le gouvernement peut-il continuer à ne pas écouter le peuple ? Et les sénateurs de droite en rajoutent une couche ! Vivement les prochaines manifestations qu'on puisse montrer à ce gouvernement qu'on ne lâche rien. »* •

LOLA RUSCIO

Les cheminots basques ne viennent pas les mains vides

Pas de retard pour le TGV 8530 en provenance d'Hendaye. Il est arrivé hier, peu après midi, en gare Montparnasse à Paris. À son bord, 35 cheminots basques, de la SNCF et des entreprises ferroviaires privées, venus manifester contre la loi travail, accompagnés d'une quarantaine de militants CGT, d'EDF, de Turbomeca, des hôpitaux ou de l'administration. Ils ne sont pas venus les mains vides. Dix-sept cartons et quinze sacs de vêtements, produits de première nécessité et autres peluches pour les enfants, leur font office de bagages : *« Le 3 juin dernier, Guillaume Pepy, le président de la SNCF, a qualifié notre mouvement de grève d'"indécent" alors que les sinistrés des inondations étaient en difficulté. La CGT n'a pas de leçons de solidarité à recevoir. Cette collecte le prouve »*, explique Julien Delion, secrétaire général CGT des cheminots d'Hendaye et de Bayonne. Avant de rejoindre le cortège parisien, les dons ont été déposés au local CGT de la gare : *« Ils seront remis dès mercredi à la mairie de Villeneuve-Saint-Georges »*, continue le syndicaliste. Drapeaux sur l'épaule et chasubles CGT enfilées, la délégation a ensuite rejoint la place d'Italie. Pour les cheminots, l'enjeu de cette journée est double, alors que les négociations sociales se poursuivent dans la branche : *« Nous sommes directement concernés par la loi travail, qui bafoue la représentativité syndicale et inverse la hiérarchie des normes. Chez ECR, la direction rechigne à ouvrir les négociations relatives à un accord d'entreprise, elle attend le pourrissement du mouvement à la SNCF »*, analyse Nicolas Sourimant, conducteur de train de cette filiale privée de la Deutsche Bahn allemande. Pour un cheminot de Bayonne, la mobilisation a atteint un tournant qu'il faudra savoir prendre : *« Chez nous, les assemblées générales reconduisent la grève à la quasi-unanimité, mais dans d'autres secteurs le vote n'est plus si tranché et les AG moins fournies. »* Hier soir, la CGT devait donner sa réponse définitive quant à la signature ou non de l'accord d'entreprise à la SNCF, après examen des résultats de la grande consultation lancée par la fédération auprès de ses syndiqués. Dans le cortège parisien, les cheminots en lutte restaient très remontés contre ce texte. •

MARION D'ALLARD

Dans le car, vers leur première manif parisienne

Blois-Paris, envoyé spécial.

« *Je ne me voyais pas ne pas aller à cette manif* », confie Karine Mansour, aide-soignante à l'hôpital de Blois et pour qui c'est la première grande manifestation parisienne. Partie avec 80 autres salariés, jeunes et retraités dans le car à deux étages affrété par la CGT du Loir-et-Cher (parmi les six du département), Karine travaille au bloc opératoire et est assignée les trois quarts du temps : en grève ou pas, c'est sur son jour de congé qu'elle a dû partir manifester. *« C'est dans l'action que ça se joue »*, lance-t-elle. Secrétaire à l'organisation de l'union départementale CGT, Sébastien Boulanger évoque l'engouement de ceux qui, syndiqués ou non, se sont inscrits pour venir à Paris : *« Vendredi, on a dû louer un car supplémentaire, tant les appels affluaient. Il faut remonter à la lutte pour la Sécu en 1995 pour retrouver un pareil enthousiasme. »* Solène aussi vient manifester à Paris pour la première fois. Étudiante en éducation spécialisée, elle dit n'être membre d'aucune organisation syndicale ou politique. *« Je suis venue parce que, depuis le début que je me bats contre cette loi, on ne nous entend pas et on doit y aller encore plus fort,* estime-t-elle. *Ce qui m'indigne aussi, c'est que dans mon école je suis la seule à venir manifester. Mes collègues ne pensent qu'au présent, qu'aux heures de cours qu'ils vont rater, sans voir que, même s'ils obtiennent leur diplôme, leur vie sera plus dure si la loi travail passe. »*

Après le péage de Saint-Arnoult (Yvelines), un arrêt sur une aire d'autoroute se transforme en retrouvailles entre militants, salariés, jeunes de départements voisins dont les chauffeurs de bus ont eu l'idée de faire une pause au même endroit. *« Nous sommes montés à onze cars de l'Indre-et-Loire »*, se réjouit un Jeune communiste. Drapeaux rouges, autocollants et tracts sont déjà sortis des soutes accompagnés de quelques victuailles. Chasuble de la CGT Eurovia sur les épaules, un ouvrier martèle : *« L'annualisation, ça veut dire 12 heures de travail par jour en été et deux mois sans rien l'hiver. Faisons tomber cette loi ! »* À quelques centaines de mètres de la place d'Italie, les participants ont dû descendre du car et continuer à pied sur le périphérique, tant l'affluence est massive. •

OLIVIER MORIN

DÉFILÉS

« Le mouvement s'est installé dans la durée »

Plus de 140 000 manifestants revendiqués à Marseille, 9 000 à Lyon. Deux villes parmi d'autres qui ont vu de nouveaux cortèges se former hier, en plus de la manifestation nationale.

Trois mois après le début du mouvement, Marseille a encore répondu présent hier pour montrer que la détermination à faire reculer le gouvernement sur la loi El Khomri, loin de s'essouffler, faisait au contraire tache d'huile. À l'arrivée sur la place Castellane, après un départ du Vieux-Port, l'intersyndicale a revendiqué 140 000 manifestants. Et de nouvelles dates de grève et de mobilisation ont été annoncées dans les Bouches-du-Rhône pour les 23 et 24 juin, alors que la votation citoyenne se poursuit dans les entreprises jusqu'au 28.

« Le mouvement s'est installé dans la durée et on est à chaque fois plus nombreux. Après trois mois, on est à 80 % de l'opinion publique qui est contre cette loi. Tout reviendra à la normale quand le gouvernement se sera décidé à l'entendre », analyse Olivier Mateu, secrétaire de l'UD CGT 13. *« De nouveaux secteurs rejoignent la lutte, comme les centres de retraitement des déchets, le commerce ou les centrales à béton. »*

Dans le cortège qui rassemblait salariés du privé et du public, les ouvriers des raffineries de l'étang de Berre, toujours en grève, côtoyaient ceux de la centrale thermique de Gardanne, en mouvement reconductible depuis trois semaines.

À TOULOUSE, L'INTERSYNDICALE RECENSAIT HIER 30 000 MANIFESTANTS DANS LE CORTÈGE LOCAL, TOUJOURS AUSSI DÉTERMINÉS.

« Notre détermination ne fait que s'amplifier et ce sont les salariés qui sont demandeurs d'initiatives. Aujourd'hui nous sommes même rejoints par les travailleurs de la sous-traitance », constate Nadir Hadjali, délégué CGT. *« Le gouvernement tente de diviser le mouvement en cédant sur certaines revendications locales, mais maintenant on est embarqués jusqu'au bout. »*

« L'intersyndicale est toujours là aussi solide, la mobilisation, loin de s'essouffler, s'amplifie. Ce mouvement est extrêmement hétéroclite et novateur, de plus en plus de gens se sentent concernés », confirme Gilles Boukhalfa, un postier syndiqué à SUD. *« Il y a une prise de conscience populaire et ouvrière que cette loi est néfaste et que le gouvernement est de plus en plus minoritaire. Cette convergence des luttes pèse sur le rapport de forces. »*

Au même moment à Lyon, malgré la dizaine de cars envoyés par la CGT et FO à la manifestation nationale à Paris, ils étaient environ 9 000 à défiler, toujours aussi déterminés à exiger le retrait de la loi travail. *« Contrairement au discours général, le mouvement ne s'essouffle pas ! »* confirme à son tour Serge Roy, délégué du personnel CGT au centre de recherche de Solvay, à Saint-Fons. Ce jour-là, les techniciens et ingénieurs sont même plus nombreux que d'habitude à être sortis en manifestation, *« y compris des syndiqués de la CFDT et des non-syndiqués »*, explique le syndicaliste. Une légère extension de la mobilisation peut-être due au succès de la votation citoyenne sur le site de Saint-Fons, qui a attiré *« 280 votants, dont 82 % pour le retrait de la loi »*, mais aussi à la poursuite du mouvement de grève reconductible au centre de recherche. *« Les collègues voient qu'on est toujours là et qu'on lâche rien »*, insiste Serge Roy. Délégué CFDT de Secauto, une entreprise de sous-traitance, Daniel Rojon est venu avec une poignée de ses collègues syndiqués pour montrer que *« le réformisme, ça ne peut pas être le retour en arrière »*.

Pointant les nombreux dangers de précarisation contenus dans le texte, le cédétiste estime que *« soit les dirigeants nationaux de la CFDT n'ont pas pris la mesure des régressions de ce texte, soit ils sont malhonnêtes »*. *« Laurent Berger ne représente pas l'opinion des salariés »*, assène-t-il. À l'image de Cécile, Lucie et Marie, jeunes trentenaires impliquées dans le mouvement Nuit debout, la présence de nombreux salariés sans appartenance syndicale semble confirmer cette idée. Une pancarte « Vous pouvez briser nos os mais pas notre mouvement » tenue par son bras encore valide, Vladimir, vingt-deux ans et en formation pour devenir éducateur spécialisé, est formel. *« Ce n'est pas parce que les policiers m'ont fracturé le bras à coup de matraque télescopique lors de la manifestation du 25 mai que je vais arrêter de manifester. »* ●

MARC BUSSONE (MARSEILLE) ET LOAN NGUYEN (LYON)

L'Humanité - 15/06/2016

Le Parisien
Mercredi 15 juin 2016

Les casseurs éclipsent

LOI TRAVAIL. La manifestation a réuni hier dans la capitale un million de personnes selon les syndicats, 80 000 selon la police. Le cortège a été émaillé de violents affrontements entre casseurs et forces de l'ordre.

Textes : VINCENT VÉRIER
Photos : ARNAUD DUMONTIER

1 14 h 03 Les CRS chargent déjà. « Ça va péter, ça va péter », scandent joyeusement des cheminots. D'un coup, la manifestation bascule dans la violence. Vêtus de noir, quelques individus retournent une voiture. Pas vraiment une surprise. Depuis le départ, vers 13 heures place d'Italie (XIIIe), des centaines de casseurs remontent le cortège pour se positionner dans le premier tiers de la manifestation. « Il n'y aura jamais eu autant d'accessoires de ski sortis en plein mois de juin », ironise un militant FO en les observant avec leurs casques de snowboard, leurs masques et leurs passe-montagne.

2 14 h 47 Un manifestant s'écroule. Tandis qu'à l'arrière du cortège on scande « retrait, retrait de la loi El Khomri », à l'avant on jette des pierres sur les policiers qui répondent par du gaz lacrymogène. Une explosion. Un manifestant s'écroule. « Appelez les secours ! » hurle un jeune. « Police partout, justice nulle part », scandent des dizaines d'autres. La violence atteint un nouveau sommet. Epargnées jusque-là, les vitrines des magasins sont brisées les unes après les autres. Première ciblée, celle de la boutique Lancaster : « Je suis écœurée, lâche Aurélie, en larmes, qui réside au-dessus du magasin. Je connais les salariés qui travaillent ici. »

3 15 h 30 Guérilla urbaine près de l'hôpital Necker. Les interpellations d'hommes mais aussi de jeunes femmes se multiplient. « Libérez nos camarades », hurlent les manifestants tandis que les policiers, au milieu d'une foule hostile, peinent à se dégager en emportant la personne menottée. Rue de Sèvres, les CRS bloquent les manifestants. Sur la vitrine d'un caviste on peut lire : « La France, son pinard, ses révolutions ». Le face-à-face tourne à la guérilla urbaine. A coups de marteau, de masse, de mini-piolet, le macadam des routes, les pavés des entrées d'immeuble, les devantures des magasins, les abribus, les panneaux publicitaires mais aussi les bancs sont transformés en projectiles lancés sur les forces de l'ordre. Les vitres de l'hôpital Necker, tout proche, sont brisées.

4 16 h 20 Aux Invalides, la police sort le canon à eau. « Paris, debout, soulève-toi ! » scandent les manifestants en approchant des Invalides. Bombes agricoles ou cheminotes qui crèvent les tympans, feux d'artifice, gaz lacrymogènes, la tension est loin de retomber. Sur la place des Invalides, les manifestants sont accueillis par un blindé surmonté de lances à eau. « C'est lamentable, confiait un peu plus tôt Lionel, militant CGT venu de Brest. J'ai fait huit heures de bus pour me faire gazer. On voulait juste qu'il y ait du monde et manifester pacifiquement. »

la mobilisation

La colère sociale s'exacerbe

DES CANONS À EAU repoussant les manifestants boulevard des Invalides (Paris VII[e]), en plein cœur de la capitale, sous l'œil médusé de nombreux touristes et passants. Des nuées de casseurs cagoulés tout de noir vêtu en tête de cortège qui s'en prennent à l'hôpital Necker-Enfants malades ou saccagent des devantures de commerces et d'agences bancaires. Un bilan provisoire d'au moins 58 interpellations, 29 membres des forces de l'ordre et 11 manifestants blessés à Paris. Et des chiffres de participation sujets à de grosses interrogations....

La neuvième journée nationale de mobilisation contre la loi Travail va laisser un goût amer à plus d'un titre. D'abord aux organisateurs, la CGT en tête qui avait mis la barre très haut, à 1,2 million de manifestants à Paris. Les syndicats et la police font une lecture diamétralement opposée de ce qui s'est joué. Pour la Préfecture, les manifestants étaient hier entre 75 000 et 80 000, soit deux fois moins nombreux que lors de la manifestation du 26 mai.

Comme une lame de fond

Selon les syndicats, au contraire, les manifestants étaient trois fois plus nombreux. Selon FO, ils atteignaient même le million. La Préfecture aurait-elle oublié quelques manifestants ? « Nous sommes dans les niveaux atteints lors des grosses manifestation sur les retraites », assure un responsable de la CGT.

Cette querelle risque de passer bien au-dessus de la tête des manifestants, toujours mobilisés et de plus en plus remontés. Hier, ils étaient montés de toute la France pour faire entendre leur opposition à la loi Travail. Les détonations assourdissantes des grenades d'encerclement, les nuages de lacrymos et les violences des casseurs n'ont pas fait faiblir leur détermination. « Il y a une lame de fond, une détestation du pouvoir, du gouvernement qui s'exprime de plus en plus fort et vire à la violence. Même sous Sarkozy, cela n'avait pas atteint un tel niveau », observe un habitué des cortèges. Au point que les casseurs sont beaucoup moins montrés du doigt. Selon nos informations, des dockers du Havre (Seine-Maritime) leur ont même prêté main forte hier.

Alors, cette neuvième journée de manifestation signe-t-elle le « baroud d'honneur », comme le laissaient entendre ces derniers jours Matignon et l'Elysée ? Il semble qu'on en soit encore loin. Les syndicats ont déjà programmé deux nouvelles journées de mobilisation, les 23 et 28 juin. CATHERINE GASTÉ

VIDÉO leparisien.fr

Violents incidents à Paris en marge de la manifestation

DERNIÈRE MINUTE

Nouveaux affrontements dans la soirée

Rue Saint-Maur, Paris (XI[e]). Les pompiers éteignent les feux allumés par les casseurs. *(LP/Yann Foreix.)*

Plusieurs centaines de militants anticapitalistes et antifascistes se sont retrouvés en marge de la manifestation contre la loi Travail, dans la soirée, place de la République, à Paris. Après avoir contraint les participants au mouvement Nuit debout à interrompre leur assemblée générale, ils ont tagué puis incendié une voiture de la RATP. Repoussés par les policiers, ils ont quitté la place de la République avant d'entamer une manifestation sauvage dans d'autres rues de la capitale, incendiant notamment au passage deux Autolib, cassant du mobilier urbain et vandalisant et pillant une superette Dia dans la rue Saint-Maur (XI[e] arrondissement).

Faut-il avoir peur des accords d'entreprise ?

SOCIAL. La loi Travail les privilégie sur la convention de branche ou la loi. Fragiliseront-ils les salariés ou permettront-ils aux entreprises de s'adapter et de favoriser l'emploi ? Cette question fracture la gauche et le pays.

IL A MIS le feu aux poudres. Depuis des semaines, l'article 2 de la loi El Khomri donne le ton à la vie sociale et politique du pays. Son contenu est de nature à changer l'organisation et le fonctionnement de la négociation en France : s'il était voté, cet article permettrait aux accords d'entreprise de prendre le pas sur les conventions collectives et la loi. C'est déjà possible mais à la condition que les accords locaux soient plus avantageux pour les salariés.

Avec l'article 2, cette condition devient caduque. Cette évolution fragilisera-t-elle les salariés face à des chefs d'entreprise aux coudées plus franches ? Permettra-t-elle, au contraire, une adaptabilité plus grande des entreprises aux contraintes économiques ? Ces questions fracturent le pays.

Parmi les syndicats, si les organisations dites réformistes comme la CFDT ou la CFTC soutiennent le projet de loi et l'article 2, la CGT, FO et SUD ont pris la tête d'une contestation qui, de manifestations (dont une nationale mardi prochain) en grèves, bloque une partie de l'économie en plein Euro de football. La gauche n'échappe pas non plus à ce clivage. Manuel Valls continue de refuser tout retrait de l'article, mais s'est retrouvé lors du premier passage du texte à l'Assemblée nationale face à l'opposition d'une partie de la gauche, dont les frondeurs du PS. Les députés de droite ayant déposé une motion de censure, le Premier ministre a dû dégainer le 49.3 pour faire passer le texte... Au gouvernement même, des voix divergentes se sont fait entendre. « Il faut peut-être toucher à l'article 2 », avait osé déclarer Michel Sapin, ministre des Finances... avant de faire machine arrière. Au-delà de la guerre de tranchées entre le Premier ministre et la CGT, c'est bien la recomposition de la gauche qui se joue aujourd'hui dans la douleur : d'un côté, une gauche « classique » ou « historique » opposée à toute révision des conditions de travail des salariés, de l'autre, une gauche plus « réformiste ». Certains ont choisi leur camp, d'autres pas encore. C'est l'un des enjeux des mois qui viennent. JANNICK ALIMI

Le débat

« Une spirale infernale se construit pas à pas »

OUI

Mohammed Oussedik, membre de la direction nationale de la CGT, chargé de la campagne sur la réduction du temps de travail à 32 heures.

Les accords d'entreprise ne sont-ils pas plus adaptés au terrain ?

MOHAMMED OUSSEDIK. Les branches sont composées d'employeurs et de représentants syndicaux qui viennent des entreprises ! Mais négocier au niveau des branches permet de fournir un cadre aux entreprises d'un secteur, ce qui évite les distorsions de la concurrence et un dumping social dont les salariés seraient les victimes. L'article 2 de la loi El Khomri ouvre la possibilité de négocier au niveau des entreprises des dispositions moins favorables que la branche sur le temps de travail, les congés et le temps de repos. C'est un appel d'air à la déréglementation dans un sens défavorable aux salariés. Ceci est d'autant plus intolérable que « les accords pour le maintien de l'emploi » prévus par la loi préconisent que, pendant cinq ans, les salariés peuvent subir une hausse de leur temps de travail et une baisse salariale et qu'en cas de refus ils pourront être licenciés pour motif personnel, donc avec des indemnisations réduites. C'est une spirale infernale qui se construit pas à pas.

Pourquoi ne faites-vous pas confiance aux syndicats sur le terrain ?

En 2014, 950 accords de branche et 36 500 accords d'entreprise, souvent plus favorables aux salariés, ont été signés. La CGT en a signé près de 9 sur 10 dans les entreprises. Ce sont les accords de branche qui ont permis d'avoir autant de sujets à négocier dans les entreprises. Si on enlève ce cadre, on risque d'avoir des accords d'entreprise défavorables aux salariés. C'est déjà le cas des accords de maintien de l'emploi qui permettent à l'employeur de baisser les salaires et d'augmenter le temps de travail pour une durée de trois ans et que la loi El Khomri fait passer à cinq ans. Ces accords sont signés sous la contrainte par les salariés car, s'ils refusent, ils perdent leur emploi ou bien il y a chantage à la fermeture de l'entreprise. Cela explique le peu de succès qu'ont eu ces accords.

« Ce sont les accords de branche qui ont permis d'avoir autant de sujets à négocier »

La CFDT soutient l'article 2 car elle est mieux représentée dans les entreprises ?

Mais la CGT, la CFDT et FO sont très bien représentées, au niveau de la branche et de l'entreprise. La CFDT fait erreur en pensant qu'en réduisant le rôle de la loi et de la branche on réévaluera celui des entreprises. On n'avait jamais autant négocié sur le terrain qu'après la loi sur les 35 heures, y compris dans les entreprises où les syndicats étaient absents. C'est la protection et le cadre que constituent dans l'ordre la loi et la convention de branche qui dynamisent le dialogue social dans les entreprises, et pas le contraire.

Vous comprenez qu'un gouvernement de gauche procède à une telle réforme ?

Il y a une méconnaissance de ce que sont le dialogue social et le fonctionnement d'une entreprise. Mais c'est surtout parce que François Hollande, qui n'avait pas inscrit cette réforme dans son programme de candidat, a cédé très rapidement aux injonctions de Bruxelles qui, pour éviter à la France la procédure pour déficits publics excessifs, lui a imposé de procéder à une réforme structurelle du marché du travail. On se retrouve avec cette réforme bâclée, dans une logique perverse de mise en concurrence des législations nationales au sein de l'Union européenne.

« Un dumping social dont les salariés seraient les victimes »

Propos recueillis par J.A.

« Dans cinq ans, on en sera très satisfaits »

NON

François Meunier, économiste, ancien directeur général de l'assureur crédit Coface SA, rédacteur sur le site Telos.

Si les accords d'entreprise priment, n'y a-t-il pas un risque de nivellement par le bas des conditions de travail et salariales ?

FRANÇOIS MEUNIER. Je peux comprendre ceux qui craignent que le poids personnel du patron et sa capacité de s'imposer face aux salariés soient plus forts au niveau de l'entreprise qu'à celui de la branche. Dans les négociations de branche, le rapport de forces est moins physique, plus institutionnalisé, plus homogène sur l'ensemble des entreprises de la branche. Mais avec un grand défaut en retour : la négociation est davantage dépersonnalisée. Venue d'en haut, elle atrophie à la longue la vitalité syndicale au niveau local. Ce qui importe au salarié, c'est d'avoir un syndicalisme vivant et fort dans son entreprise, exercé par des gens qu'il connaît personnellement. Il faut donc des délégués syndicaux qui soient chargés de discuter des choses importantes, comme les conditions de travail. C'est largement le cas déjà pour les salaires : c'est de plus en plus dans l'entreprise qu'ils sont négociés. La négociation de branche sert surtout désormais à définir des niveaux planchers, qui sont, selon une étude du ministère du Travail de 2012, en moyenne 47 % en dessous des salaires effectifs observés dans les entreprises. Qui s'en plaint ? Pourquoi ce qui vaut pour les salaires ne vaudrait pas pour les conditions de travail ?

« La loi El Khomri est un bon compromis et une vraie réforme de gauche »

En privilégiant les accords de branche, les appareils syndicaux ne feraient que défendre leurs prérogatives ?

En partie. J'observe que FO, l'un des deux syndicats hostiles au fameux article 2 de la loi, est bien implanté dans les branches, beaucoup moins au niveau des entreprises. A nouveau, pour défendre les salariés, il vaut mieux une bonne musculation locale qu'une protection venue d'en haut. Et des délégués syndicaux solides et responsables, on ne les aura qu'en leur donnant davantage de responsabilité, sur des choses concrètes, visibles et importantes aux yeux de leurs collègues de travail. Et non en renvoyant ça au niveau d'un appareil éloigné et forcément bureaucratique, ceci valant autant pour les syndicats patronaux.

« Pour défendre les salariés, il vaut mieux une bonne musculation locale »

Pour le patronat, la négociation de branche peut être plus avantageuse ?

Bien sûr. Très souvent, la branche reste, du point de vue patronal, un endroit de dialogue très commode pour, disons-le, barrer la route à de nouveaux entrants. En effet, en acceptant des conditions de travail très spécifiques ou très favorables aux salariés, les entreprises bien implantées rendent plus difficile la venue d'entreprises qui n'ont pas les moyens d'être aussi « généreuses ».

Le gouvernement ne doit donc pas faire machine arrière ?

Ce serait dommage. Au-delà des bourdes tactiques et de l'impréparation en amont, la loi El Khomri est un bon compromis et une vraie réforme de gauche. Je parie que dans deux ou trois ans, plus personne ne la remettra en cause et dans cinq ans, on en sera très satisfaits. Cela dit, le texte aurait pu faire place à des mesures visibles renforçant le pouvoir syndical, y compris dans les PME, en contrepartie des concessions faites au patronat en matière de souplesse sur le temps de travail et le licenciement.

Propos recueillis par J.A.

AFP

Loi travail: principales modifications apportées par le Sénat en commission

Voici les principales modifications apportées par la commission des Affaires sociales du Sénat au projet de loi travail, examinées à partir de lundi en séance publique.

Le texte réécrit par la commission diffère ainsi sensiblement de la version adoptée le 12 mai en première lecture par l'Assemblée nationale, via le recours au 49-3.

- TEMPS DE TRAVAIL:

La commission fait sauter le verrou de la durée légale à 35 heures en donnant la possibilité aux entreprises de revenir à 39 heures en absence d'accord d'entreprise ou de branche. Dans ce cas, la majoration des heures supplémentaires serait fixée par décret.

Globalement, les sénateurs veulent maintenir le principe contesté "d'inversion de la hiérarchie des normes", au cœur de l'article 2, qui donne la primauté à l'accord d'entreprise sur l'accord de branche.

Ils suppriment par ailleurs le seuil minimum de 24 heures pour le temps partiel. Ils reprennent aussi les dispositions concernant les dérogations sur les durées maximales du temps de travail qui figuraient dans la première version du projet de loi. Les salariés pourront travailler 48 heures par semaine, voire 60 heures en cas de circonstances exceptionnelles.

Dans les PME, ils ont introduit la possibilité de signer des conventions individuelles de forfait en l'absence d'accord collectif.

Toujours dans les entreprises de moins de 50 salariés, en l'absence de délégué syndical, ils veulent permettre la signature des accords collectifs directement avec les institutions représentatives du personnel ou à défaut recourir à une consultation du personnel.

- LICENCIEMENTS:

La commission a repris des mesures prévues par le texte initial, mais retirées par l'Assemblée.

Elle a ainsi rétabli le plafonnement des indemnités de licenciement aux prud'hommes, qui seraient limitées à 15 mois de salaire. Elle propose aussi de revenir à la prise en compte du seul périmètre national, et non international, pour les difficultés économiques justifiant des licenciements, que les députés avaient supprimée, craignant des abus. Il s'agit pour la commission de ne pas dissuader les investissements en France.

Enfin, elle précise les situations dans lesquelles un licenciement économique reposera sur une cause réelle et sérieuse: baisse du chiffre d'affaires ou du carnet de commandes d'au moins 30% pendant un semestre, ou perte d'un marché représentant au moins 30% de son activité.

- ACCORDS OFFENSIFS:

Les sénateurs veulent que les nouveaux accords de préservation et de développement de l'emploi prévoient les conditions dans lesquelles les salariés pourront bénéficier de l'amélioration de la situation économique de leur entreprise.

- INTERESSEMENT ET PARTICIPATION:

La commission propose la réduction de 20% à 16% du forfait social pour l'ensemble des sommes versées au titre de la participation et l'intéressement, "afin de renforcer le pouvoir d'achat des salariés".

- COMPTE PERSONNEL D'ACTIVITE:

Les sénateurs l'ont recentré sur le compte personnel de formation et le compte personnel de prévention pénibilité, écartant la création du compte d'engagement citoyen, qu'ils jugent inabouti. Ils ont par ailleurs simplifié le compte pénibilité en le limitant aux quatre facteurs de risques déjà en vigueur.

- APPRENTISSAGE:

La commission veut permettre aux élèves de bénéficier du dispositif d'initiation aux métiers en alternance (DIMA) dès l'âge de 14 ans, au lieu de 16 actuellement.

Le Journal du Dimanche - dimanche 12 juin 2016

Laurent Berger, secrétaire général de la CFDT

« L'hystérie au lieu du dialogue »

INTERVIEW
NICOLAS PRISSETTE @NicolasPri7

Le mouvement contre la loi travail a démarré il y a quatre-vingt-huit jours. Pourquoi ce conflit n'est-il toujours pas terminé selon vous ?

Il y a deux causes principales. Le premier projet du gouvernement était inacceptable, il a été vécu comme punitif. Ce ressenti très négatif a perduré alors que le texte a largement évolué en faveur des salariés, grâce à notre action. L'autre raison, ce sont les postures. Nous assistons à un jeu de rôle où chacun prétend montrer ses muscles. Il y a, d'un côté un gouvernement en difficulté et, de l'autre, une organisation syndicale qui a voulu refaire son unité. Voilà peut-être l'explication.

Est-ce la faute aux acteurs ou bien à la méthode ?

Les deux. Regardez où cela aboutit. Le projet de loi préconise le dialogue mais il hystérise la société. Pierre Gattaz y est autant opposé que la CGT. La méthode fut très mauvaise, elle n'a pas permis de donner le sens du projet. Maintenant nous sommes dans le temps du débat parlementaire, il est bien tard pour le faire.

Comment en sortir ?

C'est difficile à dire. Je constate que les blocages viennent de salariés et d'agents qui ne sont pas concernés par le projet de loi. Il ne faut pas non plus accepter la dérive des mouvements d'extrême gauche, qui saccagent des locaux de la CFDT ou insultent des salariés. Il faut faire attention, poser les limites, on ne peut pas tout tolérer. Si un mouvement d'extrême droite avait empêché la parution des journaux, nous aurions été un million dans la rue à défiler contre le fascisme.

Laurent Berger, au siège de la CFDT, à Paris. JULIEN DE FONTENAY POUR LE JDD

Que dit ce conflit de nous, les Français, que révèle-t-il de la France ?

Il y a un mal-être dans le pays, une profonde difficulté économique et sociale. Nous vivons des mutations que personne n'a expliquées. Que l'on s'arc-boute ou que l'on critique le Code du travail, il faut le faire évoluer pour qu'il reste protecteur face aux changements des emplois et du travail. Ce n'est pas en brutalisant la société ou en espérant le retour des Trente Glorieuses qu'on offre un avenir meilleur. Or personne ne parle de progrès social aujourd'hui, de progrès humain. Les responsables politiques n'évoquent que des boîtes à outils. Nous crevons d'une incapacité à expliquer que la performance sociale et la performance économique vont de pair. Il y a la nécessité d'un sursaut. Il est parfois à l'œuvre, çà et là, mais on ne le voit pas.

> « Il ne faut pas accepter la dérive des mouvements d'extrême gauche, qui insultent des salariés »

Plusieurs candidats à la primaire de droite proposent d'aller beaucoup plus loin que la loi El Khomri. Vous le redoutez ?

Il y a une tentation autoritaire et une tentation de dérégulation qui se rejoignent. Ce serait une profonde erreur d'y céder. La période est mauvaise pour l'image du syndicalisme et pour le dialogue social. Des organisations syndicales pensent que le statu quo serait satisfaisant, des organisations patronales croient qu'il faut être dur pour gagner. Au bout du compte, cela favorise une vision politique autoritaire et verticale. Or l'affrontement stérile est toujours plus bénéfique aux patrons qu'aux salariés. Au contraire, dans ce projet de loi, on contraint les patrons à négocier.

L'image de la France est-elle en jeu ?

Quand j'explique à mes homologues étrangers que ce texte pose comme base le Code du travail, avec la possibilité de négocier des accords d'entreprise à condition qu'ils soient signés par des syndicats majoritaires, ils trouvent que ce pays s'emporte pour pas grand-chose. Nous avons des visions différentes, c'est la liberté et la démocratie, mais est-ce que cela vaut vraiment qu'on en arrive à telles tensions ? Méfions-nous du pessimisme et des caricatures, nous devons nous attaquer aux vrais problèmes et construire une société plus juste. ●

L'Humanite - lundi 13 juin 2016

Un rapport de forces désaxé qui se radicalise, faute d'avoir pu s'exprimer

Thomas Samson/AFP

François Hommeril
Président de la CFE-CGC

La loi travail est-elle amendable ? En France, en 2016, une loi passée de façon conforme aux dispositions constitutionnelles est-elle amendable ? La question est finalement suffisamment étrange pour que lui soit substituée une autre question plus dérangeante : comment en est-on arrivé là ? Pour la CFE-CGC, l'essentiel de la réponse à la question initiale réside dans la justesse de l'explication apportée à cette seconde question. Il est important, a priori, de rappeler que nous comprenons la volonté gouvernementale de poursuivre le travail engagé depuis 2001 et visant à moderniser les conditions et la légitimité des acteurs du dialogue social. Il est en effet logique pour un gouvernement de s'inscrire dans la continuité d'un mouvement qui s'amorce par la position commune des partenaires sociaux en 2001, se poursuit par la loi Fillon en 2004, qui permet, rappelons-le, depuis cette époque, le déverrouillage des branches et se poursuit par la loi Larcher en 2007, qui responsabilise les partenaires sociaux en toute matière ayant trait à leur domaine de compétence, et pour lequel le gouvernement projette une loi.

Le mouvement ne fléchit pas quand il est proposé aux partenaires sociaux de travailler sur la représentativité syndicale dans de bonnes conditions d'appropriation de la matière grâce à deux rapports (Chertier et Hadas-Lebel), étoffés et complétés par un avis du Conseil économique, social et environnemental (Cese) – nous sommes en 2008.

Il est évident que la portée et la philosophie de construction de la négociation collective, c'est-à-dire tout ce qui se cache derrière l'article 2 (et les articles connexes) de la loi travail, participe étroitement de la suite de ce mouvement, qui est à portée systémique.

Or – et c'est l'erreur à notre sens la plus importante du gouvernement –, la loi travail, dans la méthode proposée, crée une rupture avec l'évolution précédente et entend sur ce sujet s'abstenir d'un processus de concertation permettant à chacun d'adhérer, peu ou prou, à l'évolution proposée, ou en tout cas d'y participer et de s'approprier progressivement les enjeux du changement. Plus encore, les articles concernés sont « noyés » au milieu d'autres dispositions davantage susceptibles, elles, d'être l'objet d'un travail parlementaire classique.

66 %
C'EST LE POURCENTAGE D'OUVRIERS QUI SOUHAITENT LE RETRAIT PUR ET SIMPLE DE LA LOI EL KHOMRI.

Résultat : en l'absence de saisine des partenaires bien en amont de la production législative, les « négociations » se font avec le gouvernement dans le cadre d'un rapport de forces désaxé qui s'exaspère et se radicalise, faute d'avoir pu s'exprimer dans un cadre pacifié.

Alors, finalement, nous sommes contraints de répondre à la question à deux reprises.

La loi travail est-elle amendable ? Oui ! Oui, et nous avons proposé des amendements à toutes les dispositions relevant du champ individuel et non systémique, et nous continuerons à le faire comme nous l'avions fait en première lecture et au Sénat.

La loi travail est-elle amendable ? Non ! Non, elle ne l'est pas concernant son article 2, dont nous demandons la suspension en attendant la transcription législative d'un accord national interprofessionnel négocié dans des conditions de sérénité, d'intelligence et de construction dignes des enjeux portés par la négociation collective. •

Liberation - jeudi 16 juin 2016

Jean-Claude Mailly «Ces violences nous desservent»

Le secrétaire général de Force ouvrière regrette les dégâts occasionnés en tête de cortège, mardi, et dénonce la dramatisation du gouvernement.

INTERVIEW

Jean-Claude Mailly, secrétaire général de Force ouvrière, était mardi dans le cortège syndical de la manifestation contre la loi travail, marquée par des débordements. Refusant d'en porter la responsabilité en tant qu'organisateur, il renvoie la faute au gouvemement et à l'absence de dialogue social depuis le début de la contestation.

Selon Manuel Valls, la responsabilité des organisations syndicales se pose face aux violences des «casseurs». Que lui répondez-vous?

J'ai trouvé la parole du Premier ministre violente. Il a un côté pyromane. Au lieu d'avoir une attitude responsable, il reste droit dans ses Rangers, refuse de dialoguer, et explique que c'est de la faute des services d'ordre des syndicats s'il y a de la violence. Et ce, alors que nous avons dénoncé, comme à chaque fois, ces débordements. Par ailleurs, je n'ai jamais condamné les forces de police qui font un boulot difficile. Au contraire, j'ai envoyé un message de soutien aux policiers. C'est donc un peu léger comme raisonnement. D'autant que les violences nous desservent: aujourd'hui, de quoi parle-t-on? Des violences et non du projet de loi. Or, je préférerais cent fois qu'on soit sur le contenu...

De son côté, François Hollande a laissé entendre que les manifestations pourraient être interdites à l'avenir...

Est-ce que cela veut dire qu'à chaque fois qu'il y a des violences, il faut tout interdire? Et pourquoi alors ne pas interdire les matchs de l'Euro? On a vu ce qui s'est passé à Marseille. Malgré cela, on ne va pas rendre tous les supporteurs responsables? Un gouvernement dit de gauche qui pourrait interdire des manifestations à l'appel des organisations syndicales, ce serait une nouveauté... L'exécutif met de l'huile sur le feu. S'il y avait eu des discussions avant, on n'en serait pas là. Or, en face, on a un mur. Je ne dis pas, bien sûr, que le gouvernement est responsable des violences, mais il joue là-dessus. Il essaye de communiquer autour pour faire passer son projet. Regardez ce qui s'est passé à l'hôpital Necker. Bien sûr, c'est condamnable. Mais on en rajoute. C'est de la com...

Mais n'observe-t-on pas une montée de la violence depuis le début de la contestation?

Dans le cortège de mardi, il y avait visiblement plus de casseurs que d'habitude, en avant du défilé. Mais cela n'a rien à voir avec les manifestations.

REUTERS

Ces violences auraient-elles pu être évitées par les organisateurs?

Pour cette journée d'action, nous avons renforcé nos services d'ordre (SO), tant du côté de FO que de la CGT. A un moment, ça a «frité» à l'avant. Nous avons alors fait remonter des bénévoles du SO. Mais je rappelle que nous assurons le service d'ordre de la manif en tant que telle, pas de ce qui se passe au-devant du défilé. Bien sûr, si on voit un casseur cherchant à entrer dans le cortège, on l'empêche. A condition de savoir que c'est un casseur. Les militants du service d'ordre ont donc fait leur boulot. Par ailleurs, dans les précédentes manifs, nous avons aussi eu des blessés dans nos rangs à cause des casseurs... Et nous sommes des personnes responsables: pendant la COP 21, par exemple, nous avons été d'accord pour annuler la grande manifestation qui était prévue, car c'était juste après les attentats.

A qui la faute, alors?

Si le gouvernement acceptait qu'il y ait un vrai dialogue, les manifestations seraient terminées dès le lendemain! Mais là, il joue la montre, sachant bien que cette stratégie peut générer des violences. C'est pourquoi je renvoie Manuel Valls dans ses propres buts.

Peut-on espérer, dans ces conditions, une sortie de crise?

J'ai fait des propositions sur les points les plus problématiques du texte au gouvernement et je considère qu'elles peuvent permettre de sortir par le haut, et pour tout le monde. Mais, pour le moment je n'ai pas eu de réponse...

De quand datent vos derniers échanges avec le gouvernement?

Vendredi dernier. J'ai fait part de ces propositions à la ministre du Travail, après avoir prévenu le Premier ministre. Je l'ai trouvée à l'écoute. Elle n'a pas dit qu'elle était d'accord avec moi, mais on a enfin eu un vrai débat sur le projet de loi. Ce qui n'a jamais été le cas avec le Premier ministre. J'ai l'impression que Manuel Valls a un vrai problème avec le compromis et le dialogue social. On est face à un gouvernement fermé. Du côté de l'Elysée ou de Matignon, ce n'est pas le texte qui intéresse. Ils sont dans des logiques politiciennes par rapport à la présidentielle. Et cela l'emporte sur le contenu même de la loi.

Recueilli par **AMANDINE CAILHOL**

Le Parisien
Jeudi 16 juin 2016

Hollande veut mettre KO la CGT

LOI TRAVAIL. Jugeant que les violences commises mardi contre un hôpital parisien peuvent être un tournant dans le conflit, le chef de l'Etat menace d'interdire les manifestations. Tollé des syndicats.

Paris (VIIIe), hier. Le Premier ministre, Manuel Valls, et le président, François Hollande, ont décidé de passer à l'offensive après les dégradations commises par des casseurs à l'hôpital Necker-Enfants malades et l'émotion qu'elles ont suscitée. *(LP/Frédéric Dugit.)*

« C'EST LA PREMIÈRE fois qu'un hôpital est la cible des casseurs. C'est une attaque vandale contre un lieu de solidarité qui discrédite tous ceux qui en sont à l'origine. » Autour de la table du Conseil des ministres hier matin, tous les membres du gouvernement l'ont compris : François Hollande entend faire craquer la CGT. Au point que le président menace désormais d'interdire toute nouvelle manifestation contre la loi Travail après les nouvelles violences observées mardi à Paris. Sidération mardi soir lorsque Hollande et Manuel Valls découvrent les images de l'hôpital Necker-Enfants malades pris pour cible par certains casseurs. Elles suscitent une telle émotion que l'exécutif décide de passer à l'offensive. « Un cap a été franchi », s'offusque-t-on à l'Elysée.

> « C'est un divorce historique »
> Un député

D'autant qu'à droite Alain Juppé et Nicolas Sarkozy tirent à boulets rouges sur la CGT et un gouvernement « sans autorité ». Et que le patron de la CGT, Philippe Martinez, tarde à sortir de son silence... « S'il y avait eu une condamnation claire, sèche et sans ambiguïté, on n'en serait pas là », pointe un conseiller présidentiel. Après quatre mois de blocages, l'Elysée croit en réalité à un tournant : l'« effet Necker » va plomber définitivement une CGT jugée « dépassée ». « Quand on est organisateur de la manifestation, on a une responsabilité dans la coparticipation au maintien de l'ordre. Les syndicats ont une responsabilité », insiste ainsi l'entourage de Manuel Valls. Invité sur France Inter, le Premier ministre sort donc l'artillerie lourde : l'interdiction « au cas par cas » de toute nouvelle manifestation. François Hollande brandit lui aussi la menace « si les conditions de sécurité des biens et des personnes ne sont pas garanties ».

En novembre dernier, le gouvernement avait interdit la marche mondiale pour le climat quelques jours avant que la COP21 ne s'ouvre au Bourget (Seine-Saint-Denis). Avec l'état d'urgence en vigueur jusqu'au 26 juillet, l'Etat a en effet plus de facilités pour restreindre les libertés fondamentales dont le droit de manifester. Quitte à exciter encore un peu plus les esprits : après l'adoption sans vote de la loi Travail à l'Assemblée en mai, l'interdiction de manifester ! « C'est le signe d'un gouvernement aux abois », affirme la CGT.

Un député qui a croisé hier le leader de FO en témoigne : « Mailly était exceptionnellement en colère. C'est un divorce historique », rapporte-t-il. Même la Ligue des droits de l'homme rappelle que « la responsabilité du maintien de l'ordre incombe aux pouvoirs publics et non pas aux organisations syndicales ». Une façon de renvoyer le Premier ministre à ses études alors que Christian Paul, chef de file des frondeurs du PS, le met en garde : « On ne va pas sacrifier la liberté de manifester à des provocateurs qu'il faut identifier et sanctionner. »

ÉRIC HACQUEMAND AVEC A.D. ET P.TH.
ericbacquemand

Les ambiguïtés de la centrale

La CGT aurait-elle du mal à tenir ses troupes ? Si Manuel Valls a haussé le ton, hier matin, c'est qu'il disposait d'éléments pour le moins troublants. « Apparemment, des manifestants CGT ont participé à certaines violences », glisse-t-on dans l'entourage du Premier ministre. Selon nos informations, un cégétiste a bien été interpellé mardi. Le syndicat confirme. Mais réfute tout lien avec les violences. « Il y a eu une tentative de manifestation spontanée, avant le départ du cortège officiel. C'est à ce moment-là que notre militant a été interpellé », nous assure Fabrice Angei, secrétaire confédéral chargé du projet de loi Travail. Problème, des dockers cégétistes auraient également été vus en train de desceller des pavés place Vauban (VIIe arrondissement). De quoi faciliter la tâche des casseurs... « Cela, on le nie catégoriquement », rétorque Fabrice Angei. Mais ce n'est pas tout. Selon une source policière, certains syndicalistes se trouvaient aux côtés des casseurs à la fin de la manifestation. « Aux Invalides, plusieurs membres de la CGT, présents parmi les casseurs, nous ont pris à partie. Sur les images de vidéosurveillance *(voir photo)*, on voit clairement l'un d'eux un pavé à la main et un autre renvoyer une grenade lacrymogène vers les forces de l'ordre », explique un cadre de la préfecture de police.

Paris, le 14 juin. Selon une source policière, certains syndicalistes, reconnaissables à leur chasuble rouge, se trouvaient aux côtés des casseurs à la fin de la manifestation.

> Des cégétistes auraient été vus en train de desceller des pavés

Autre point qui fâche : le travail préparatoire avec la préfecture de police de Paris. Selon Matignon, « la CGT n'a pas tenu compte des recommandations de la préfecture concernant la longueur du trajet et les zones de délestage ». La preuve, aux yeux du patron des députés PS, Bruno Le Roux, de « l'ambiguïté de la CGT ». « Quand on n'arrive pas à discuter avec eux du meilleur trajet pour assurer la sécurité... » soupirait-il hier. Là encore, le syndicat « s'inscrit en faux ». « On a fait évacuer le cortège avant l'arrivée prévue à l'esplanade des Invalides pour éviter tout incident », se défend Fabrice Angei, pour preuve de sa bonne foi. La centrale ne compte pas cesser d'organiser des défilés à Paris, comme le demande l'exécutif. En vue des journées d'action programmées les 23 et 28 juin, le cégétiste Angei prévient : « Les modalités d'action ne sont pas arrêtées, mais il pourra y avoir des manifestations. On n'obéira pas à un diktat. »

AVA DJAMSHIDI, PAULINE THÉVENIAUD ET ÉRIC PELLETIER

« Hôpital, c'est pourtant écrit en grandes lettres blanches »

Un riverain de Necker

« QU'ON NE DISE PAS qu'ils ignoraient ce qu'ils cassaient, que c'était dans le feu de l'action, alors que c'est écrit en grandes lettres blanches, là sur les vitres de façade ! » s'indigne un riverain de Necker. Du personnel hospitalier aux commerçants voisins, de l'aide-soignante au Premier ministre, les mêmes mots expriment la même colère, au bas du boulevard Montparnasse (Paris, XVe).

Le petit garçon du couple de policiers tué s'y trouvait

Car cette façade, pansée sur plusieurs mètres par de l'adhésif et des panneaux de contreplaqué, est celle de l'hôpital Necker-Enfants malades, devenu mardi soir le symbole du vandalisme. Cette fois, des casseurs s'en sont pris à un hôpital, qui plus est pédiatrique, fracassant les grandes baies à coups de masses et de parpaings.

Paris (XVe), hier. La façade de l'hôpital Necker-Enfants malades, pansée de ruban adhésif, a été la cible de casseurs, du jamais-vu. *(LP/E.S.)*

Un peu plus tard, on apprenait aussi que le garçon de 3 ans du couple de policiers assassiné lundi se trouvait de l'autre côté de ces murs, lorsque se sont déchaînés des casseurs... Triste première que cet assaut qui a beaucoup choqué, dans l'enceinte de Necker et dans le quartier dévasté. « Ce qui s'est passé est intolérable », a tonné Manuel Valls qui a rencontré les équipes soignantes de l'hôpital. A l'entrée, la condamnation est unanime. « C'est choquant, et ça décrédibilise le mouvement lié à ces manifs », lâche une maman venue pour une consultation.

Autour de Necker, les employés de chez Decaux, le gestionnaire du mobilier urbain de Paris, se sont déplacés en nombre au petit matin pour essayer de « faire oublier tout ça », comme explique un chef d'équipe écœuré, en frottant les insultes qui recouvrent une cabine de toilettes. Abribus, bancs, « tout a pris ». Sur le boulevard baigné d'une odeur de détergent, les riverains promènent leurs chiens en évitant les milliers de morceaux de verre. Et les commerçants ont ouvert malgré tout, derrière du contreplaqué. « Les policiers ne sont pas passés lundi nous informer du tracé, comme c'est toujours le cas les veilles de manifestations », regrette un artisan serrurier.

ÉLODIE SOULIÉ

parlement-Assemblée-syndicats-partis-PS-travail-social,LEAD
Berger (CFDT) défend son "syndicalisme réformiste" devant des députés PS acquis

ATTENTION - Ajoute Bruno Le Roux ///

Paris, 15 juin 2016 (AFP) - Le secrétaire général de la CFDT Laurent Berger est venu défendre mercredi devant des députés PS acquis à sa cause sa vision d'un "syndicalisme réformiste" et a plaidé une nouvelle fois pour "l'équilibre actuel" du projet de loi travail.

Invité à huis clos du groupe PS, dans la salle Colbert du Palais-Bourbon, durant deux heures, pour un débat autour de "syndicalisme et progrès social", M. Berger a défendu "sa vision d'un syndicalisme réformiste, proche de la réalité des entreprises, un syndicalisme de reconquête par le biais des accords d'entreprises", a rapporté un député.

M. Berger a peu parlé de la loi travail si ce n'est pour défendre "l'équilibre du texte actuel" et "positivé les avancées" obtenues depuis la version initiale, selon le même participant.

"C'était un climat détendu, familial. Jésus et ses apôtres", a résumé ce socialiste.

"Cela fait du bien d'entendre quelqu'un qui défend notre bilan, qui dit que ce que l'on a fait sur la complémentaire santé ou le compte pénibilité trouve résonance dans le monde syndical", s'est félicité un autre membre du groupe PS.

Une centaine de députés ont assisté à la réunion, en préambule de laquelle le chef de file du groupe, Bruno Le Roux, a notamment martelé "la conviction que le progrès social naît du dialogue et du compromis social", selon des propos rapportés par son entourage.

"C'est une réalité qui ne résonne pas comme une évidence dans notre pays, où la place de l'Etat est prééminente et où la culture politique minore de facto - tant à gauche qu'à droite- le dialogue social", a estimé ce député socialiste de Seine-Saint-Denis.

Pour ce fidèle de François Hollande, "notre pays peut avoir des aspirations sociales-démocrates, mais il n'en a ni la culture, ni véritablement les structures", ce à quoi la majorité actuelle essaye "de remédier".

Les frondeurs n'étaient pas présents à cette rencontre avec Laurent Berger, menant de leur côté leurs propres auditions avant la deuxième lecture du projet de loi travail. Après la secrétaire générale adjointe de la CFDT Véronique Descacq mardi, ils devaient recevoir mercredi après-midi Jean-Claude Mailly (FO) et dans la soirée Philippe Martinez (CGT), avant d'autres responsables les jours suivants.

"Ta venue, cher Laurent (...) a suscité chez certains de nos collègues l'envie d'auditionner les organisations syndicales", a taclé M. Le Roux, dans son intervention introductive.

Et de "redire" que cette rencontre avec le dirigeant cédétiste "ne relève pas du travail parlementaire autour d'un projet de loi, mais d'une réflexion plus large", mais aussi que des consultations dans le cadre de l'examen du projet de loi travail ont permis d'auditionner les centrales syndicales et d'avoir "des contacts multiples avec elles".

far-ic/chl/mat/nm

2016/06/15 17:08:08 GMT+02:00
#786009 DVBP 1895 AKB77 (4) AFP (439 words)

LOI TRAVAIL : CETTE FOIS, L'EXECUTIF MENACE D'INTERDIRE LES MANIFESTATIONS

LATRIBUNE.FR

Après avoir appelé à l'arrêt des grèves à plusieurs reprises, le Premier ministre demande à ce que les manifestations cessent à Paris. Il a par ailleurs réaffirmé au micro de France Inter, ce mercredi 15 juin, que le projet de loi Travail ne changerait pas. Par la suite, François Hollande a clairement menacé de faire interdire les manifestations, au lendemain de nouvelles violences à Paris.

Le ton monte entre le gouvernement et les syndicats. François Hollande a annoncé mercredi en conseil des ministres que les manifestations futures contre la loi Travail pourraient désormais être interdites.

La manifestation de mardi, qui a réuni 1 million de personnes à Paris selon les syndicats (80.000 selon les autorités) et 300.000 de plus à travers la France, a été le théâtre d'affrontements entre casseurs et policiers. Au total, au moins 29 policiers et 11 manifestants ont été blessés, tandis que 58 personnes ont été interpellées, selon la préfecture de de police. Fait rare, les forces de l'ordre ont eu recours a un canon à eau pour disperser la foule près du carrefour Duroc, non loin des Invalides

Pour François Hollande, si la préservation "*des biens et des personnes*" ne pouvait plus être garantie, l'exécutif pourrait décider de ne pas autoriser les prochains rassemblements. La CGT a immédiatement réagi en évoquant "*un gouvernement aux abois*" et en établissant un parallèle avec l'Euro :

> *"Comme il n'est pas de la responsabilité des supporters d'assurer la sécurité dans et autour des stades de l'euro de football, de la même façon il n'est pas de la responsabilité des manifestants d'assurer la sécurité dans et autour d'une manifestation autorisée par la préfecture de police" écrit le syndicat dans un communiqué.*

PAS D'ÉVOLUTION SUR LA LOI TRAVAIL

Le gouvernement refuse en tout cas de lâcher du lest sur la loi Travail. Le texte ne bougera pas d'une virgule. Invité de France Inter mercredi matin 15 juin, le Premier ministre Manuel Valls a réaffirmé qu'il ne *"changera(it) pas"* le projet de loi travail avant de dénoncer l'attitude *"ambigüe"* de la CGT à l'égard des casseurs et appelé le syndicat à ne plus organiser de grandes manifestations à Paris.

"Le gouvernement ne changera pas un texte qui est déjà le résultat d'un compromis avec les syndicats réformistes il y a plusieurs mois", a assuré le Premier ministre. *"Je demande à la CGT de ne plus organiser ce type de manifestations sur Paris et au cas par cas, car vous savez qu'on ne peut pas prononcer une interdiction générale, nous prendrons, nous, nos responsabilités"*, a-t-il dit, fustigeant des casseurs *"qui voulaient sans doute tuer"* des policiers.

RENDEZ-VOUS ENTRE LA CGT ET MYRIAM EL KHOMRI VENDREDI

Prochaine étape pour les syndicats contestataires, qui ont salué la forte mobilisation de mardi, le rendez-vous, vendredi, entre le numéro un de la CGT Philippe Martinez et la ministre du Travail Myriam El Khomri - le premier depuis mars - pour *"clarifier les choses et mettre sur la table les propositions de la CGT"*. Signe que les lignes (re)recommencent à bouger? Sans doute, même si l'intersyndicale a déjà appelé à de nouvelles journées d'actions fin juin. Mais l'attitude de la CGT-cheminots, qui a décidé de ne pas faire jouer son droit d'opposition contre les nouveaux accords d'entreprise, montre que l'heure est plutôt à la détente.

(Avec AFP)

social-gouvernement-travail-syndicats
Loi travail: les syndicats maintiennent de nouvelles mobilisations les 23 et 28 juin

Paris, 15 juin 2016 (AFP) - L'intersyndicale des opposants à la loi travail (CGT, FO, FSU, Solidaires, Unef, Fidl, UNL) a confirmé mercredi de nouvelles mobilisations les 23 et 28 juin contre le projet en cours d'examen au Sénat et demandé au gouvernement de "garantir les bonnes conditions d'exercice du droit de manifester".

Alors que l'exécutif a menacé d'interdire de nouvelles manifestations en raison des violences répétées, les sept syndicats ont réaffirmé "la détermination sans faille" des opposants au projet de loi après "la grande réussite" de la manifestation de mardi.

Dans un communiqué, ils ont appelé à "poursuivre les actions revendicatives sous les formes décidées localement et à participer massivement aux journées de mobilisation nationales les 23 et 28 juin prochains".

Les actions envisagées pour le 23, pendant l'examen au Sénat, sont des "grèves, interpellations des parlementaires, rassemblements, manifestations, conférences de presse".

Le 28 juin, date prévue du vote du Sénat, les syndicats appellent à remettre les résultats de la votation citoyenne sur le projet de loi "auprès des préfectures et à la Présidence de la République" et "en organisant des grèves et des manifestations".

Ils dénoncent "une nouvelle fois les violences qui ont émaillé les abords de la manifestation" mardi et assurent que leur service d'ordre "a joué son rôle en assurant le bon déroulement du cortège".

Face aux violences, les organisations syndicales "demandent au gouvernement de garantir les bonnes conditions d'exercice du droit de manifester". "Il est de sa responsabilité d'assurer la sécurité et le maintien de l'ordre", soulignent-elles, alors que l'exécutif a mis en cause le service d'ordre des syndicats.

Pour les opposants à la loi travail, le Premier ministre Manuel Valls "rejette sa propre responsabilité sur les organisations syndicales en leur imputant le climat social qui se détériore" et il "cherche à détourner l'opinion publique du coeur du sujet posé par le projet de loi".

Réitérant leur opposition à "l'inversion de la hiérarchie des normes, les accords de développement et de maintien de l'emploi, les conditions de licenciement, le référendum d'entreprise, la médecine du travail", les sept syndicats dénoncent le refus de dialogue du gouvernement.

Mardi, la manifestation nationale organisée à Paris a rassemblé entre 75.000 et 80.000 personnes selon la police, un million selon les organisateurs. Elle a été marquée par de violents affrontements entre des casseurs et la police.

db-sp/ct

2016/06/15 21:47:42 GMT+02:00
#787052 DVBP 2935 AKV25 (4) AFP (381 words)

gouvernement-social-travail-manifestation-syndicats,LEAD
Loi travail: Valls juge "ridicule" le nombre de manifestants revendiqué par les syndicats

ATTENTION - ajoute déclarations sur les violences policières ///

Paris, 15 juin 2016 (AFP) - Manuel Valls a jugé "ridicule" le nombre de manifestants (1,3 million en France, dont 1 million à Paris) revendiqué par les syndicats pour la manifestation anti-loi travail mardi, estimant que la mobilisation était sur la pente "décroissante".

Les manifestations subissent "un nombre décroissant de manifestants et très honnêtement, et vous le savez parfaitement, les chiffres avancés hier sont tout à fait ridicules par rapport à la réalité", a déclaré le Premier ministre lors de la séance des questions au gouvernement à l'Assemblée nationale.

Sur l'ensemble du pays, 1,3 million de personnes ont battu le pavé, selon les syndicats, "au moins 125.000", selon les autorités. A Paris, le cortège a rassemblé un million de personnes, selon les organisateurs, mais seulement 80.000 environ selon la préfecture de police.

Comme mercredi matin sur France Inter et à l'hôpital Necker, dégradé par des casseurs, le Premier ministre a condamné la violence "qui s'est installée" dans les manifestations.

Il a confirmé que l'exécutif envisageait d'interdire certaines manifestations et assuré que le projet de loi travail, dont son article 2, irait "jusqu'au bout".

"Hier (mardi), on s'est attaqué à un service public, l'hôpital, ça n'était jamais arrivé. Je constate qu'un service d'ordre a été débordé, que des manifestants ont été complices des violences, que des permanences de parlementaires sont dégradées", a plaidé M. Valls, qui répondait au député Front de gauche François Asensi, hostile au texte.

"Face à cela, nous prendrons nos responsabilités, le texte ira jusqu'au bout, et je demanderai que manifestation par manifestation, le ministre de l'Intérieur et les préfets regardent au cas par cas (avant d'autoriser les manifestations, ndr) parce que je ne peux plus accepter ces violences", a-t-il lancé.

Le Premier ministre, comme déjà mercredi matin sur France Inter, a semblé minimiser les accusations de violences visant la police, en évoquant les "soi-disant violences policières" dans les manifestations.

"On salue le courage des policiers face au terrorisme et je n'accepte pas que les mêmes mettent en cause les policiers quand il s'agit de soi-disant violences policières dans les manifestations", a-t-il dit à la députée PS Françoise Descamps-Crosnier (Yvelines).

Sur France Inter, M. Valls avait parlé de violences policières avec des "guillemets".

"Quand un syndicat sort un tract qui met en cause la police qui serait responsable, je mets des guillemets, de +violences policières+, demande une enquête sur ces violences policières, donne le sentiment d'établir un parallèle entre le travail de la police et la violence des casseurs, il y a bien sur une ambiguïté", a-t-il affirmé.

Quarante-huit enquêtes judiciaires ont été ouvertes par la "police des polices" après des accusations de violences policières en France depuis le début des manifestations contre la loi travail, a annoncé sa directrice la semaine dernière.

Concernant le bilan de son service, Marie-France Moneger Guyomarch a relevé que le nombre d'enquêtes administratives dont il est saisi est en "légère hausse" par rapport aux autres années. Un total de 213 policiers ont fait l'objet de blâmes ou avertissements, contre 125 en 2014.

map-pg/frd/jcc

2016/06/15 16:39:03 GMT+02:00
#785882 DVBP 1768 AJZ36 (4) AFP (495 words)

France Bleu Berry.fr du 17/06/2016

"On ne peut pas être sur qu'il n'y aura pas de débordements" Jean-Claude Mailly

Jean-Claude Mailly était l'invité ce vendredi. Le secrétaire général de Force ouvrière passe la journée à Châteauroux avant d'animer un meeting à Saint-Maur.

A l'occasion de sa venue dans l'Indre le secrétaire général de F.O a répondu à nos questions. **Jean-Claude Mailly regrette les propos ambigus du premier ministre sur les casseurs et les syndicalistes. " Il peut toujours y avoir un dérapage mais je n'accepte pas que Manuel Valls accuse les services d'ordre des syndicats d'une ambiguïté vis à vis des casseurs." Le secrétaire général de Force ouvrière rappelle que les casseurs se positionnent en dehors du cortège.**

Pour l'instant la manifestation nationale contre la loi travail de jeudi prochain le 23 juin est maintenue, **Jean-Claude Mailly ne comprend pas qu'un gouvernement de gauche interdise une manifestation**, c'est du jamais vu. Si le premier ministre engageait les discussions, les manifestations pourraient être évitées. Concernant l'entrevue entre la CGT et la ministre du travail ce matin ne donnera rien selon lui. Le gouvernement fait durer plus par des choix politiques que par foi en ce projet selon lui.

F.O a fait de nombreuses propositions pour modifier le texte notamment sur les accords dans les branches professionnelles mais le gouvernement fait la sourde oreille. Les organisations syndicales vont maintenir la pression.

20minutes.fr du 17/06/2016

Loi Travail: Martinez parle d'un «échange constructif» après sa rencontre avec El Khomri

BRAS DE FER Philippe Martinez était accompagné de Catherine Perret, secrétaire nationale de la CGT, et de Fabrice Angéi, membre du bureau confédéral...

Le rendez-vous tant attendu a enfin eu lieu et Philippe Martinez semble plutôt satisfait du tête à tête. Le secrétaire général de la CGT, Philippe Martinez, est arrivé peu avant 8h vendredi au ministère du Travail, où il a été accueilli par Myriam El Khomri. A sa sortie, il s'est exprimé. «On a eu un échange constructif», même s'il indique continuer de ne pas «être d'accord» au sujet de la la loi Travail.

Philippe Martinez était accompagné de Catherine Perret, secrétaire nationale de la CGT, et de Fabrice Angéi, membre du bureau confédéral. Interrogé pour savoir s'il s'agissait de retrouvailles avec la ministre, il a répondu : « on peut dire ça comme ça », ajoutant : « nous, on est toujours constructifs ».

RTL.fr du 17/06/2016

Loi Travail : "les désaccords se sont confirmés" entre la CGT et le gouvernement, dit Philippe Martinez

À l'issue de sa rencontre avec Myriam El Khomri, ministre du Travail, le secrétaire général de la CGT estime qu'il n'y a "aucune raison" de renoncer aux prochaines journées de mobilisation.

La reprise du dialogue entre Myriam El Khomri, ministre du Travail, et Philippe Martinez, secrétaire général de la CGT, n'a pas débouché sur une entente. Après leur **rencontre organisée vendredi 17 juin à 8 heures**, le syndicaliste a fait savoir que les discussions sur la loi Travail n'ont pas abouti. Myriam El Khomri, de son côté, a confirmé qu'il n'y a "pas de consensus" trouvé avec la CGT.

"Il y a des points de désaccords entre la CGT et le gouvernement sur des choses de fond, **ces désaccords se sont confirmés aujourd'hui**", a déclaré Philippe Martinez. Le représentant du premier syndicat, à la pointe de la contestation contre cette réforme, a listé comme divergences "la question du respect de la hiérarchie des normes, des licenciements économiques, de la médecine du travail, du référendum".

Le leader de la CGT considère donc qu'il n'y a **"aucune raison" de renoncer aux deux prochaines journées de mobilisation nationale**, qui doivent se tenir les 23 et 28 juin.

Le Figaro.fr du 17/06/2016

Loi travail : El Khomri et Martinez actent leurs désaccords

Près de quatre mois après le début de la contestation contre la loi travail, les deux protagonistes se sont entretenus au cours d'un échange jugé «constructif», selon Philippe Martinez. Mais, sans surprise, aucune avancée n'a été constatée.

Tant attendue, la rencontre entre Myriam El Khomri et Philippe Martinez a enfin eu lieu. Pour la première fois depuis le début de la contestation contre la loi travail en mars dernier, les deux acteurs phare de ce dossier se voient enfin. Le secrétaire général de la CGT est arrivé au ministère du travail peu avant 8 heures ce vendredi pour un entretien qui a duré près d'une heure et demi. Dans un premier temps, Philippe Martinez a exposé ses propositions en compagnie de deux collaborateurs puis s'est entretenu en tête-à-tête avec la ministre. «L'échange a été constructif», a déclaré à sa sortie le leader syndicaliste qui a toutefois reconnu que «les désaccords se sont confirmés». «Il y a des points de désaccords entre la CGT et le gouvernement sur des choses de fond», citant notamment le «respect de la hiérarchie des normes». Philippe Martinez a également confirmé le maintien des deux prochaines journées d'action prévues les 23 et 28 juin prochains. De son côté, la ministre a reconnu qu'il n'y avait «pas de consensus» trouvé avec l'organisation syndicale. «Je suis pour enrichir la loi travail mais sans en dénaturer la philosophie, a-t-elle affirmé après la rencontre. Je vais regarder attentiviement les propositions (de la CGT)».

Cet entretien, qui aurait dû rester secret selon les informations du *Parisien-Aujourd'hui-en-France*, a fait office de rencontre au sommet, dans un contexte de crise ouverte entre le gouvernement et la CGT. Par médias interposés, les deux parties n'ont cessé de s'invectiver. Dernier exemple en date: les violences lors de la dernière manifestation contre la loi travail. Chacun se renvoie la responsabilité des débordements de mardi dernier. Le ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve exige de Philippe Martinez de «condamner» les syndicalistes que l'on voit arracher des pavés dans les rues de capitale.

Bref, il n'a pas beaucoup été question de fonds ces derniers jours sur la loi travail. Et il n'est pas étonnant que Myriam El Khomri et Philippe Martinez ne soient pas parvenus à s'entendre tant leurs positions semblent irréconciliables. La preuve par les mots: pour le leader de la CGT, la seule porte de sortie de crise réside dans la suspension du débat parlementaire. «Inacceptable», répond Myriam El Khomri. A son arrivée, Philippe Martinez en a même rajouté une petite couche: «Nous, on est toujours constructifs». «Martinez sait parfaitement que toutes ses demandes ne sont pas acceptables», répond-on dans l'entourage de Myriam El Khomri. Et Matignon de rester ferme: «On doit tenir».

64% des Français pour le retrait du texte

La CGT avait mis sur la table début mars une «contre-proposition» à la loi travail: «le code du travail du XXIe siècle» prévoyant, entre autres, de constitutionnaliser la hiérarchie des normes, renforcer la négociation collective et mettre en place des droits nouveaux (nouveau statut du salarié, 32 heures...). L'article 2, consacrant la primauté des accords d'entreprise sur la branche, devait notamment être au centre de la discussion. Objet de débats extrêmement

tendus au Sénat jeudi, avec près de 200 amendements déposés, cet article «ira jusqu'au bout», a prévenu Manuel Valls.

Nul doute que la CGT n'a pas manqué de rappeler à la ministre qu'elle a le soutien de l'opinion publique: plus de six Français sur dix (64%) estiment que «face aux mouvements sociaux», le gouvernement «doit retirer» le projet de loi travail, selon un sondage Tilder-LCI-OpinionWay. Mais elle doit aussi faire face à certains interrogations en interne: certains restent sur la ligne dure du retrait, quand d'autres s'interrogent sur la capacité de la CGT à maintenir une mobilisation en perte de vitesse face à un gouvernement inflexible.

Guillaume Errard

social-gouvernement-travail-syndicats,PREV
Loi travail: El Khomri inflexible face à la CGT (PAPIER GENERAL-ACTUALISATION)

Par Bertille OSSEY-WOISARD
ATTENTION - avec réaction El Khomri ///

Paris, 16 juin 2016 (AFP) - Myriam El Khomri a opposé jeudi une fin de non-recevoir à la demande de la CGT de suspendre le débat parlementaire sur la loi travail, à la veille d'un rendez-vous très attendu entre la ministre du Travail et le numéro un de la CGT, Philippe Martinez.

"Je veux comprendre ce que sont la position et les propositions de la CGT", a dit la ministre qui doit recevoir une délégation CGT vendredi matin, une première depuis début mars.

M. Martinez "demande la suspension du débat parlementaire en cours et le retrait des cinq articles les plus importants de cette loi, ce qui n'est bien évidemment pas acceptable, ni pour le gouvernement, ni d'ailleurs pour le Parlement. Philippe Martinez le sait parfaitement", a-t-elle poursuivi.

"Pas question" non plus de "rouvrir le débat" sur la loi travail qu'elle veut "utile" pour l'emploi, les salariés et la compétitivité.

"La sagesse voudrait que le gouvernement suspende le débat parlementaire", avait estimé plus tôt Philippe Martinez, fort de la manifestation nationale parisienne organisée mardi qui, malgré les violences, a été "une grande réussite", selon l'intersyndicale CGT, FO, FSU, Solidaires, Unef, UNL et Fidl.

D'ores et déjà, deux journées de mobilisation sont annoncées à l'initiative de l'intersyndicale, les 23 et 28 juin, malgré les accusations de l'exécutif visant directement la CGT sur son rôle "ambigu" face aux casseurs et les menaces d'interdire les manifestations.

Le ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, a appelé M. Martinez à "prendre ses responsabilités" et à "condamner" les syndicalistes qui seraient coupables de violences.

"Je trouve un peu paradoxal, alors qu'il y a un dialogue qui va s'ouvrir, qu'il y ait une telle charge" contre la CGT, a réagi M. Martinez.

- 'Jusqu'au bout' -

Il se rendra vendredi à 08H00 au ministère accompagné de Catherine Perret et Fabrice Angéi, membres du bureau confédéral de la centrale de Montreuil, pour discuter des articles qui cristallisent l'opposition de la CGT : l'inversion de la hiérarchie des normes, la définition du licenciement économique, les accords de développement de l'emploi, le référendum d'entreprise et la médecine professionnelle, a précisé M. Angéi.

"Le souci, c'est que le gouvernement ne veut pas bouger d'un pouce. Nous avons des propositions, qui ne sont ni un compromis ni un recul, mais qui peuvent faire vivre la démocratie sociale", a-t-il ajouté.

Or Manuel Valls, pour qui la mobilisation est sur une pente "décroissante", l'a redit cette semaine: "le texte ira jusqu'au bout". Et l'article 2, qui prévoit la primauté des accords d'entreprise sur les accords de branche, vivement contesté jusque dans le camp des syndicats dits "réformistes", ira aussi "jusqu'au bout".

Les menaces d'interdictions de manifester, lancées mardi par François Hollande et Manuel Valls, continuaient de faire réagir jeudi, après avoir déclenché un tollé jusque dans les rangs de la gauche.

"Le gouvernement choisit de faire une manipulation, une énorme manipulation pour occulter la réalité de la manifestation et pour qu'on ne parle plus de loi travail", s'est emporté Pierre Laurent, le secrétaire national du Parti communiste (PCF).

L'ancien ministre Arnaud Montebourg a rappelé que manifester était "un droit constitutionnel, acquis de haute lutte".

Mais après quatre mois de mobilisation, il parait compliqué pour les syndicats contestataires de faire vivre le mouvement "massivement".

Restant flous sur les modalités des actions annoncées les 23 et 28 juin, ils espèrent que les résultats de la votation citoyenne, communiqués le 28 juin à la présidence de la République, infléchissent la position de François Hollande. Le président n'a toujours pas répondu à leur courrier pour être reçus "rapidement".

Si à partir de fin mai, les grèves dans les secteurs névralgiques (énergie, raffinerie, transports, déchets...) avaient pris le relais des manifestations nationales, elles se réduisent à peau de chagrin désormais.

La SNCF évoque des perturbations "résiduelles" jeudi, après deux semaines de grèves. Et il y a encore des blocages de sites de traitements des déchets par des éboueurs et agents en grève en région parisienne et dans les Bouche-du-Rhône.

Toutefois, le mot d'ordre de "détermination" de l'intersyndicale reste d'actualité.

"S'il prenait l'idée au gouvernement de passer en force à l'Assemblée Nationale en juillet avec le 49.3, elle ne lâcherait pas, y compris à la rentrée", prévient Force ouvrière.

bow/cel/sd

by : Bertille OSSEY-WOISARD

2016/06/16 16:37:55 GMT+02:00
#789392 DVBP 1948 AMM89 (4) AFP (693 words)

Budget de la justice : le petit jeu d'Urvoas

Par calcul, le garde des Sceaux attise les revendications sur les manques de moyens. Mais peine à chiffrer les besoins.

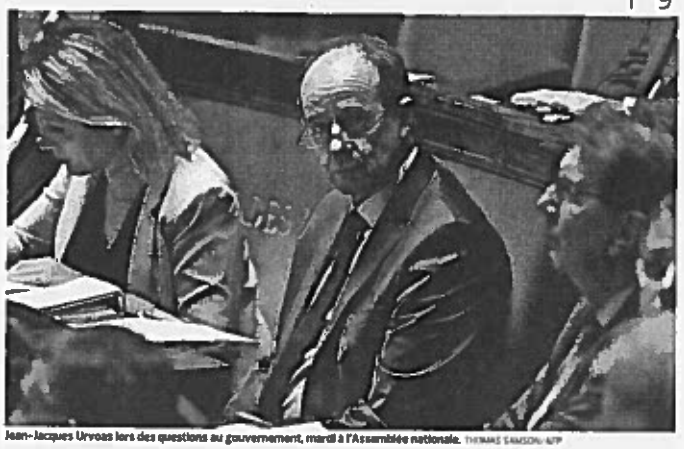

Jean-Jacques Urvoas lors des questions au gouvernement, mardi à l'Assemblée nationale. THOMAS SAMSON/AFP

PAULE GONZALÈS pgonzales@lefigaro.fr

JUSTICE « Clochenfication », « *cas psychiatrique* », « *embolie* », Jean-Jacques Urvoas, le garde des Sceaux qui, le 27 janvier dernier, a succédé à Christiane Taubira, n'a pas de mots assez forts pour décrire l'état de misère et de désorganisation des juridictions françaises. Il faut dire que la justice est apparue depuis les attentats de 2015 comme le maillon faible de la prévention et de la lutte contre le terrorisme. Contrôles judiciaires bâclés, inconsistance du renseignement pénitentiaire, absence totale de suivi des sorties de prison des détenus terroristes et même, pendant de longs mois, le déni de la relation étroite entre délinquance et terrorisme.

Alors que le gouvernement montait en puissance sur le volet sécuritaire, il fallait prendre les devants d'une critique virulente d'une politique molle en matière de justice durant quatre ans. Critique qui ne cessera d'enfler à mesure que se préciseront les enjeux électoraux. Il y a urgence à désamorcer la fronde en saturant l'espace médiatique par un autre débat.

Depuis son arrivée, Jean-Jacques Urvoas se prend la tête entre les mains pour pleurer sur la misère de la justice. Médusés, les représentants de la justice – l'Unsa, l'USM et ordres d'experts – qui, jeudi, ont expliqué à la presse la grande détresse des juridictions, rappellent : « *Ce n'est pas faute de lui avoir dit, déjà, quand il était président de la commission des lois.* » A cette remarque, Jean-Jacques Urvoas aurait répondu benoîtement que « *l'on ne comprend pas bien ce que l'on ne voit pas de ses propres yeux* ». Un peu court. Jusque-là, le ministre de la Justice n'a pas donné le moindre chiffrage des besoins de son ministère. « *Partageons d'abord le diagnostic, et ce sera bien* », répète-t-il. « *Nous ferons ce que nous pouvons* », affirme aussi sans plus de précisions Matignon aux professionnels anxieux.

En revanche, Jean-Jacques Urvoas encourage ses interlocuteurs, « organisations professionnelles de magistrats, associations du monde judiciaire et représentants des barreaux de France » à porter urbi et orbi la parole d'une justice misérable dans toutes les enceintes. Forts de ce soutien, les magistrats le font avec une conviction sans égale.

Les sénateurs impressionnés

Devant la commission des lois du Sénat, les représentants des conférences nationales des présidents, premiers présidents, procureurs et procureurs généraux, ont dressé un état des lieux qui a beaucoup impressionné les sénateurs : « *Retards récurrents de paiement privant les tribunaux de la compétence des experts* », « *durations initiales amputées de 20 à 30 % du fait des arriérés de paiements* », « *400 vacances de postes, alors que le plafond d'emploi est passé entre 2010 et 2015 de 7896 à 9125* », un parquet au bord du burn-out, dont « *le corps n'est jamais que le quart de la magistrature* », « *des téléphones portables dont les batteries se vident en deux heures* ». « *Il y a là un fort contraste entre la relative sérénité des administrations centrales qui ont précédé et le cri d'alarme des magistrats* », ne pourra s'empêcher de noter Philippe Bas, qui sait bien que les intérêts du politique recoupent rarement ceux de l'administration. Parfois aussi, les magistrats s'emportent trop. En janvier, les procureurs annonçaient que sous la charge de travail, ils se contenteraient d'une simple synthèse pour les remontées annuelles à leurs procureurs généraux. La circulaire pénale du 2 juin les remet vivement à leur place en les accusant d'être hors la loi… La longe semble soudain bien courte… ■

Trois dossiers minés

CONTRÔLE « ALÉATOIRE »

L'an dernier, la France découvrait que les terroristes Said Kouachi et Samy Amimour, comme avant eux Fabien Clain, avaient violé leur contrôle judiciaire et poursuivi sans problème leurs projets macabres. Devant les membres de la Commission d'enquête sur les attentats de 2015, le garde des Sceaux a qualifié, sans ciller, d'« aléatoire » l'efficacité de ces contrôles, précisant que c'était avant tout une question de moyens. « *Je compte sur le Parlement pour m'aider* », a-t-il poursuivi devant des parlementaires sidérés. Le ministre, qui par ailleurs ne souhaite pas revoir le régime de l'application des peines pour les terroristes, s'est tu quand le député PS Sébastien Pietrasanta a déploré que les mis en examen pour terrorisme ne puissent plus faire l'objet de surveillance particulière.

PRISONS SURPEUPLÉES

La surpopulation carcérale n'a jamais été aussi importante et les conditions de détention en France aussi problématiques : 14 328 détenus en surnombre, et 1 645 matelas posés à même le sol, soit un taux de croissance de 51 % en un an. Jean-Jacques Urvoas ne peut plus le nier. Il manque selon lui 20 000 places de prison. « *Donnez-moi 2 milliards* », a-t-il affirmé devant les sénateurs pendant le vote de la loi sur la procédure pénale, oubliant un peu vite que le début du quinquennat a tout misé sur les peines alternatives. Cela tombe bien, les conseillers des services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP), fer de lance de la prévention de la récidive, ont durci leur mouvement qui dure depuis trois mois. Au cœur de l'exécution des peines. Ils étaient fin 2015 environ 3 000 pour suivre 250 000 personnes, détenues ou en milieu ouvert.

ÉTUDES INEXISTANTES

L'inflation législative ne connaît pas de limite quand il s'agit de justice. Mais les études d'impact qui seraient nécessaires pour juger de la faisabilité des nouvelles missions sont indigentes voire inexistantes. Au point que la Cour des comptes s'en est mêlée, pointant l'absence d'étude d'impact efficace pour mesurer si la charge de travail et les moyens sont en corrélation. Les deux dernières lois sur la procédure pénale et le droit des étrangers font trembler les magistrats du siège comme du parquet. Dominique Lottin, la présidente de la Conférence nationale des premiers présidents, a déjà prévenu qu'il serait impossible au juge judiciaire de prendre en charge pour les cours d'appel, le contentieux de la validité des actes de rétention. Quant à l'introduction du « contradictoire », dans les enquêtes préliminaires des parquets, les procureurs s'arrachent déjà les cheveux. P. G.

Le Monde

Des élections professionnelles à 300 000 euros chez les magistrats

LE MONDE | 10.06.2016 à 15h56 • Mis à jour le 10.06.2016 à 17h38 | Par Jean-Baptiste Jacquin (/journaliste/jean-baptiste-jacquin/)

Les élections professionnelles au sein de l'autorité judiciaire forment un rituel démocratique emprunt de solennité et de décorum. Le scrutin n'a pas changé depuis six décennies. Au point d'être dénoncé comme *« archaïque et inégalitaire »* par le syndicat minoritaire, FO-Magistrats.

Du 13 au 22 juin, les magistrats sont appelés à voter pour la commission d'avancement, l'instance chargée de gérer l'inscription, et les contestations en cas de non-inscription, des magistrats au tableau d'avancement des carrières. Le scrutin est indirect. A l'image des élections américaines, les magistrats sont appelés à voter pour des grands électeurs dans chaque ressort, tribunaux de grande instance et cours d'appel.

« Aux frais de la République »

En septembre, les 395 grands électeurs ainsi élus se rendront dans la grand chambre de la Cour de cassation pour procéder à l'élection des dix représentants des magistrats à cette commission d'avancement. Faire venir ces 395 magistrats de toute la France, c'est-à-dire de Bobigny comme de Biarritz, Saint-Denis de la Réunion ou Saint-Pierre-et-Miquelon, coûterait la bagatelle de 300 000 euros au ministère de la justice.

Béatrice Brugère, secrétaire générale de FO-Magistrats, dénonce une procédure *« où l'on fait voyager aux frais de la République des magistrats juste pour glisser un bout de papier dans une urne à Paris »*. Sans compter que, pendant ce déplacement protocolaire, ils ne sont pas dans les juridictions. Au moment où la justice manque cruellement de moyens, un vote électronique, ou même par correspondance, pourrait-il être envisagé ? Au Conseil supérieur de la magistrature (CSM) ou à la Cour de cassation, on assure n'avoir rien contre la modernité, mais *« nous appliquons la loi »*. De fait, ces modalités de scrutin sont inscrites dans l'ordonnance de décembre 1958 qui, dans la foulée de la Constitution de la V^{e} République, a organisé le statut de la magistrature.

L'enjeu de ces élections qui ont lieu tous les trois ans, alternativement pour les représentants au CSM et ceux à la commission d'avancement, est de fixer la représentativité relative des trois syndicats. Le précédent rapport de force entre l'Union syndicale des magistrats (USM, apolitique), le Syndicat de la magistrature (SM, gauche) et FO-Magistrats était d'environ 70/25/5.

Le mode de scrutin favorise le premier de ces syndicats. Sur les dix sièges de la commission d'avancement sortante, l'USM en occupe neuf, le SM, un, et FO, aucun. Autre inégalité de ces scrutins d'un autre âge, la répartition des sièges par collège favorise la représentation de la haute hiérarchie : la voix d'un président de cour d'appel pèse davantage que celle d'un président de tribunal, qui elle-même pèse davantage que celle d'un jeune magistrat. Comme si aux élections professionnelles chez Renault, la voix du cadre dirigeant avait plus de poids que celle du contremaître ou de l'ouvrier !

Qui crée des emplois en France?

Oui, les PME sont des gisements d'emplois, mais peut-être pas autant qu'on le croit. Non, l'industrie ne fait pas que détruire des postes. Enquête pour comprendre où se créent les emplois en France.

On a dit de lui qu'il était l'homme qui créait le plus d'emplois en France. Guillaume Richard, patron du groupe de services à la personne O_2, qui emploie 12 000 salariés et en recherche entre 4 000 et 5 000 nouveaux, ne saurait dire si c'est vrai.

Ce dont il est sûr, en revanche, c'est que, chaque année, « *O_2 crée à peu près 1 200 emplois net, à 99,5 % en CDI* ». Et que, entre 2008 et 2013, période où l'économie a détruit 350 000 postes marchands, O_2 a créé 6 100 emplois net dans ses trois métiers: la garde d'enfants, l'aide aux personnes âgées ou l'entretien de la maison. Cela lui a valu d'arriver en tête du palmarès de « les500.fr », publié en 2014 par Xerfi, qui classe les 500 entreprises ayant créé plus d'emplois qu'elles n'en ont détruit.

Dans ce palmarès, O_2 devance des poids lourds comme EDF (5 800 emplois net créés), Airbus (5 400), Safran (3 900), Auchan (3 800), Lidl (3 000) ou encore McDonald's (2 800). Étonnant, non?

Dans les palmarès des plus gros recruteurs que publient les journaux, qui se basent simplement sur le nombre d'offres d'emploi proposées, ce sont les grands groupes qui se taillent la part du lion. Carrefour (40 000 offres), McDonald's (30 000) et Disneyland Paris (8 000) forment le trio de tête du classement 2016 du *Figaro*. McDo (51 030) arrive premier dans celui du magazine *Challenges*, devant Carrefour (42 000) et Quick (7 000). Enfin, l'entreprise de propreté GSF (16 100 embauches) devance Engie (8 000), la SNCF (5 400) et Bouygues (4 500), selon *L'Usine nouvelle*...

« *Les grosses entreprises restent bien sûr les plus gros recruteurs, car ce sont elles qui ont le plus d'offres à pourvoir. Mais on peut recruter beaucoup tout en supprimant encore plus d'emplois* », précise Vincent Lorphelin, créateur de « les500.fr » et président de l'Institut de l'Iconomie. *Si on regarde le solde net d'emplois créés, on arrive à un classement surprenant, où ne figurent que huit sociétés du CAC 40.* »

Alors que l'Insee confirmait la semaine dernière que la reprise des créations d'emplois était bien là, qui crée vraiment ces postes? L'année dernière, la part du public a été minoritaire. « *En 2015, la France a créé 183 000 emplois net – ramenés à 155 000 si on compte en équivalents temps plein : 134 000 dans le secteur marchand et 49 000 dans le non-marchand, qui regroupe le secteur public et les associations* », détaille Bruno Ducoudré, économiste à l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE). Mais le constat était différent les années précédentes. « *Entre 2012 et 2014, phase de ralentissement dans le privé*, précise Bruno Ducoudré, *l'emploi a bien été soutenu par des créations d'emplois dans le public, avec une hausse des contrats aidés.* »

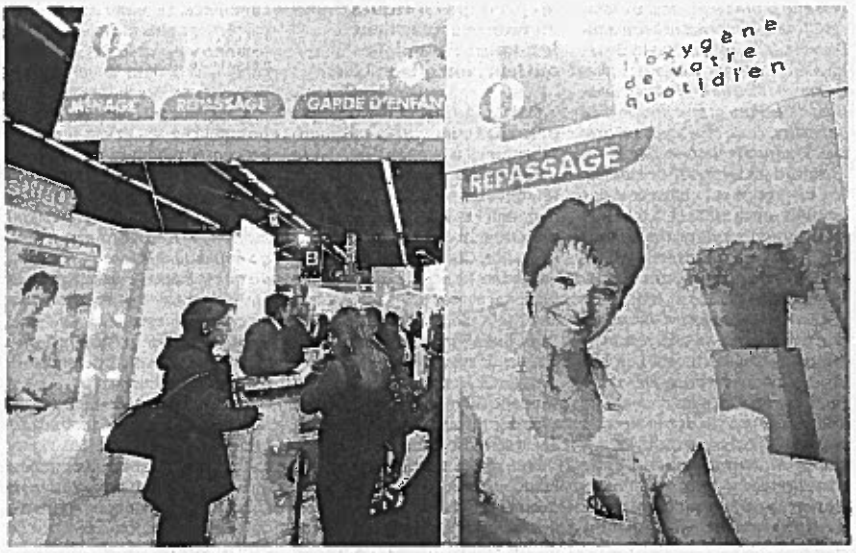

Le groupe de services à la personne O_2 est l'entreprise française qui crée le plus d'emplois net. Patrick Allard/REA

> *« Si on regarde le solde net d'emplois créés, on arrive à un classement, où ne figurent que huit sociétés du CAC 40. »*

Et, dans le privé, qui sont les champions de la création d'emplois? Sont-ce vraiment les PME et les TPE, comme on l'affirme souvent? Cela a longtemps été le cas. « *Entre 1981 et 2010, les établissements de moins de 200 salariés ont créé 3,355 millions d'emplois net alors que ceux de 500 salariés et plus en détruisaient 633 000* », affirme Jean-Michel Pottier, vice-président de la CGPME. Mais, depuis la crise, « *la tendance s'est infléchie dans un sens beaucoup moins favorable aux PME* ».

Jusqu'à quel point? D'après l'enquête de Pôle emploi sur les « besoins en main-d'œuvre », « *les établissements de moins de dix salariés représentent 45 % des embauches potentielles* » en 2016. Mais ces chiffres, qui n'indiquent que les intentions d'embauche, doivent être pris avec précaution.

À l'Insee, où l'on planche sur le sujet, il se murmure que la réalité pourrait être assez différente. « *Notre impression, c'est que, oui, les petites entreprises créent de l'emploi, mais certaines appartiennent à des grands groupes. Et macroéconomiquement, il se peut que les grands groupes créent plus d'emplois qu'on ne le croit*, explique

Suite page 14. ●●●

Qui crée des emplois en France ?

« Certaines entreprises créent des emplois parce qu'elles récupèrent des parts de marché de concurrents disparus, d'autres parce qu'elles inventent des nouveaux produits. »

repères

49 % des emplois dans les TPE et PME

L'Insee recensait, en 2011, 3,1 millions d'entreprises, employant 12,582 millions de salariés en équivalents temps plein dans l'ensemble des secteurs marchands non agricoles et non financiers (selon la nouvelle définition retenue par l'Insee sur les catégories d'entreprises).

2,951 millions de microentreprises (moins de 10 salariés), rassemblent 20 % des emplois du champ étudié, calculé en équivalents temps plein. Deux tiers n'ont aucun salarié et 16 % n'en ont qu'un.

136 000 PME (10 à 250 salariés) représentent 29 % de l'emploi total.

4 900 entreprises de taille intermédiaire (250 à 5 000 salariés) forment 26 % de l'emploi.

222 grandes entreprises (plus de 5 000 salariés) concentrent 25 % des emplois.

Source : Les Entreprises en France, Édition 2015, Insee Références.

Soutenue par l'emploi non marchand en 2012-2014, l'économie recrée de l'emploi marchand en 2015

Variation annuelle, en milliers d'emplois

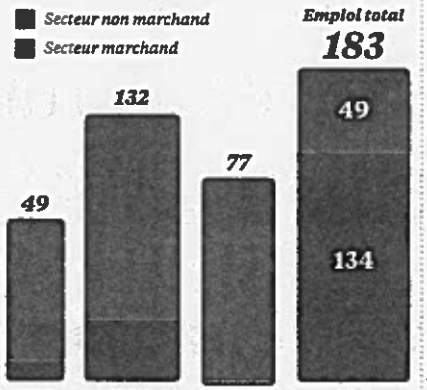

Les services tirent l'emploi marchand

La décomposition de l'évolution de l'emploi entre les différents secteurs est calculée après réaffectation de l'intérim aux secteurs utilisateurs

Évolution de l'emploi salarié dans le secteur marchand, en cumul annuel, en milliers

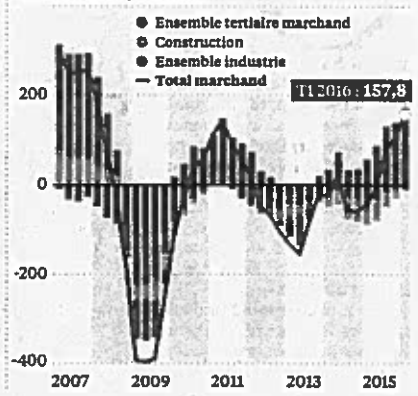

Sources : Insee et ministère du travail, chiffres retravaillés par l'OFCE

LA CROIX

Charles Huet calcule votre empreinte emplois

Ce trentenaire est l'auteur d'un guide et d'une application qui répertorient les produits fabriqués en France et calculent le nombre d'emplois qui leur sont affectables.

Ce jour-là, Charles Huet, 32 ans, porte des chaussures Luhmen, fabriquées à Romans-sur-Isère (Drôme), des chaussettes Bleuforêt, qui viennent des Vosges, un pantalon Les Chats Perchés et un pull Orijns, tous deux 100 % made in France. Chez lui, il boit du *« jus de pomme local, que j'achète chez mon épicier bobo du coin »*, mais aussi de la bière Bapbap (Brassée à Paris, Bue à Paris). Il cuisine sur des plaques de cuisson Sauter, dans des plats Emile Henry, mange dans une vaisselle Guy Degrenne. Il se rase avec des rasoirs Bic. Se brosse les dents en Bloseptyl…

Bref, son « empreinte emplois en France », un outil qu'il a créé pour calculer l'effet de la consommation de chacun sur l'emploi national, est de 71 000. *« Ce n'est pas exceptionnel*, s'excuse-t-il pourtant, *parce que je n'ai pas de voiture et ça, ça booste tout de suite l'empreinte emploi. »*

Drôle d'oiseau. Après une licence de droit et un master en école de commerce, ce jeune homme aux convictions plus libérales que protectionnistes – à 18 ans, il a fait la campagne d'Alain Madelin, avant de passer par les jeunes de l'UMP –, a négocié une rupture conventionnelle en 2011 avec son cabinet conseil pour faire du « made in France » le centre de ses engagements. *« Je me suis toujours intéressé à la politique au sens large et comme le chômage est au centre des préoccupations de tous les partis, je me suis dit que le mieux, c'était d'agir par mon comportement de consommateur en préférant entre trois marques de produits celle qui génère le plus d'emplois en France*, raconte-t-il. *Mais je ne trouvais pas l'info. »*

Charles Huet se met alors en tête de répertorier tous les produits fabriqués en France et de les classer en fonction du nombre d'emplois directs, dans la fabrication mais aussi dans les fonctions supports, qui leur sont affectables. Fruit de deux ans d'enquête, son *Guide des produits made in emplois*, publié en 2013 (Éd. du Puits fleuri), se vend à 6 000 exemplaires. Joli succès.

Mais celui qui a un temps travaillé pour le label « Origine France » garantie du député Yves Jégo (UDI) et qui a cofondé la Fédération indépendante du Made in France veut aller plus loin. Né d'un partenariat avec la CFE-CGC, le syndicat des cadres, l'application « Made in emplois », accessible gratuitement depuis un smartphone, sort en mars 2014. Près de 800 sites faisant travailler 250 000 salariés y sont recensés avec leur valeur en emplois.

On découvre que les chaussures Éram font vivre 330 emplois, la pâte à tartiner Nutella 400, le volailler Loué Le Gaulois Maître Coq 8 000, le soda Coca-Cola 2 500, la Citroën C 3 4 100, la Toyota Yaris 3 200…

En cliquant sur les marques, on peut aussi calculer sa propre empreinte emplois. *« Cela permet de comprendre que préserver l'emploi en France, ce n'est pas toujours opter pour des marques à consonance française. Toutes les Peugeot ne sont pas assemblées en France. À l'inverse, tous les chewing-gums Hollywood le sont ! »*

Nathalie Birchem

••• *Suite de la page 13.*

Élisabeth Kremp, chef du département des synthèses sectorielles. *Nous sommes en train d'affiner ce diagnostic. »*

Il se pourrait aussi que les fameuses entreprises de taille intermédiaire » (entre 250 et 5 000 emplois) soient sous-estimées. Dans le palmarès de « les500.fr », les ETI représentent en tout cas 63 % des cent premières entreprises créatrices d'emplois.

Le commerce, la restauration, ou encore les services à la personne, représentent des gisements d'emplois, souvent à temps partiel.

Reste à savoir, dernière interrogation, dans quels secteurs se créent les emplois. L'examen des chiffres de l'Insee ne contredira pas ce que l'on sait déjà : depuis un an l'industrie continue de reculer (– 1 %), tout comme la construction (– 1,4 %), tandis que le secteur tertiaire (+ 1,9 %), qui inclut l'intérim (+ 11 %), crée des postes.

On sait aussi que le commerce, la restauration, ou encore les services à la personne, représentent des gisements d'emplois, souvent à temps partiel. Mais le tertiaire est aussi tiré par un autre secteur plus transversal, les services aux entreprises, créneau où opèrent 35 entreprises classées dans le top 100 de « les500.fr. » Par exemple, *« l'activité "logiciel et informatique" a créé 71 000 postes depuis 2009 »*, précise David Cousquer, fondateur du cabinet Trendeo.

Surtout, il ne faudrait pas vendre trop vite la peau de l'industrie. Elle a, c'est vrai, perdu plus de 2 millions d'emplois depuis 1980. Néanmoins, dix-sept groupes industriels, dont un tiers dans l'aéronautique, figurent dans les 100 premières places du palmarès de « les500.fr ».

De plus, un secteur en recul ne le sera pas forcément toujours. *« L'automobile a détruit 88 000 postes depuis 2009 et n'en a créé que 27 000, mais, malgré tout, ces 27 000 pèsent encore lourd dans l'économie*, explique David Cousquer. *Et, si on veut attirer les investissements d'où naîtront les innovations de demain, il faut préserver ce qui existe, ce qu'on n'a pas su faire avec l'industrie électronique. »*

Ainsi, dans le top 100 de « les500.fr », un groupe sur cinq a créé des emplois entre 2008 et 2013 alors qu'il intervient dans un secteur qui en détruit. À l'inverse, y figurent quinze groupes qui n'existaient pas en France il y a dix ans.

« Tout cela témoigne d'une phase de régénérescence du tissu productif français, conclut Vincent Lorphelin. *Certaines entreprises créent des emplois parce qu'elles récupèrent des parts de marché de concurrents disparus, d'autres parce qu'elles inventent de nouveaux produits ou de nouvelles façons de les consommer, souvent en surfant sur la transformation numérique, qui est en train de tout changer. »*

Nathalie Birchem

Le Canard Enchaîne - mercredi 15 juin 2016

L'Etat peine à s'appliquer la pénibilité

FAITES ce que je dis, pas ce que je fais. C'est en quelque sorte la conclusion du rapport de la mission d'enquête de l'Igas (Inspection générale des affaires sociales) et de l'IGA (Inspection générale de l'administration) remis le 6 juin aux syndicats. Il en ressort que « **les employeurs publics ne mettent en œuvre que très partiellement leurs obligations relatives (...) aux risques professionnels [et] à la pénibilité** ».

Toutefois, l'extension aux salariés du secteur public de la loi sur la pénibilité « **apparaît pour l'heure prématurée** », estime le rapport. Il faudrait en effet lever « **plusieurs préalables** » qui ressemblent fort aux travaux d'Hercule, telle la « **mise en place des fiches d'évaluation aux risques** », obligatoires depuis le 1er janvier 2012 dans les entreprises privées. L'établissement de cette liste des métiers et tâches pénibles donnant droit à compensation en termes de retraite promet de jolies bisbilles syndicales. Il faudrait ensuite « **réaliser une évaluation du coût que représentera la mise en place du compte pénibilité dans la fonction publique** ».

Vu l'excellent souvenir qu'a laissé l'instauration des 35 heures dans les hôpitaux, ce n'est pas demain la veille. Et, si la droite revient au pouvoir, Sarko, Fillon et Juppé ont, quant à eux, déjà annoncé qu'ils supprimeraient la loi sur la pénibilité.

Le Monde
MERCREDI 15 JUIN 2016

Assurance-chômage : vers un échec de la négociation

Le Medef a maintenu son refus d'une nouvelle taxation des CDD, ce qui hypothèque les chances d'un accord

Sauf coup de théâtre, la négociation sur l'assurance-chômage, engagée fin février, risque fort de se solder par un échec. Lundi 13 juin, le Medef, qui réunissait son conseil exécutif (CE), s'est montré inflexible : pas question de discuter d'un relèvement des cotisations sur les contrats à durée déterminée (CDD), dans le cadre des discussions relatives à la nouvelle convention Unédic, l'association chargée de gérer l'assurance-chômage. Or c'était une condition *sine qua non* posée par les syndicats pour parapher un éventuel accord. La probabilité est forte que les partenaires sociaux constatent leur incapacité à s'entendre, jeudi 16 juin, au cours de leur prochaine rencontre sur le sujet, et se séparent sans avoir trouvé de compromis.

La décision du Medef a été approuvée par une *« grosse majorité »* des présents selon une source patronale, par *« la quasi-totalité »* d'entre eux selon une autre. Parmi les quelques voix favorables à un geste sur les CDD, la fédération de la métallurgie et celle de la plasturgie. *« On ne peut pas revendiquer davantage de souplesse en faveur des entreprises et, en même temps, accepter une augmentation des contributions pesant sur celles-ci alors que se dessine une reprise,* confie un mem-

...

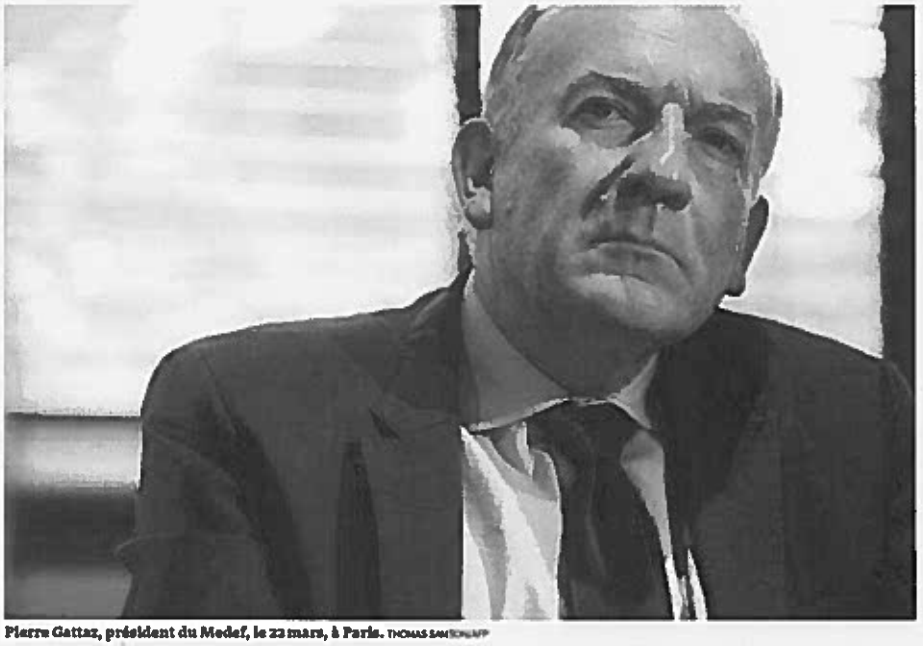

Pierre Gattaz, président du Medef, le 23 mars, à Paris. THOMAS SAMSON/AFP

LES CHIFFRES

2,63 MILLIONS
de personnes indemnisées
En février, près de 2,63 millions de demandeurs d'emploi étaient indemnisés par l'assurance-chômage, en hausse de 5,1 % par rapport à février 2015.

4,2 MILLIARDS
d'euros de déficit
Dans ses prévisions financières publiées en février, l'Unedic tablait sur un déficit de 4,2 milliards d'euros en 2016 (contre 3,6 milliards prévus dans de précédentes estimations). Celui-ci serait toutefois en recul par rapport à 2015 (– 4,5 milliards). Et il poursuivrait sa baisse en 2017 pour s'inscrire à 3,5 milliards.

30 MILLIARDS
d'euros de dette
La dette de l'assurance-chômage atteindrait 30 milliards d'euros en 2016 puis 33,6 milliards en 2017, contre 25,8 milliards en 2015.

Assurance-chômage...

...

bre du CE. *D'autant que le frémissement de notre économie passe, dans un premier temps, par le recours à des CDD, en particulier chez les PME. S'ils sont plus taxés, elles en signeront moins et l'emploi va être pénalisé, au final.* »

« Ligne dure »

Pour cette même source, le projet d'accord qui s'esquissait présentait un autre défaut : il ne permettait pas de dégager des « *économies structurelles* », ce dont le régime d'assurance-chômage a besoin. « *Une hausse des contributions fait plaisir aux syndicats mais ce n'est pas la solution* », ajoute ce représentant patronal. « *Nous n'avons plus rien à donner en échange*, insiste un autre membre du CE. *Les entreprises, surtout les plus petites d'entre elles, ne peuvent plus supporter de charges supplémentaires. Le CICE avait justement été mis en place pour les réduire.* »

« On regrette l'obstruction du Medef, il porte la responsabilité de l'échec »

MICHEL BEAUGAS
FO

La position réaffirmée lundi par le Medef n'a surpris personne, au sein du gouvernement comme chez les syndicats. « *Il adopte une ligne dure, c'est lié à des questions d'équilibre interne*, commente une source au sein de l'exécutif. *Les tenants du dialogue, qui recherchaient un compromis avec les centrales de salariés, n'ont pas eu gain de cause.* » L'organisation de Pierre Gattaz a une autre préoccupation en tête : sa « *représentativité* », qui sera mesurée en 2017 (tout comme celle des autres syndicats d'employeurs), ce qui l'amène à tenir compte de l'opinion des PME, très remontées contre l'idée de majorer les prélèvements sur les CDD, observe Jean-François Foucard (CFE-CGC). La – difficile – mise en place du compte pénibilité dans les entreprises et le projet de loi travail contribuent aussi à mettre sous tension le monde patronal.

A l'arrivée, il y a un fort sentiment de gâchis. « *Ils nous ont menés en bateau depuis le début, ils n'ont jamais vraiment négocié. Les discussions n'ont tout simplement pas démarré* », s'indigne Eric Aubin (CGT). « *On regrette l'obstruction du Medef. Si elle se traduit par un constat de désaccord, il en portera l'entière responsabilité* », complète Michel Beaugas (FO).

Du côté de l'exécutif, on fait mine de croire que la messe n'est pas encore dite. « *Qui sait ? Un rebondissement peut se produire d'ici au 16 juin* », indique-t-on à Matignon. « *Il faut attendre* », renchérit un conseiller. Dans l'entourage de la ministre du travail, l'hypothèse d'un compromis à l'arraché n'est pas écartée : « *Si les autres membres de la délégation patronale (CGPME, UPA) sont sur une ligne différente que le Medef, les discussions pourraient se poursuivre, uniquement avec eux*, explique-t-on au ministère du travail. *Contrairement aux entreprises, les règles de représentativité ne s'appliquent ni aux accords d'assurance-chômage ni à leurs conditions de négociation.* »

Mais ce scénario semble peu probable tant les syndicats patronaux semblaient, ces derniers mois, au diapason, tous unis contre une hausse des cotisations. Si l'échec des négociations se confirme, le gouvernement reprendra la main. Il pourra soit proroger la convention actuelle, signée en 2014, pour une durée qu'il devra fixer. Soit élaborer de nouvelles dispositions pour le régime général d'assurance-chômage. Au ministère du travail, on affirme que toutes les possibilités ont été étudiées et que les équipes sont prêtes à tous les scénarii. « *Il y a tout un tas de paramètres sur lesquels nous pourrions jouer pour réaliser des économies* », explique une source au sein de l'exécutif. Mais le plus probable est que le dispositif mis en place en 2014 sera prolongé, avec le risque de ne pas tenir les engagements pris à l'égard de Bruxelles en matière d'économies (1,6 milliard d'euros sur 2016 et 2017).

Seul point positif pour le gouvernement, l'accord conclu le 28 avril sur le régime des intermittents du spectacle devrait, lui, entrer en vigueur. Si le gouvernement proroge la convention actuelle, il lui suffira, selon le ministère du travail, d'inclure les modifications apportées aux annexes 8 et 10. ■

SARAH BELOUEZZANE ET BERTRAND BISSUEL

Le Monde - 15/06/2016

POUR UNE NOUVELLE « GOUVERNANCE DU SALARIAT »

THOMAS BREDA

Il faut mettre en œuvre une nouvelle « gouvernance du salariat » et s'attaquer ainsi aux causes institutionnelles profondes qui entravent le dialogue social en France. La loi travail n'y suffira pas. Par Thomas Breda, Paris School of Economics – École d'économie de Paris

Les négociations d'entreprise sont au cœur d'un paradoxe : peu utilisées par les acteurs concernés - entreprises et représentants du personnel - et peu étudiées par les chercheurs en économie, elles seraient pourtant la clé pour déverrouiller un dialogue social déficient... et offrir de nouvelles perspectives à l'économie française. Mais les conditions ne sont aucunement en place : il faut commencer par faire émerger de nouvelles formes de « gouvernance du salariat ».

Depuis ma thèse soutenue en 2011, je m'intéresse aux négociations d'entreprises. Mes recherches, menées en partie avec Philippe Askenazy et Jérôme Bourdieu, apportent un certain nombre d'éléments concrets sur ces questions, actuellement au centre du débat public : prévalence, qualité, situation des acteurs, etc. Sur cette thématique de recherche très peu investie par les économistes, les statistiques simples font cruellement défaut, et c'est par là qu'il faut commencer.

Une rapide exploitation des enquêtes de la Dares (à partir de l'enquête REPONSE réalisée auprès de 10 millions de salariés) montre par exemple que dans deux tiers des établissements où il devrait y avoir des délégués syndicaux pour négocier, il n'y en a pas. Ensuite, dans le tiers restant, les négociations - alors pourtant obligatoires - n'ont pas lieu dans un tiers des cas, et lorsqu'elles ont lieu, elles échouent à déboucher sur un accord dans à nouveau un tiers des cas. Tout cela combiné implique que seul 10 % des établissements d'entreprises qui peuvent légalement signer des accords le font effectivement. L'idée selon laquelle les droits des salariés relevant jusque-là du code du travail pourraient être négociés dans les entreprises reste ainsi un leurre pour la grande majorité d'entre-elles.

LES EFFETS ATTENDUS DE LA LOI TRAVAIL

Au final, la loi travail ne devrait donc avoir que des effets limités dans un certain nombre de petites et moyennes entreprises où il n'y a que rarement des représentants pour négocier. Mais cela n'en fait certainement pas une bonne réforme pour autant. Alors que les débats entre universitaires autour de cette loi portent souvent de façon assez générale sur la flexibilisation du marché du travail, j'essaie de défendre l'idée que la réforme envisagée élude largement les dysfonctionnements de la négociation en entreprise.

Avant de vouloir mettre celle-ci au cœur de la régulation des relations de travail, il faut s'attaquer aux causes institutionnelles profondes qui entravent le dialogue social en France. C'est un pré-requis qui a été oublié. Certains semblent croire que donner du poids à la négociation d'entreprise suffira à insuffler une dynamique positive en incitant salariés et employeurs à négocier davantage. Mais les nombreuses possibilités de négociation et de dérogation à la hiérarchie des normes déjà offertes par le Code du travail actuel sont très peu utilisées par les partenaires sociaux. Je ne vois pas pourquoi cela changerait.

UNE MÉCONNAISSANCE RÉELLE DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL EN FRANCE

Il existe une grande diversité de représentants du personnel (RP), dont émergent deux types principaux : les délégués syndicaux - plutôt tournés vers la négociation - et les délégués du personnel - qui ont plutôt un rôle consultatif. Les RP sont actuellement plus de 600.000 en France, soit environ 6 % des salariés du secteur marchand non agricole. Notons qu'il s'agit d'une estimation puisqu'il n'existe pas de statistiques officielles sur le nombre de représentants du personnel ! En comparaison des autres pays, la France est un cas à part de syndicalisme « de représentativité » puisqu'on dénombre peu de syndiqués, mais beaucoup de RP.

Il y a ainsi dans notre pays autant de RP que de salariés syndiqués non RP. Un peu plus de la moitié de ces RP est syndiquée, et à l'inverse un syndiqué sur trois est également RP. Le livre que je viens d'écrire dresse d'abord un panorama statistique de ces RP : qui sont-ils ? Quels sont leurs droits en pratique et dans quelle mesure sont-ils vraiment protégés ? En quoi consiste leur travail de représentation et combien de temps y consacrent-ils ? Quels sont leurs profils de carrière ? etc. Ces statistiques permettent de mieux comprendre les problèmes qui affectent le dialogue social localement dans les entreprises.

DE NOMBREUSES PROPOSITIONS CONCRÈTES EXISTENT D'ORES ET DÉJÀ

Plusieurs pistes émergent au regard des régles qui régissent aujourd'hui notre dialogue social. En premier lieu, il est vital de revaloriser le rôle des représentants, de mieux les protéger (plusieurs pistes existent, notamment faciliter les procédures visant à prouver des discriminations syndicales ou ouvrir des portes de sortie vers des fonctions tierces en cas de conflits.), mais également d'impliquer davantage les salariés dans leur élection et leur évaluation ; l'objectif est notamment d'augmenter le nombre et la diversité des candidats.

En deuxiéme lieu, il est nécessaire de créer de nouvelles instances améliorant la « représentation démocratique », facilitant le vote, suivant la qualité de la représentation, déterminant pourquoi pas les rémunérations ou évolutions de carriére associées à ces fonctions... comme dans le cas des dirigeants !

Je propose également, en troisiéme lieu, de réfléchir à de nouveaux modes de financement du dialogue social : ainsi, un fonds mutualisé, prenant appui sur des cotisations avec une part salariale et une part patronale, pourrait financer les heures de délégation. Un dialogue nécessite deux parties, pourquoi le financement ne serait-il pas partagé ?

En quatriéme lieu, il me semblerait intéressant d'impulser une prise de parole commune des représentants et syndicats vis-à-vis des employeurs, dans l'intérêt des salariés ; il est établi que des positions divergentes fragilisent ceux qui au contraire pourraient présenter un front uni.

Enfin, on peut également réfléchir aux modalités de représentation des salariés aux conseils d'administration des grandes entreprises, comme cela se fait en Allemagne par exemple, où ils disposent de 50% des siéges.

DÉVELOPPER LES RECHERCHES POUR UNE NOUVELLE « GOUVERNANCE DU SALARIAT »

J'essaie d'étudier la représentation du personnel comme on étudie la gouvernance d'entreprise. Cela fait plusieurs décennies que les outils de la science économique moderne (théorie des contrats, des incitations, asymétries d'information, etc.) sont déployés pour étudier les modalités de représentation des intérêts du capital par le management.

Certains y voient d'ailleurs une raison à l'affaiblissement mesuré du travail vis-à-vis du capital (part légérement en baisse dans la valeur ajoutée, patrimoines et revenus du patrimoine en hausse, etc.) : la gouvernance d'entreprise moderne aurait adéquatement accompagné la dispersion croissante du capital et contribué à transformer des employeurs jadis empathiques à l'égard de leurs salariés en de fervents défenseurs des intérêts des actionnaires.

Quoiqu'il en soit, force est de constater que la représentation du personnel est restée un angle mort de la recherche économique alors même qu'elle pourrait tout à fait obéir à la même logique : on peut réfléchir aux structures et institutions qui permettraient à l'intérêt collectif des salariés d'être représenté au mieux. C'est dans ce sens, à savoir vers une étude de la « gouvernance du salariat », que j'essaie de développer mes recherches.

Dans son fonctionnement actuel, une particularité de la « gouvernance du salariat » tient au fait que les représentants du personnel (au CE, lors des négociations, ou encore au CA) sont sous l'autorité hiérarchique de leur employeur en tant que salariés. Cette situation particulière facilite l'existence de comportements stratégiques de la part des employeurs (discrimination ou tentative de corruption des RP), et en conséquence de la part des représentants eux-mêmes (prise de mandat pour des motifs personnels, carrière syndicale, propension à vendre « la paix sociale » contre des avantages personnels).

Si de multiples équilibres peuvent en théorie exister, mes recherches ont révélé l'existence de pénalités salariales de l'ordre de 10 % en moyenne à l'encontre des délégués syndicaux. Bien qu'il soit pratiquement impossible de prouver formellement que ces pénalités reflètent une discrimination, de nombreux indices le suggèrent (par exemple : plus d'un tiers des salariés mentionnent la peur des représailles comme une raison à la faible syndicalisation en France -sondage TNS-SOFRES-). On pourrait donc vouloir atténuer le lien de subordination entre l'employeur et les représentants des salariés, de manière à mieux protéger les RP et à garantir qu'ils soient incités à transmettre aux salariés représentés toute l'information dont ils disposent.

PARTAGER LES RENTES ET LES PROFITS

Bien loin de la concurrence pure et parfaite, les recherches récentes en économie du travail ont mis en évidence de nombreux mécanismes qui ont pour point commun de générer des rentes, c'est-à-dire des profits allant au-delà de la rémunération "normale" du capital : frictions d'ajustement liées au temps de recherche d'emploi, coût à changer d'emploi ou à déplacer le capital, mécanismes d'appariement qui impliquent qu'un salarié travaillera mieux dans une entreprise que dans une autre...

Ces rentes de situation générées par la nature particulière du marché du travail doivent être partagées entre capital et travail, et il est difficile de définir un critère pertinent pour ce partage. Dans un monde avec autant de rentes, on peut penser que c'est le facteur de production le mieux organisé pour les capter - celui qui a la meilleure gouvernance - qui s'en sort le mieux. D'où l'importance de s'intéresser à la gouvernance du salariat.

Ce texte est adapté d'un article publié par PSE-École d'économie de Paris. Thomas Breda vient de publier *Les représentants du personnel* aux Presses de Sciences Po (cet ouvrage est accessible en ligne).

Par Thomas Breda Chargé de recherche au CNRS et économiste à l'Institut des politiques publiques, membre associé , Paris School of Economics - École d'économie de Paris

La version originale de cet article a été publiée sur The Conversation

A PARTIR DE JUILLET 2017, LES CHEQUES NE SERONT VALABLES QUE SIX MOIS

LATRIBUNE.FR

L'Assemblée nationale a réduit dans la nuit de jeudi à vendredi la validité des chèques bancaires de un an à six mois, pour encourager l'utilisation d'outils plus modernes.

Dans le cadre de l'examen du projet de loi "Sapin II", les députés ont voté un article qui réduit de douze à six mois la durée de validité du chèque pour "*faciliter l'usage des moyens de paiement modernes*" (cartes, virements, prélèvements...) et réduire l'incertitude liée au délai d'encaissement du chéque. Cela permettra de limiter *"le risque d'impayés pour les commerçants"*.

Cette mesure fait partie des dispositions prévues par la stratégie nationale sur les moyens de paiement publiée par le gouvernement le 15 octobre 2015. Elle doit entrer en vigueur le 1er juillet 2017.

LES PLUS MODESTES PÉNALISÉS PAR CETTE MESURE

L'usage des chèques diminue en France, mais, selon le rapport pour avis de la commission des Affaires économiques, le pays continue de se distinguer en Europe par un usage particulièrement fort : un Français utilise en moyenne prés de 37 chéques par an, contre 11 pour un Anglais, et moins de un (0,38) pour un Allemand.

L'élue du Front de gauche Huguette Bello a souligné que le chéque était encore un moyen de paiement utilisé de façon non *"négligeable"*, et souvent *"par des personnes aux revenus modestes qui veulent échelonner leur paiement"*, jugeant "*regrettable*" que soit porté atteinte à cela.

De son côté, Jean-Luc Laurent (PS) a cherché en vain à rétablir une validité de 12 mois, s'opposant à "*une disparition progressive du chèque*". Il a mis en avant l'utilisation "massive" de ce moyen de paiement, qui est *"l'apanage de personnes qui n'ont pas accès aux moyens de paiement numériques ou nourrissent une suspicion à leur égard"*.

Le ministre des Finances Michel Sapin lui a répondu que cela procédait d'une "*stratégie extrêmement concertée*" et non d'une décision soudaine.

(Avec AFP)